

Collection **J. ROLAND** et **E. DUCHESNE**

Cours complet d'Histoire à l'usage de l'Enseignement primaire

ATLAS-MANUEL ILLUSTRÉ
D'HISTOIRE DE BELGIQUE

à l'usage du Degré supérieur

AVEC UN SUPPLÉMENT REDIGÉ CONFORMÉMENT AU PROGRAMME-ANNEXE DE LA VILLE DE LIÈGE

PAR

Joseph HALKIN

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE



ÉDITION 1921

STC 422

Université de Liège
BST-Géographie

Sart Tilman - B11 (P12)
Allée du 6 Août, 2 - 4000 Liège (Belgique)

Namur. — Maison d'Éditions **AD. WESMAEL-CHARLIER** (Soc. An.)

COURS COMPLET DE GEOGRAPHIE

A L'USAGE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

par J. ROLAND et E. DUCHESNE

A. — DEGRÉ INFÉRIEUR.

Cartographie n° 1. — *La Commune.* — Bornes et Hameaux; — les Eaux; — Voies de communication; — Productions naturelles; — Industrie et Commerce; — Administration

B. — DEGRÉ MOYEN.

Atlas-Manuel de Géographie destiné aux élèves du deuxième degré. — 14 cartes avec texte en regard.

Atlas-Manuel des provinces

Liège

Namur

Hainaut

Cartographie n° 2. — *Canton*

Cartographie n° 3. — *Arrondissement*

Cartographie n° 4. — *Terre, Europe, Belgique.* — 14 cartes

Cartographie n° 5. — *La Province natale.* (Chaque province comprend 9 cartes)

C. — DEGRÉ SUPÉRIEUR.

Atlas-Manuel de Géographie, comprenant 40 cartes, reliefs, diagrammes et texte

Cartographie n° 6. — *Belgique et Provinces.* — 17 cartes

Cartographie n° 7. — *Europe et Parties du monde.* — 19 cartes.

Les Régions naturelles de la Belgique. — Étude détaillée, avec cartes.

Le Congo Belge. — Monographie complète de notre Colonie

Atlas de Géographie. — 40 cartes.

Géographie illustrée. — 150 pages.

Atlas illustré ou Géographie en images. Texte, cartes et gravures. 110 pages; 48 planches lithographiques

— Éditions françaises et Éditions flamandes. —

Collection J. ROLAND et E. DUCHESNE

Cours complet d'Histoire à l'usage de l'Enseignement primaire

ATLAS-MANUEL ILLUSTRÉ
D'HISTOIRE DE BELGIQUE

à l'usage du Degré supérieur

AVEC LE TEXTE EN REGARD DES CARTES ET DES GRAVURES

PAR

Joseph HALKIN

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE



Maison d'Éditions AD. WESMAEL-CHARLIER

(Société Anonyme)

RUE DE FER, 81, NAMUR

1921

PROGRAMME OFFICIEL

DU COURS D'HISTOIRE DE BELGIQUE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

servant en même temps de

TABLE DES MATIÈRES

Récits et entretiens, avec cartes et tableaux, sur les principaux personnages et les grands faits de l'Histoire de Belgique.

	Nos		Nos
État de la Belgique au moment de l'arrivée des Romains.	1	Lutte des communes flamandes contre le roi de France :	
Conquête de la Belgique par les Romains	2	la bataille des <i>Éperons d'or</i> ; Jacques et Philippe	
Les Francs en Belgique; Clovis	3	Van Artevelde	10
Introduction du christianisme dans le pays; les		<i>La Maison de Bourgogne en Belgique</i> : son avènement;	
monastères	4	réunion des provinces belges sous son autorité; luttes	
Les Carolingiens : un mot des ancêtres de Charlemagne;		des communes belges contre ses princes	11
— l'empire et les institutions de Charlemagne	5	Le règne de Charles-Quint en Belgique	12
<i>Le régime féodal.</i> — Le fief et le contrat féodal. — Le		Grands faits de la révolution du xvii ^e siècle	13
château fort; les serfs et les vilains. — Les guerres		Albert et Isabelle	14
privées et les <i>trêves de Dieu.</i> — Les grands fiefs de		Le règne de Marie-Thérèse et celui de Joseph II, <i>en</i>	
la Belgique	6	<i>Belgique.</i>	15
Godefroid de Bouillon et Baudouin de Constantinople aux		La Belgique sous le régime français	16
Croisades	7	La Belgique pendant sa réunion à la Hollande	17
<i>Les Communes.</i> Leurs principaux privilèges; les chartes.		La révolution de 1830. — Congrès national	18
— Les métiers, les foires et marchés. — Prospérité		Léopold I ^{er}	19
des grandes communes belges	8	Léopold II	20
Rivalité entre la noblesse des villes et les métiers aux		Albert I ^{er}	21
xiv ^e siècle : Paix de Fexhe; Joyeuse Entrée de Brabant.	9	Principales dispositions de la Constitution	22

PROPRIÉTÉ.

Tous les exemplaires sont revêtus de la griffe des auteurs.

Rolau

Jos. Malkin

Ainsi qu'on peut s'en assurer dès la première page, cet Atlas-Manuel d'Histoire est le *développement complet du Programme d'Histoire de Belgique* pour l'Enseignement primaire. Conformément aux indications de ce Programme, les leçons s'y trouvent facilitées par *des cartes et des tableaux placés en regard du texte*. Chaque point sera ainsi *mieux compris* et d'autant *mieux retenu* que chaque chapitre pourra être résumé en un *tableau synoptique*, dont nous donnons ci-après un spécimen pour la Belgique ancienne.

Dans cet ouvrage, nous avons montré ce qu'était la patrie aux diverses périodes de son histoire, et comment vivaient les hommes qui ont foulé avant nous le sol de la Belgique. Nous nous sommes surtout attachés à inspirer aux élèves *un patriotisme éclairé*, en leur retraçant les luttes opiniâtres de nos ancêtres pour la conquête de l'indépendance; en nous arrêtant avec eux aux grandes étapes de la civilisation dans notre pays; en signalant les progrès réalisés par les Belges; en suivant pas à pas le développement de nos libertés publiques; et en montrant le rôle important joué par la Belgique dans la grande guerre de 1914-1918.

Notre *Cours complet d'Histoire* pour l'Enseignement primaire comprend :

1° **Manuel d'Histoire** pour le degré moyen, conforme au programme du 1^{er} mai 1897. Nouvelle édition, 1921.

2° **Atlas-Manuel d'Histoire** pour le degré moyen, renfermant, *en regard de chaque page de texte* : des *cartes* d'Histoire en couleurs, très simples et très claires, des *gravures* et des *images* sur l'objet de la leçon donnée.

3° **Atlas-Manuel d'Histoire** à l'usage du degré supérieur, avec le texte en regard des cartes et des gravures (c'est le présent Manuel).

4° **Tableaux et Images d'Histoire**, conformes aux indications du Programme. — Ces planches murales sont formées par l'agrandissement des gravures de l'*Atlas-Manuel*. — Elles mesurent 0,80 m. sur 0,60 m.

5° **Cartes murales d'Histoire** en couleurs, mesurant 1,30 m. sur 1 m., relatives à chacune des grandes époques de l'Histoire de la Belgique. — Elles constituent l'agrandissement des cartes de l'*Atlas-Manuel d'Histoire* des auteurs.

N. B. — Les n^{os} 4^o et 5^o peuvent être employés à la fois pour les leçons d'Histoire au 2^o et au 3^e degré.

I. — État de la Belgique au moment de l'arrivée de César.

A. — Description du pays.

Ses limites. — La Belgique ancienne était beaucoup plus étendue que la Belgique actuelle; elle avait pour limites : au nord et à l'est, le Rhin; au sud, les Vosges, la Marne et la Seine; à l'ouest, la Manche et la mer du Nord. — Elle formait la partie septentrionale de la *Gaule*, vaste contrée qui s'étendait entre le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan, habitée par les *Celtes*.

Son aspect. — Il y a environ 2 000 ans, notre pays n'offrait pas aux regards, comme de nos jours, des campagnes cultivées, des villes opulentes et des villages florissants; mais il comprenait alors comme aujourd'hui trois régions bien distinctes : la *plaine*, au nord; les *plateaux*, au centre, et l'*Ardenne*, au sud-est.

1° La plaine. —

Sur les rives de l'Escaut s'étendait une immense plaine basse et marécageuse encore livrée aux débordements de la mer, de l'Escaut et de ses affluents : ces profondes rivières coulaient à pleins bords, à la surface d'un sol sans pente et sans collines; à l'époque des inondations, elles épanchaient au loin leurs eaux bourbeuses : aussi le sol était stérile, et le climat froid, humide et malsain. — La Campine n'offrait alors aux regards qu'une vaste solitude, et nos riches campagnes des Flandres n'étaient que marécages : là vivaient en troupes nombreuses les hérons et les cigognes, et sur ce sol fangeux croissaient

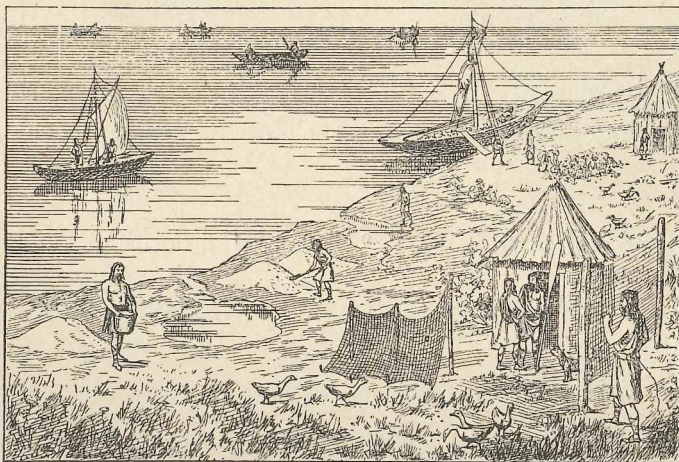
pêle-mêle les roseaux, les joncs, les saules, etc.

2° Les plateaux. — Au midi de cette région désolée, le sol s'élevait graduellement : on y rencontrait la Forêt Charbonnière, qui couvrait tout le centre de notre pays. Des plateaux fertiles se prolongeaient ensuite jusqu'aux rives de la Sambre et de la Meuse.

3° L'Ardenne. — Enfin, au sud de ces deux cours d'eau, le pays revêtait un aspect tout à fait sauvage : c'était l'*Ardenne*, contrée montagneuse,

inculte et boisée.

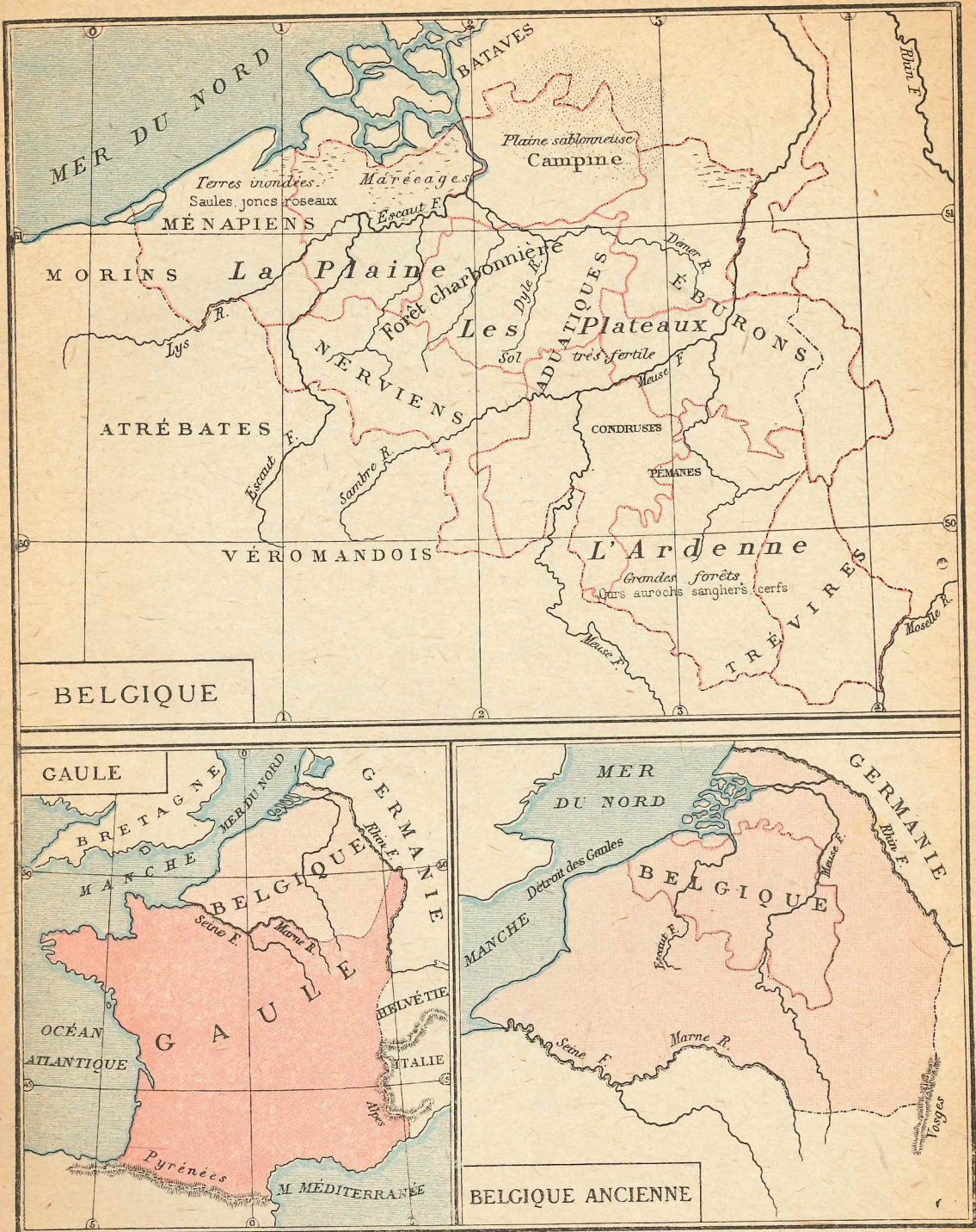
Sur les bords de la Meuse, se dressaient des rochers escarpés, et plus loin, dans le Luxembourg actuel, d'énormes bancs de schiste formaient des montagnes aux flancs arides et grisâtres; des rivières profondément encaissées dans des vallées étroites, sillonnaient le pays; d'immenses



Travaux des Ménapiens.

et sombres forêts, entrecoupées çà et là de landes stériles, couvraient toute la contrée : et ainsi l'Ardenne était comme le rempart naturel de la Belgique du côté du sud. — La plupart des arbres et des arbustes forestiers connus de nos jours, — le chêne, le hêtre, le bouleau, le coudrier et le saule, — croissaient, dès cette époque, sur le penchant des collines ou sur le bord des eaux. — Dans ces bois touffus et presque impénétrables, erraient les loups, les renards, les sangliers et les cerfs, ainsi que l'ours et l'aurochs, aujourd'hui disparus de nos contrées.

LA BELGIQUE ANCIENNE.



B. — Ses habitants.

(ÉPOQUE BELGO-CELTE.)

Les Belges. — Vers le III^e siècle avant J.-C., une peuplade guerrière, de civilisation celtique, vint de Germanie, s'établit entre le Rhin, la Marne et la Seine, et se mélangea avec une population plus ancienne : c'étaient les *Belges*, et le pays qu'ils occupèrent s'appela dès lors la *Belgique*.

Genre de vie. — 1^o **Habitations.** — Les Belges se bâtissaient, sur de petites hauteurs, des habitations en bois, en terre ou en pierres brutes ; ces cabanes étaient de forme ronde, pointues vers le haut, et elles communiquaient entre elles par d'étroits sentiers.

— Des haies en buis entouraient leurs jardins, où croissaient, entre autres légumes, des fèves de marais et diverses plantes médicinales ; on y voyait des arbres fruitiers qui donnaient, les uns, une sorte de pomme sans pépins, et les autres, une petite cerise de saveur agréable.

2^o **Occupations.** — Actifs et industriels, les Belges s'adonnaient à la pêche et à la culture du sol ; ils s'occupaient de l'élevé des animaux domestiques, dont les principaux étaient les vaches, les moutons, les porcs, les chiens et les oies. — Ils fabriquaient avec leurs céréales un pain fort léger ; avec l'orge une espèce de bière appelée *cervoise*, et, avec le miel de leurs abeilles, une liqueur douce nommée *hydromel*. Ils se tissaient, avec la laine de leurs moutons, des vêtements épais, qui pouvaient défier la rigueur des hivers, et ils tiraient de certaines plantes des teintures pour leurs étoffes. — Les habitants de la région montagnaise exploitaient déjà les carrières du pays ; ceux du

littoral savaient extraire le sel de l'eau de mer en la faisant évaporer ; ils étaient renommés pour la construction de leurs vaisseaux, avec lesquels ils trafiquaient sur les côtes, et ils allaient même jusqu'en Angleterre chercher la marne qu'ils employaient à amender leurs terres. — Mais ce que les Belges aimaient par-dessus tout, c'était la chasse et la guerre. On les voyait s'enfoncer dans les fourrés les plus épais et y forcer la bête fauve, qui devait ensuite figurer, rôtie d'une seule pièce, dans leurs joyeux festins. Ils maniaient la pique,

la lance et le javalot avec une merveilleuse adresse ; un simple bouclier les protégeait dans les combats, où ils déployaient un courage héroïque. — Leur bonté égalait leur bravoure : le voyageur étranger, toujours accueilli avec bonheur à leur foyer rustique, redisait partout la simplicité et l'aisance de leurs cabanes hospitalières.

Leur religion. — La religion des anciens Belges était le culte des phénomènes et des forces de la nature et le druidisme, pratiqué à cette époque dans toute l'étendue des Gaules. Ils avaient en vénération certaines plantes, comme le *gui*, qui croissait en abondance sur les arbres de la vallée de la Meuse. A des époques fixes, la population se rassemblait au bois, pour récolter en grande pompe le gui sacré, qui se balançait en larges touffes aux branches noueuses des chênes ; un prêtre, vêtu d'une robe blanche, montait sur l'arbre et coupait avec une serpe d'or la plante vénérée. — Les anciens Belges ne bâtissaient



Travaux des anciens Belges (Belgo-Celtes.)

point de temples : toutes les cérémonies du culte étaient célébrées dans la profondeur des forêts, au sommet des collines ou dans la solitude des bruyères. — Ils croyaient que l'âme ne périt pas et qu'après la mort, elle passe d'un corps dans un autre. Ils immolaient à leurs divinités des animaux et leur offraient même des sacrifices humains.

Les tribus belges.

— Les Belges se divisaient en plusieurs peuplades, indépendantes les unes des autres, mais s'alliant entre elles pour résister à un ennemi commun. La population de chaque tribu comprenait les *prêtres*, les *nobles*, les *hommes libres* et les *esclaves*.

Les principales tribus belges étaient :

1° Les *Nerviens*, qui habitaient le pays situé entre l'Escaut, la Dyle et la Sambre, correspondant à peu près aux provinces actuelles de Hainaut, de

Brabant et d'Anvers. C'était une nation puissante, composée d'hommes robustes et courageux, vivant du produit de leurs terres et de leurs troupeaux ;

2° Les *Ménapiens* et les *Morins*, peuplades maritimes qui habitaient entre l'Escaut et la mer ;

ils se livraient à la culture du sol, à l'élevage du bétail, à la pêche et à la navigation ;

3° Les *Aduatiques*, fixés dans les provinces actuelles de Namur, de Brabant et de Liège, entre la Sambre, la Dyle, le Démer et la Meuse ;

4° Les *Éburons*, qui occupaient, sur les deux rives de la Meuse, le terri-

toire des provinces de Liège et de Limbourg ;

5° Les *Trévires*, qui étaient répandus dans le Luxembourg, entre la Meuse et le Rhin.

Tel était notre pays au moment où le général romain Jules César vint en faire la conquête.



La cueillette du gui.

Plan-résumé du Chapitre I¹.

DIVISION GÉNÉRALE.	}	A. Description du pays.	
		B. Les Belges.	
A. — LE PAYS.	}	Limites : (Voir la carte).	
		Les plaines	Mer et Escaut : débordements. Flandre et Campine : marécages. Animaux : hérons, cigognes. Plantes aquatiques : roseaux, joncs, saules.
		Les plateaux	Collines ondulées. Sol fertile : Hainaut, Brabant et Liège.
		L'Ardenne	Rochers et bancs de schiste. — Rivières encaissées. Forêts. { Arbres : chênes, hêtres, etc. Animaux : loups, sangliers, cerfs, ours, aurochs, etc.
		Origine	Germanie, III ^e siècle avant J.-C., de civilisation celtique.
B. — LES BELGES.	}	Genre de vie	1° <i>Habitations</i> . — Cabanes coniques : argile, pierre. — Jardins : herbes, légumes, fruits. 2° <i>Occupations</i> . — Agriculture. Animaux : porcs, moutons, oies. — Pain, cervoise, hydromel. — Tissus ; teintures ; vêtements. — Carrières ; sel. — Vaisseaux, marne. — Chasse : bêtes fauves. — Guerre : armes.
		Religion	Culte des forces physiques ; Druidisme : Gui. Cérémonies : sacrifices.
		Tribus	Population : quatre classes. Peuplades : <i>Nerviens</i> ; — <i>Ménapiens</i> ; — <i>Morins</i> ; — <i>Aduatiques</i> ; — <i>Éburons</i> ; — <i>Trévires</i> .

Travail analogue à faire pour chaque période.

2. — Conquête de la Belgique par les Romains.

A. — Conquête de la Belgique.

Arrivée de César. — L'an 57 avant J.-C., Jules César, déjà maître de la plus grande partie des Gaules, arriva en Belgique et établit son camp sur une rive de la Sambre.

Défaite des Nerviens. — Les Nerviens, rassemblés à la hâte et commandés par l'intrépide *Boduognat*, vinrent se masser sur l'autre rive, en face des Romains; ils occupaient le sommet d'une colline boisée, qui descendait en pente douce vers la rivière. Les Belges étaient ainsi cachés dans des taillis : César, les croyant peu nombreux, envoya contre eux sa cavalerie légère. Mais tout à coup, ils sortent de leurs retraites, descendent la côte en rangs serrés et culbutent les cavaliers ennemis; puis ils franchissent à leur tour la Sambre, peu profonde en cet endroit, et gravissent les hauteurs occupées par les troupes romaines. Déjà ils pénètrent dans leur camp et se croient sûrs de la victoire; mais César a vu le danger : il saisit le bouclier d'un soldat et vole de légion en légion pour exciter ses hommes. Il parvient à faire reculer les Nerviens, et ceux-ci, malgré leur courage héroïque, sont enfin battus : de toute leur armée, 500 hommes à peine échappèrent au carnage. Le vaillant *Boduognat* resta parmi les morts.

Les Aduatiques. — Les Aduatiques accouraient au secours des Nerviens; mais quand ils apprirent la victoire que César venait de remporter sur les bords de la Sambre, ils se retirèrent dans leur principale forteresse, située, croit-on, près de Huy ou près de Namur. César vint les y assiéger, en tua beaucoup et vendit les survivants comme esclaves.

Les Ménapiens. — L'année suivante, il attaqua les Ménapiens. Mais ceux-ci, retirés derrière leurs bois et leurs marais, harcelaient sans cesse les troupes romaines : chaque buisson cachait un Ménapien, et tout soldat qui s'écartait des légions tombait percé d'une flèche. Afin de s'avancer plus sûrement dans ce pays semé d'embûches, César

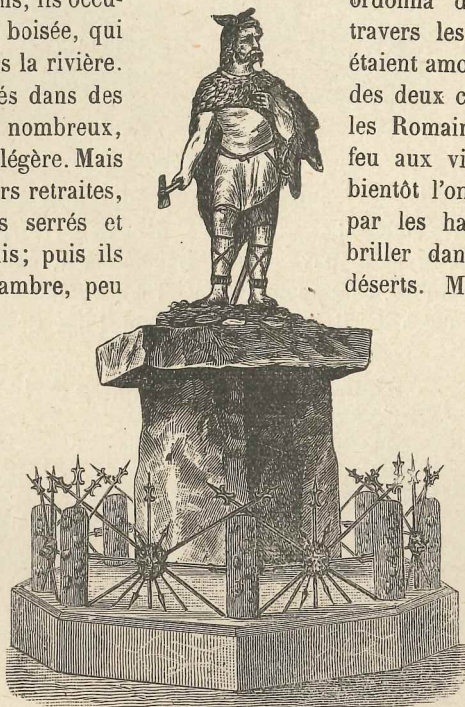
ordonna de percer de larges voies à travers les forêts : les arbres abattus étaient amoncelés, en guise de remparts, des deux côtés de la route. — A la fin, les Romains se décidèrent à mettre le feu aux vieilles forêts de la Ménapie : bientôt l'on vit des flammes, alimentées par les hautes herbes des marécages, briller dans la nuit au sein des bois déserts. Mais déjà l'hiver approchait ;

des pluies torrentielles transperçaient les tentes des soldats : aussi César dut renoncer, pour cette année, à vaincre un ennemi si bien défendu par son courage et par la nature.

Les Éburons et les Trévires : Ambiorix et Indutiomar.

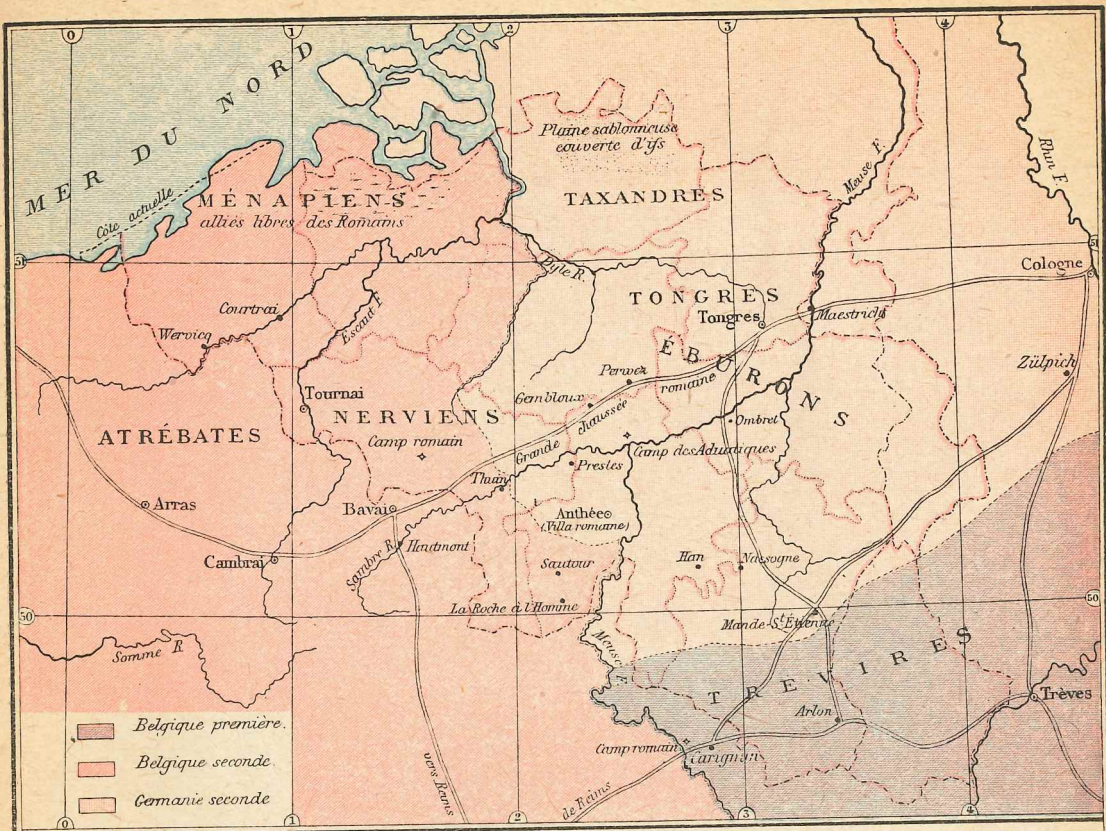
— Il eut alors à combattre *Ambiorix*, roi des Éburons et *Indutiomar*, chef des Trévires. *Indutiomar* avait soulevé son peuple contre les

Romains; *Ambiorix* avait exterminé la légion et demie qui hivernait sur son territoire, puis il était allé faire le siège du camp romain voisin, au pays des Nerviens. Les Trévires furent défaits et leur chef tué. Ce fut ensuite le tour des Éburons, surpris par les Romains qui attaquaient leur pays sur tous les points à la fois. Les soldats de César mirent l'Éburonie au pillage, puis ils livrèrent aux flammes les récoltes, les habitations et tout ce



Statue d'Ambiorix à Tongres.

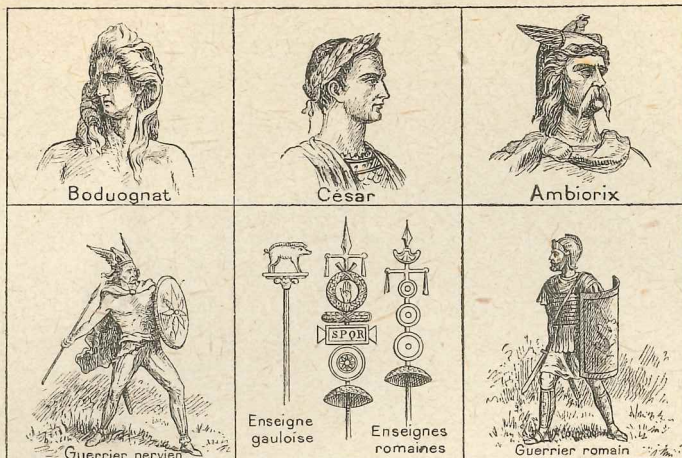
LA BELGIQUE A L'ÉPOQUE BELGO-ROMAINE.



qu'ils ne purent emporter. — Une foule d'Éburons | du Rhin. On n'entendit plus parler de lui, et sans doute il mourut loin du sol natal, dans le silence de quelque solitude.

L'an 50 av. J.-C., César quitta définitivement la Belgique : il lui avait fallu sept années pour la soumettre. Il rendit cet hommage éclatant à l'héroïsme de nos ancêtres : « *De tous les peuples* »

sit à atteindre la forêt des Ardennes, puis les bords | *de la Gaule, les Belges sont les plus braves.* »



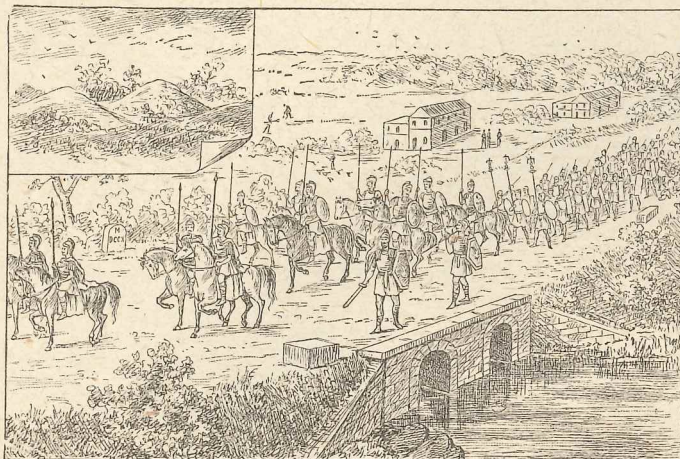
B. — La Belgique sous les Romains.

(ÉPOQUE BELGO-ROMAINE.)

Les Tongres et les Taxandres.

— La Belgique resta près de cinq siècles sous la domination romaine, jouit d'une paix profonde et se civilisa peu à peu. Des peuplades germaniques furent transplantées dans le pays des Éburons : elles y fondèrent une tribu nouvelle, les *Tongres*, nom que porte encore leur ville principale. D'autres, les *Taxandres*, allèrent s'établir au nord de la Belgique, dans la grande plaine sablonneuse appelée dès lors *Taxandrie* et plus tard *Campine*.

voies militaires dont les deux plus importantes conduisaient de Reims à Cologne; l'une contournait le massif ardennais par l'ouest et le nord et passait à Vervins, Bavai, Gembloux, Perwez, Tongres et Maestricht; l'autre, évitant l'Ardenne par le sud et traversant l'Eifel, passait à Carignan, Arlon, Trèves et Zülpich. Bavai fut ensuite relié à Boulogne-s.-Mer. — Deux voies de pénétration dans l'Ardenne partaient de la route Reims-Trèves :



Chaussée romaine.

Les routes romaines. — Les Romains construisirent, à travers notre pays, de grandes

l'une venant de Carignan passait à Assenois, Mandé, Saint-Vith et aboutissait à Zülpich; l'autre, venant d'Arlon, passait à Martelange, Mandé,

Marche, Ombret et aboutissait à Tongres. Bientôt de nombreuses voies de communication relient les villages à ces routes. — La route Bavai-Maestricht porte encore le nom de *Chaussée romaine*, et dans les tombes romaines qui la bordent çà et là, on a trouvé des armes, des médailles, des pièces de monnaie et des urnes funéraires.

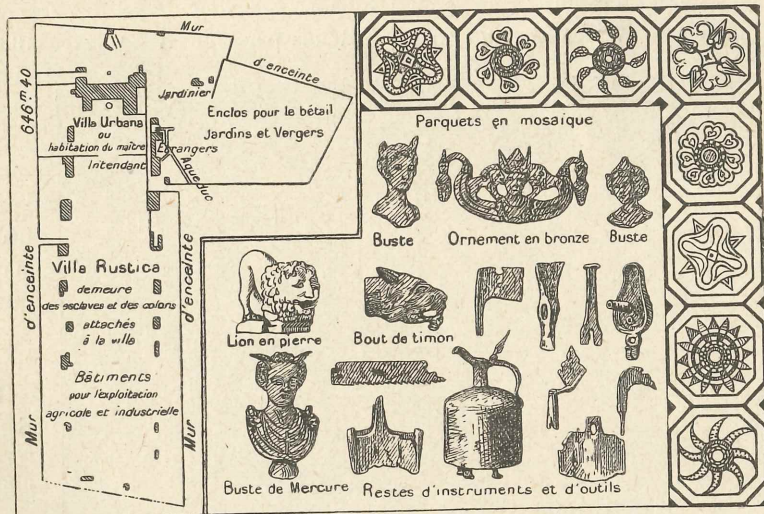
Résultats. — Ces larges routes, percées à travers les forêts et les déserts de la Belgique, contribuèrent puissamment à la civilisation de nos contrées.

Elles furent, pour cette époque lointaine, ce que furent pour la nôtre les chemins de fer. — Des bourgades, bientôt florissantes, se fondèrent aux points de relais de la poste romaine. — De magnifiques villas, séjour des fonctionnaires

impériaux, s'établirent aux alentours : l'une des plus belles était assurément la villa d'Anthée, où l'on a retrouvé des objets de prix : vases, monnaies, épingles, bracelets, déposés au musée de Namur. — Les Belgo-Celtes adoptèrent bientôt la manière de vivre, les mœurs, la religion et la langue des Romains, et devinrent des Belgo-Romains. — Les relations des Belges avec les Romains se multiplièrent : sur ces grandes chaussées se croisaient des légions, des colons, des courriers et des mis-

sionnaires venant d'Italie ou de Gaule, et des Belges conduisant à Rome des troupeaux d'oies. — Au druidisme succéda la religion romaine, et, dès le III^e siècle, des missionnaires chrétiens prêchèrent l'Évangile en Belgique. — Le latin, langue des Romains, se répandit en Belgique et remplaça le celtique : il s'implanta surtout dans les régions méridionales du pays ; il y a donné naissance au *vieux français* et au *wallon*.

Les Barbares. — Les invasions des Barbares mirent fin à la domination romaine et à la prospérité de la Belgique. Au commencement du V^e siècle, des peuplades guerrières, venant de Germanie, traversèrent le Rhin et se ruèrent sur notre pays. Ce fut comme une horrible tempête : partout



Plan de la Villa d'Anthée, et objets belgo-romains y retrouvés.

les peuples s'enfuyaient à l'approche des Barbares ; les cités s'écroulaient sous leurs pas, et derrière eux s'amoncelaient les ruines et les décombres. Après leur passage, la Belgique n'était plus qu'un vaste champ de mort, où gisaient les débris des grandes villes romaines, Trèves, Tongres, Tournai et Bavai. — Peu à peu cependant, ces solitudes désolées se repeuplèrent, et l'on vit s'y fixer la nation des *Francks*, qui dut sa puissance à *Clovis*.

3. — Les Francs en Belgique; Clovis.

A. — Clovis.

Les Francs en Belgique. — Sur la rive droite du Rhin vivaient, postérieurement à César, des peuplades unies sous le nom de *Francs*, ou *hommes libres*. Plusieurs d'entre elles franchirent le Rhin et la Meuse et occupèrent les plaines sablonneuses de la Taxandrie; puis, quand les invasions des Barbares eurent dépeuplé nos provinces, les Francs purent s'étendre sans résistance jusqu'à la Somme : ils avaient *Tournai* pour capitale, lorsque *Clovis* se mit à leur tête.

Projets de Clovis.

— A l'avènement de Clovis, en 481, la Gaule était occupée par plusieurs peuples; c'étaient : les *Francs*, au nord; les *Gallo-Romains*, au centre; les *Visigoths*, au sud, et les *Burgondes*, à l'est. — Clovis résolut de

les soumettre à son autorité et d'étendre ainsi sa domination sur toute la Gaule.

Les Romains : Soissons. — Il attaqua d'abord le comte romain Syagrius, le vainquit à *Soissons*, et s'empara de ses États : cette victoire étendit le royaume des Francs jusqu'à la Loire.

Les Alamans. — Peu de temps après, Clovis épousa la vertueuse Clotilde, nièce d'un roi des Burgondes. Cette princesse, qui était chrétienne, exhortait souvent son époux à se convertir au christianisme : il ne s'y décida qu'après une bataille livrée contre les *Alamans*. Ceux-ci, dans le but de participer au pillage de la Gaule, venaient de traverser le Rhin. Clovis marcha à leur rencontre et les attaqua. Mais

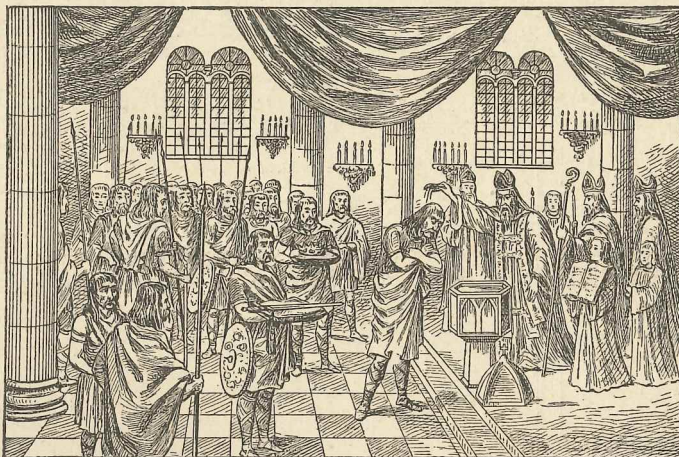
comme les Francs pliaient sous le choc des ennemis, Clovis s'écria : « Dieu de Clotilde, si tu me donnes la victoire, je croirai en toi! » Aussitôt les soldats chrétiens de son armée se précipitèrent sur les Alamans, et leurs efforts assurèrent le succès des armes de Clovis.

Baptême de Clovis : 496.

— Fidèle à son vœu, le roi des Francs se fit baptiser à Reims par saint Remy, avec 3000 de ses guerriers.

— « Courbe la tête, fier Sicambre, lui dit l'évêque en lui versant l'eau sur le front; brûle ce que tu as adoré, et adore ce que tu as brûlé! »

— Clovis devint ainsi le seul chef catholique de la Gaule : sa conversion lui valut l'appui du clergé, qui l'aïda à soumettre le reste du pays.



Baptême de Clovis.

Les Burgondes. — Peu après, Clovis intervint au pays des Burgondes, puis s'en fit des alliés pour lutter contre les Visigoths.

Les Visigoths : Vouillé, 507. — Alaric, roi des Visigoths, persécutait les évêques du midi de la Gaule : ils appelèrent Clovis à leur secours, et celui-ci en profita pour étendre sa puissance. Il vainquit Alaric à *Vouillé*, près de Poitiers, et réunit le pays des Visigoths à la monarchie franque.

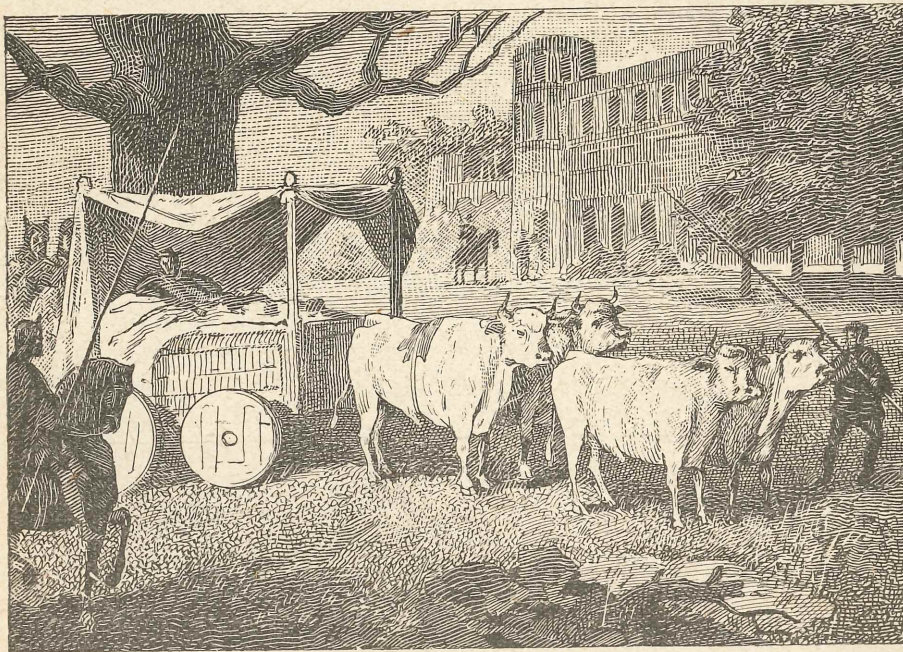
Mort de Clovis : 511. — Il ne jouit pas longtemps de ses victoires : il mourut, jeune encore, à Paris, en 511. Il avait choisi cette ville pour résidence, et elle resta depuis la capitale du royaume qu'il venait de fonder.

B. — La Belgique sous les Francs.

(ÉPOQUE BELGO-FRANQUE.)

État physique. — Sous les Francs, la Belgique se releva peu à peu de ses ruines. La grande plaine du Nord fut protégée par des digues contre les débordements de l'Océan : là se trouvaient déjà, à l'état de pauvres bourgades, les futures grandes villes des Flandres : Bruges, près de la mer, Gand et Anvers sur les bords marécageux de l'Escaut. — A l'autre extrémité

fonctionnaires royaux et les grands propriétaires fonciers ; et les *vaincus* ou *pauvres*, qui étaient les anciens habitants de la contrée. Ils cultivaient la terre au profit de leurs maîtres et ils habitaient de pauvres chaumières, groupées autour de la demeure seigneuriale ; d'abord esclaves et propriété du seigneur, ils devinrent bientôt, sous l'influence bienfaisante de l'Église, des *serfs*.



Rois fainéants.

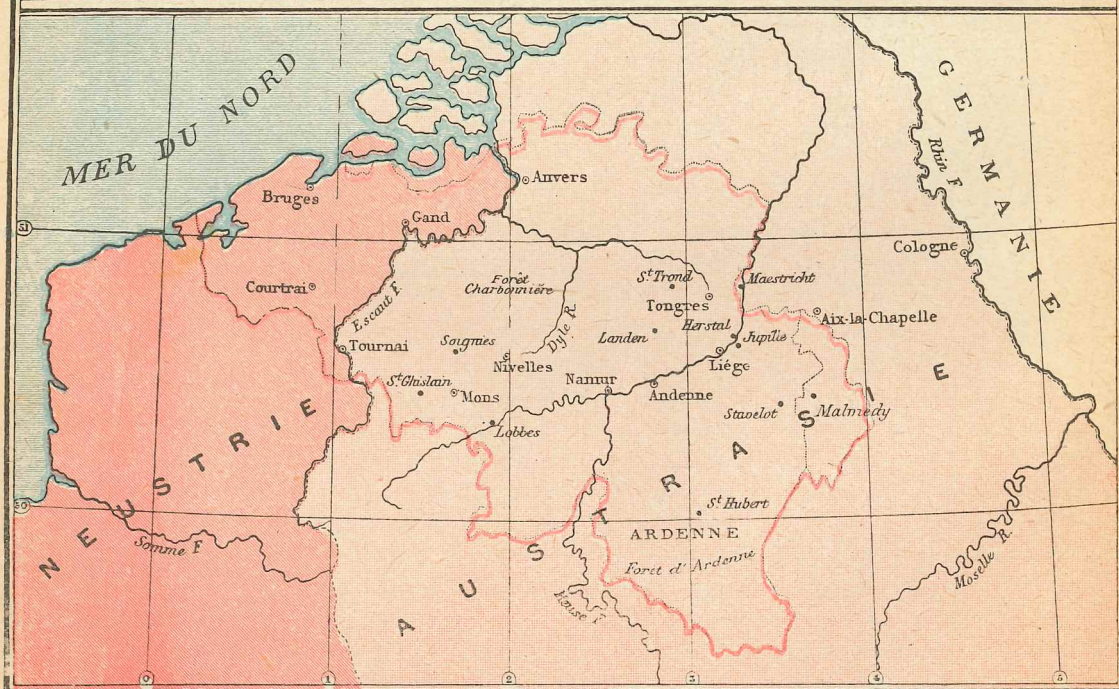
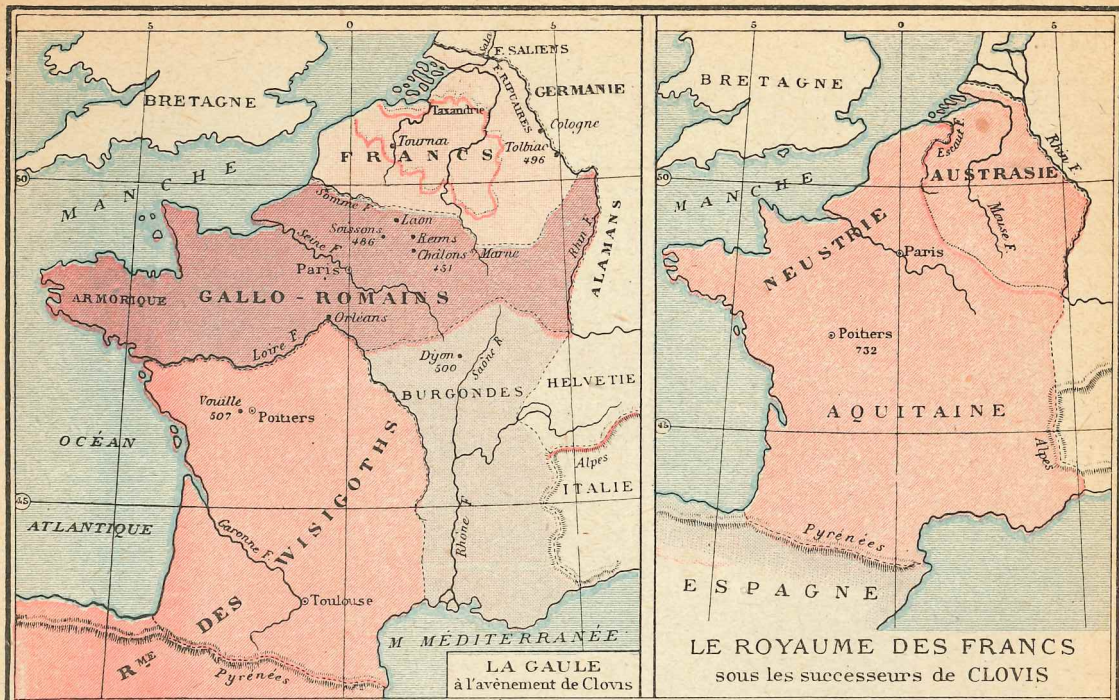
du pays, de grands bois, touffus et sauvages, couvraient encore les rives de la Meuse, où s'élevaient aussi, mais bien humbles également, Liège et Namur. — Enfin, au centre, la grande plaine de la Hesbaye restait la contrée la plus fertile du pays : aussi, une foule de seigneurs francs se fixèrent-ils de préférence dans cette région.

État social. — Ils y acquirent de vastes domaines, et dès lors la population de la Belgique se trouva divisée en deux classes : les *conquérants* ou *riches*, comprenant les familles franques et une aristocratie formée par les grands

État politique : les maires du palais. — Sous les successeurs de Clovis, la Belgique se trouva divisée en deux parties : l'*Austrasie* et la *Neustrie*.

Bientôt les rois des Francs méritèrent par leur mollesse le nom de *rois fainéants*. Faibles et incapables, ils durent confier l'administration de l'État aux *maires du palais* : ceux-ci augmentèrent peu à peu leur pouvoir, et ils devinrent ainsi plus puissants que les rois eux-mêmes. Enfin, l'un d'eux, *Pepin le Bref*, se fit proclamer roi en 751 : il fonda ainsi la dynastie *carolingienne*.

LA BELGIQUE A L'ÉPOQUE BELGO-FRANQUE.



4. — Introduction du Christianisme; les monastères.

Introduction du christianisme.

— Sous la domination romaine et surtout lorsque l'empereur Constantin eut proclamé, en 313, la liberté religieuse, des missionnaires pénétrèrent en Belgique pour y prêcher l'Évangile; grâce à leurs efforts, le christianisme fit de rapides progrès dans nos contrées. Les invasions des barbares réduisirent presque à néant les résultats obtenus; mais,

après le baptême de Clovis, le christianisme devint la religion des Francs : saint Amand et saint Éloi vinrent alors prêcher dans les Flandres, saint Remacle dans l'Ardenne, saint Lambert et saint Hubert se succédèrent sur le siège épiscopal de Tongres, fondé au quatrième siècle par saint Servais :

on vit s'élever çà et là une modeste chapelle surmontée de la croix; autour de l'ermitage du missionnaire se groupèrent les pauvres cabanes des convertis : beaucoup de localités de notre pays n'ont pas d'autre origine.

Monastères. — Ailleurs, des seigneurs francs et de nobles dames consacrèrent à Dieu leurs biens et leur vie : il se fonda ainsi de grands monastères, établis le plus souvent dans quelque vallée pittoresque et boisée, au milieu de terrains incultes. Ils comprenaient ordinairement une *église*, voisine du *cloître* et des *cellules* des moines; — puis des *dépendances* affectées à tous les métiers

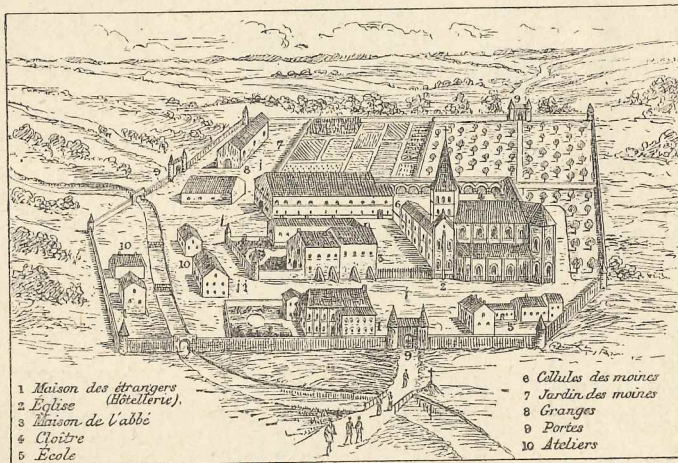
nécessaires à l'existence des moines : écuries et granges; moulin, brasserie, forge et divers ateliers de menuiserie, tissage, etc.; — enfin des *écoles*, où les moines donnaient l'instruction et dont plusieurs, comme celles de Stavelot, devinrent bientôt célèbres. — Aux alentours s'étendaient des jardins et des prairies, et plus loin des bois et de vastes domaines restés longtemps incultes.

Mais, peu à peu, les landes se défrichèrent : les moines et plus tard leurs nombreux serfs, cultivèrent les champs environnants; des vignes et des vergers couvrirent les coteaux voisins; des fermes, des chaumières se bâtirent auprès des riches abbayes, et celles-ci furent le berceau de

villes importantes, telles que Mons, Nivelles, Soignies, Andenne, Saint-Hubert, Saint-Ghislain, Stavelot et Malmédy.

Les monastères étaient des centres non seulement de travail, mais aussi d'étude, et des foyers de civilisation.

Si les châteaux forts, avec leurs tours, leurs fossés et leurs remparts, offraient, pendant les périodes troublées par les guerres, une protection matérielle aux habitants des environs, les monastères et les abbayes étendaient sur les familles installées sur leurs terres une protection morale souvent plus efficace.



Un monastère au VII^e siècle.

5. — Les Carolingiens. — Charlemagne et son empire.

A. — Les ancêtres de Charlemagne.

Pepin de Landen. — Parmi les principaux seigneurs francs qui s'étaient fixés en Belgique, se trouvait *Pepin de Landen*, qui habitait, croit-on, le château de ce nom et possédait de vastes domaines en Hesbaye. Il se distingua par sa bravoure et fut appelé aux fonctions de maire du palais. — Après lui, cette dignité passa à son fils *Grimoald*, puis à son petit-fils *Pepin de Herstal*, qui eut lui-même pour successeur son fils *Charles Martel*.

Charles Martel. — Charles s'illustra surtout par la célèbre victoire de *Poitiers*, remportée sur les Arabes. Ceux-ci, de religion musulmane, après avoir conquis l'Espagne, traversèrent les Pyrénées et s'avancèrent dans la Gaule. Mais le vaillant chef des Francs marcha contre eux et les rencontra, en 732, près de Poitiers. Les Arabes, vaincus, se hâtèrent de rentrer en Espagne. — Cette victoire est un des faits les plus importants de l'histoire : *en repoussant les Sarrasins, Charles avait sauvé l'Europe de la domination musulmane*. C'est à dater de ce jour qu'il fut appelé *Martel* ou *marteau*, à cause des coups terribles que son bras vigoureux avait assénés sur les ennemis.

Pepin le Bref. — Après la mort de Charles Martel, son fils Pepin devint maire du

palais du roi Childéric. Mais celui-ci se rendait de plus en plus méprisable aux yeux de ses sujets. Pepin le reléguait dans un cloître et se fit sacrer roi des Francs : *la dynastie carolingienne était fondée* (751). — Pepin mourut en 768. Il laissait deux fils, Carloman et Charles : ce dernier s'illustra sous le nom de *Charlemagne*.

B. — Charlemagne.

§ 1. — SON EMPIRE.

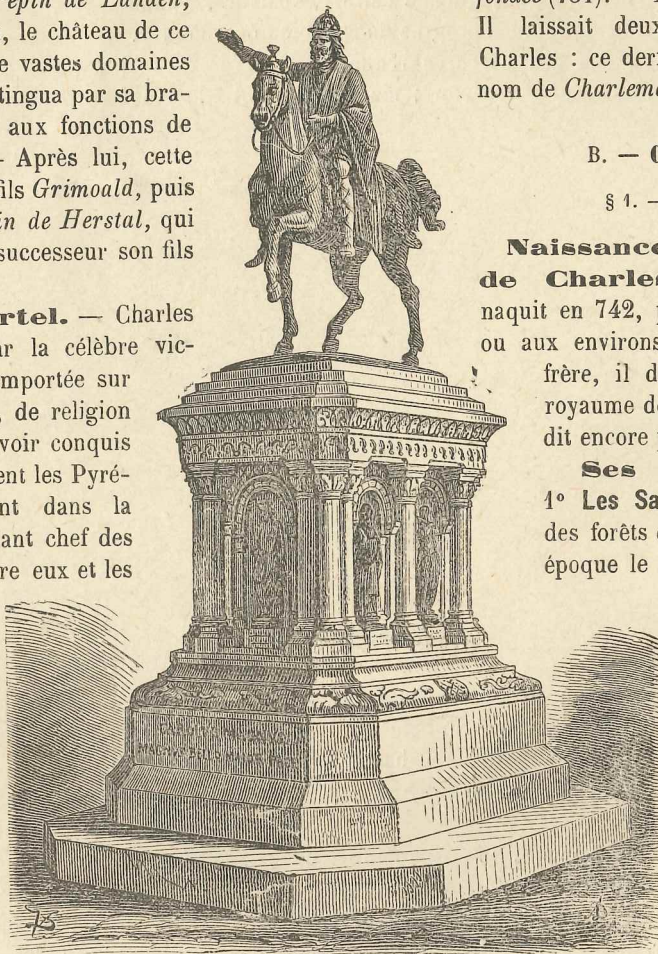
Naissance et avènement de Charles. — Charlemagne naquit en 742, probablement à Liège ou aux environs. A la mort de son frère, il devint seul maître du royaume des Francs qu'il agrandit encore par ses conquêtes.

Ses conquêtes.

1° **Les Saxons.** — Au milieu des forêts qui couvraient à cette époque le nord de la Germanie, vivaient les *Saxons*, peuplade guerrière et idolâtre. Charlemagne, dans le but de leur imposer le christianisme, s'engagea dans les bois et les marécages de leur pays ; mais ce ne fut qu'après trente-trois années de guerres qu'il parvint à les sou-

mettre. Il fit transporter en Belgique un grand nombre de familles saxonnes, qui se mêlèrent à la population de nos contrées.

2° **Les Lombards.** — Didier, roi des Lombards, avait enlevé deux provinces au pape. A cette nou-



Statue de Charlemagne, à Liège.

velle, Charlemagne franchit les Alpes, fit son entrée à Milan et détrôna le roi Didier, qui vint mourir à Liège.

3° Les Arabes d'Espagne. — Après leur défaite de Poitiers, les Arabes s'étaient retirés en Espagne. Charlemagne alla les y attaquer et conquit tout le pays jusqu'à l'Èbre. Mais au retour, son arrière-garde fut défaite dans le défilé de Roncevaux par les Gascons, qui, des hauteurs voisines, faisaient rouler sur les Francs d'énormes quartiers de roc.

4° Les Bavarois et les Avars. — Charlemagne vainquit ensuite les Bavarois. Puis, son fils Pepin réussit à s'emparer du *ring* des Avars : c'était un camp fortifié entouré de neuf rangs de murailles et de haies, et dans lequel cette tribu avait amassé d'immenses trésors.

Bornes de son empire. — Voir la carte.

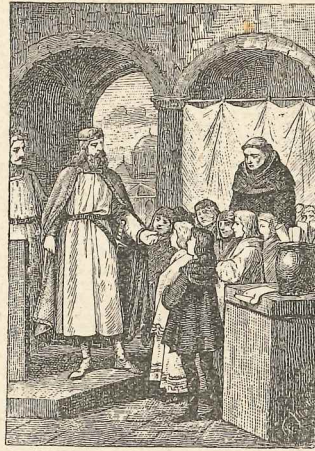
Charlemagne, empereur d'Occident : 800.

— Au mois de décembre de l'an 800, Charles s'étant rendu à Rome, fut couronné empereur d'Occident par le pape Léon III. Sa gloire allait toujours croissant, et, des pays lointains, les rois les plus puissants lui envoyaient leurs hommages et leurs présents.

§ 2. — SES INSTITUTIONS.

Les Capitulaires. — A dater de ce

our, Charlemagne s'appliqua surtout à administrer son vaste empire. Ses lois, divisées en *chapitres*, sont connues sous le nom de *Capitulaires*.



Charlemagne visitant une école.

Les agents. — Ces lois, d'abord préparées par l'empereur, étaient ensuite soumises à l'examen des évêques et des seigneurs de l'empire : ceux-ci se réunissaient au printemps en assemblée générale appelée *champ de mai*. — Des *agents locaux*, ducs, comtes, margraves ou centeniers, étaient chargés de faire observer les lois dans les localités où ils résidaient. — Enfin, les *missi dominici* ou *envoyés du seigneur* allaient inspecter quatre fois par an les diverses provinces

de l'empire, et s'assuraient ainsi de la bonne exécution des ordonnances de l'empereur.

Les écoles et les savants. — Le plus beau titre de gloire de Charlemagne, c'est la

protection qu'il accorda aux sciences et aux lettres, car, en ce temps-là, l'ignorance était générale en Europe. Charles fonda de nombreuses écoles : souvent même, on le vit assister aux leçons des maîtres et décerner des récompenses aux élèves. Par ses faveurs, il attira les savants étrangers auprès de lui : il

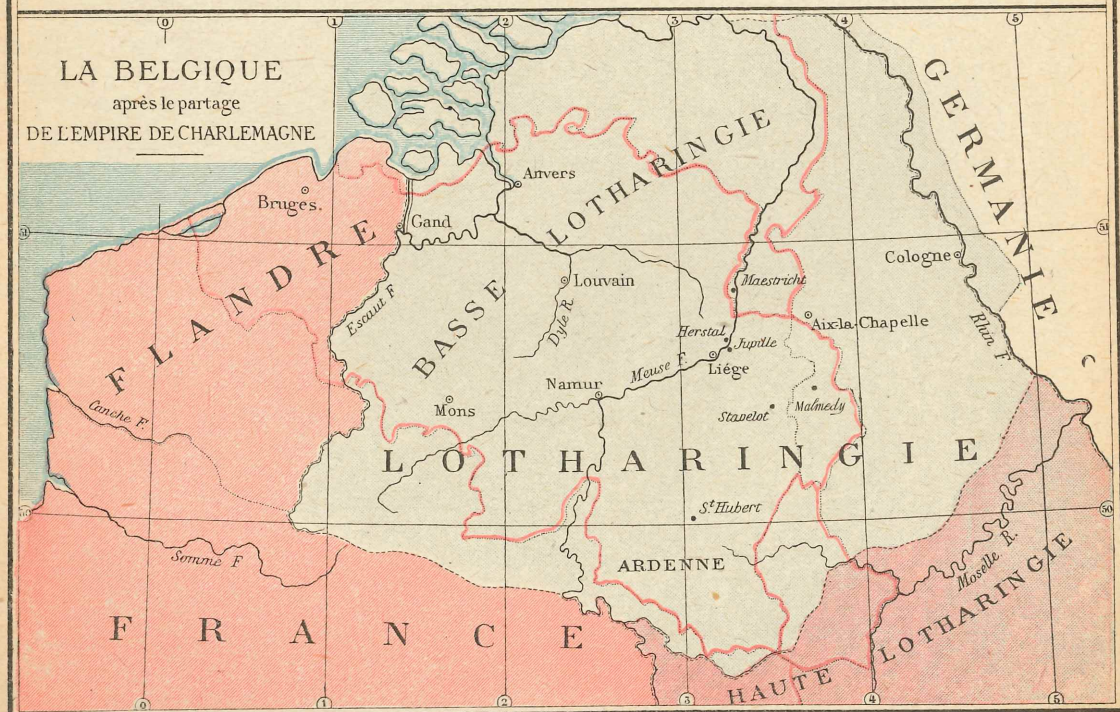
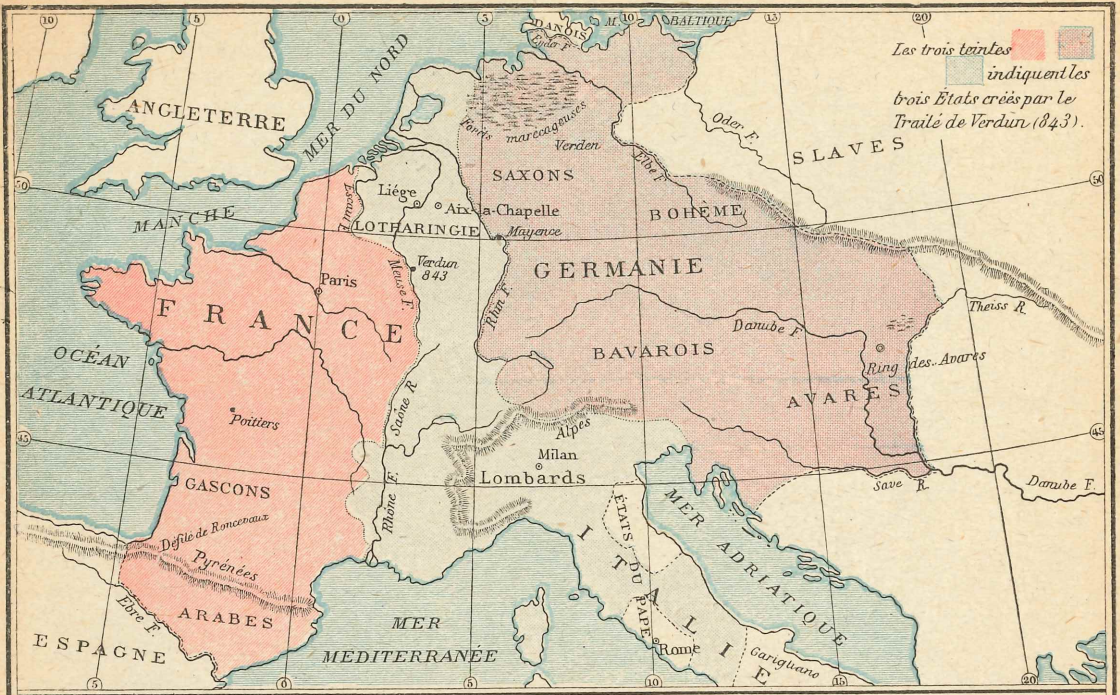


Un Champ de Mai.

confia au moine anglo-saxon Alcuin la direction de l'école qu'il avait établie dans son palais.

Sa mort : 814. — Charlemagne avait fixé sa résidence à Aix-la-Chapelle. Il aimait beau-

L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE.



coup les bains d'eaux thermales de cette localité, et il se plaisait à poursuivre l'aurochs et le sanglier dans les solitudes de la forêt des Ardennes. — Il mourut dans sa capitale en 814.

§ 3. — PARTAGE DE SON EMPIRE.

Traité de Verdun : 843. — Charlemagne eut pour successeur son fils *Louis*, surnommé *le Débonnaire*. — Après lui, le traité de *Verdun*, conclu en 843, partagea l'empire de Charlemagne en trois royaumes entre les trois fils de Louis le Débonnaire : à l'ouest, la France échet à Charles le Chauve; la Germanie, à l'est, à Louis le Germanique; et l'État intermédiaire, à l'aîné, Lothaire (voir la carte).

La Flandre et la Lotharingie. — Après ce partage, notre pays resta divisé pour longtemps en deux parties séparées par l'Escaut :

l'une, à l'ouest de ce fleuve, appartenait à la France et devint par la suite le *comté de Flandre*. L'autre, la *Lotharingie*, fut elle-même divisée en deux duchés : la *Haute* et la *Basse-Lotharingie*.

Les Normans. — Sous les faibles successeurs de Charlemagne, notre pays se trouva livré sans défense aux attaques des *Normans* ou *hommes du Nord*. Ces pirates, originaires des pays scandinaves, ne rêvaient que combats, meurtres et pillages : montés sur des barques légères, ils passaient de l'Océan dans les fleuves et les rivières, qu'ils remontaient jusqu'au cœur du pays. Là ils mettaient à sac les fermes, les abbayes



Les Normans.

et les châteaux, puis ils se retiraient chargés de butin. Ils excitaient une terreur telle que pendant longtemps on chanta dans les églises : « De la fureur des Normans, délivrez-nous, Seigneur ! »

6. — Le régime féodal.

Le fief; le suzerain; le vassal.

— A partir du VIII^e siècle, les chefs francs donnèrent fréquemment, *sous conditions*, certaines portions de territoire à des seigneurs dont ils voulaient récompenser les services. Les terres ainsi cédées, *duchés, comtés, marquisats, etc.*, étaient connues sous le nom général de *fiefs*. Celui qui accordait un fief devenait le *suzerain* du seigneur qui le recevait, et celui-ci était dès lors le *vassal* du donateur. — Le sol se trouva donc morcelé en une foule de petits territoires relevant les uns des autres : c'est le *régime féodal* ou la *féodalité*.

Le contrat féodal.

— Le suzerain et le vassal avaient l'un envers l'autre des obligations réciproques ; elles étaient fixées par une sorte de convention nommée le *contrat féodal*.

Celui-ci avait pour

objets : 1^o l'*hommage* et l'*investiture* ; 2^o les *droits* et les *devoirs* du vassal.

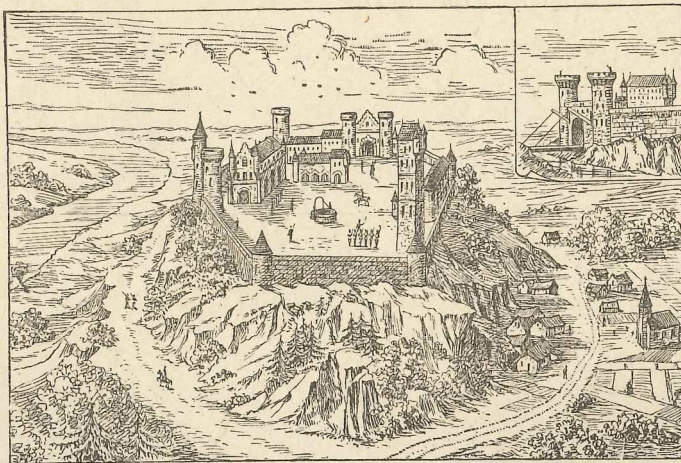
1^o **L'hommage et l'investiture.** — Avant de prendre possession de son fief, le vassal devait *rendre hommage* à son suzerain ; il se présentait devant lui, tête nue et sans armes, et jurait de toujours le servir fidèlement. — En retour de cet hommage, le suzerain donnait au vassal l'*investiture* du fief, en lui remettant quelque objet représentant le domaine accordé en fief, comme une lance, un rameau, une motte de gazon.

2^o **Droits et devoirs du vassal.** — Après avoir reçu l'investiture, le vassal devenait le véritable souverain de son fief : il avait le *droit* d'y rendre

la justice, d'y imposer des taxes et souvent même d'y battre monnaie. — Mais, d'un autre côté, le vassal devait accompagner son suzerain à la guerre pendant un certain nombre de jours, et aider à le racheter s'il lui arrivait d'être fait prisonnier : ces *devoirs* étaient sacrés, et le vassal qui les trahissait était déclaré *félon*.

Les châteaux forts. — La nécessité de se défendre contre les invasions des Normans, ou contre les brigands si nombreux à cette époque,

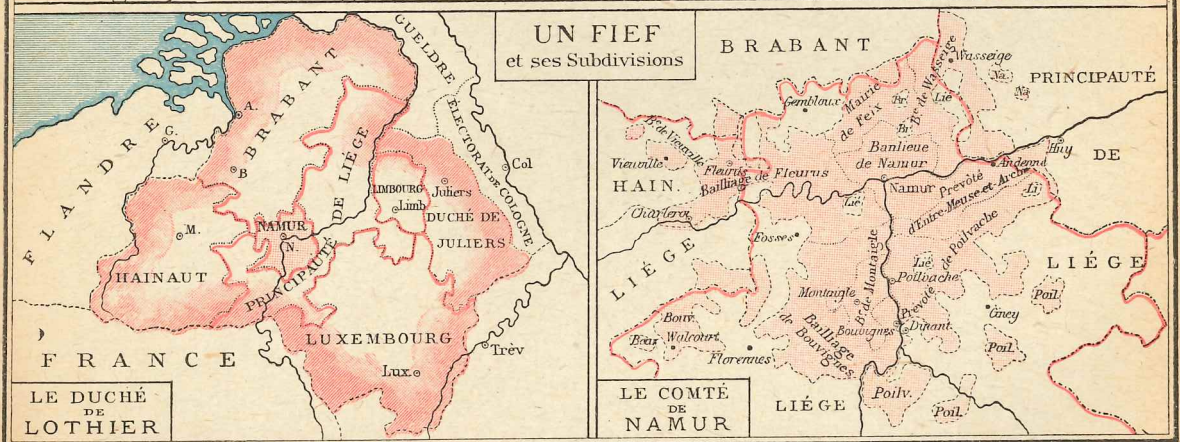
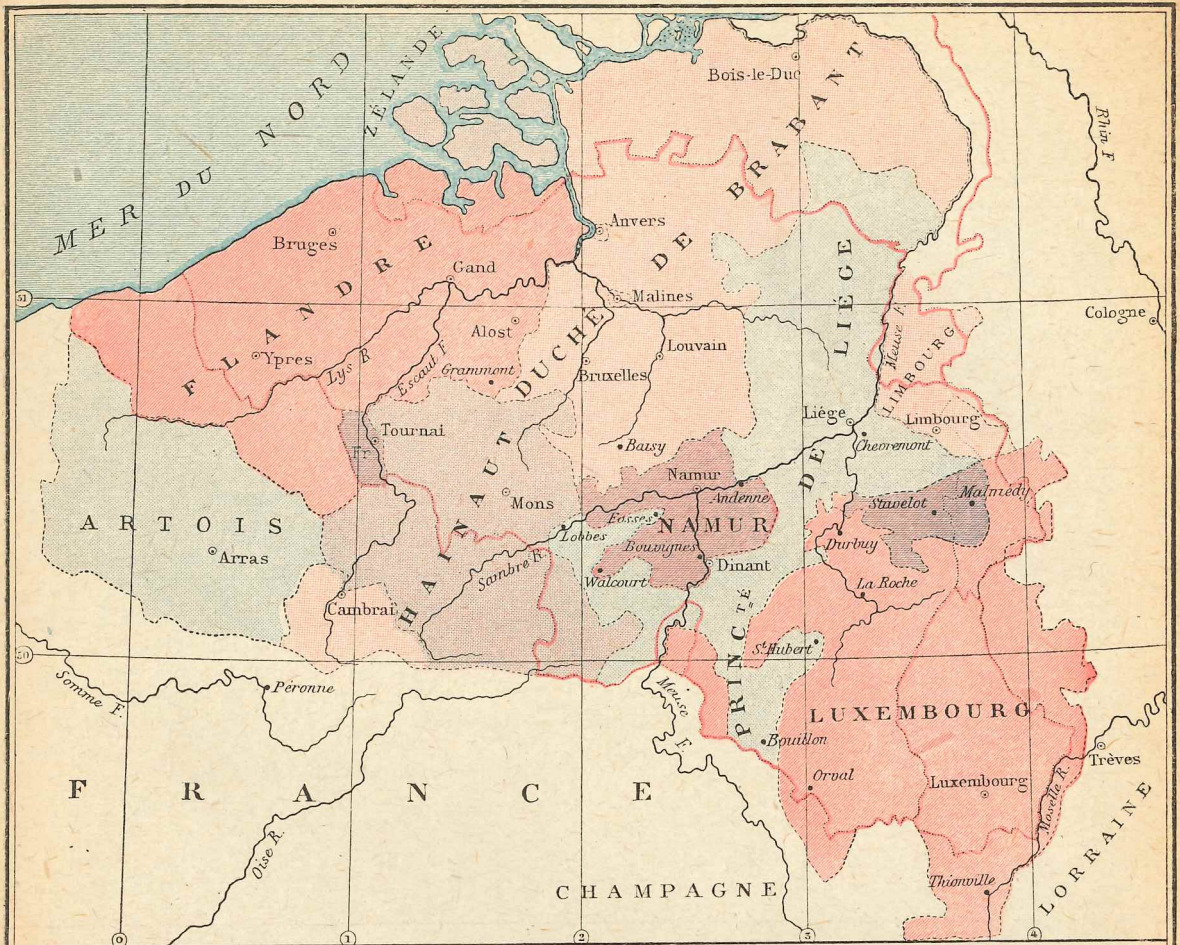
détermina les seigneurs à fortifier leurs habitations. Alors s'élevèrent ces fameux châteaux forts, dont nous admirons encore aujourd'hui les ruines. Les uns étaient bâtis comme des nids d'aigle, au sommet d'un rocher escarpé, d'où ils dominaient toute la contrée environnante ; d'autres, situés dans



Château fort et Pont-levis.

les vallées ou dans la plaine, étaient entourés d'étangs et de fossés, et formaient des retraites inaccessibles au milieu des eaux. Leurs murailles épaisses achevaient de les rendre imprenables ; car, à cette époque, la poudre et l'artillerie n'existaient pas encore. — Aux angles du château se dressaient de hautes tours crénelées ; du sommet de la plus élevée, une sentinelle ou *vigie* sonnait du cor à l'approche de l'ennemi ou d'un voyageur. On ne pouvait entrer dans le manoir que d'un seul côté : là se trouvait un pont-levis, qui livrait accès dans la cour d'honneur. Sur celle-ci donnaient les appartements du seigneur, dont la pièce principale était la salle

LA BELGIQUE A L'EPOQUE DE LA FEODALITE.



d'armes, toute décorée d'armoiries, d'écussons et de trophées.

La vie seigneuriale au moyen âge.

— Derrière les hautes murailles de ces manoirs, vivaient en sûreté le châtelain, sa famille et ses serviteurs, hommes d'armes, pages et écuyers. L'hiver, quand le vent soufflait dans les hautes tours, ou que la neige blanchissait au loin les campagnes, les habitants du château se rassemblaient dans la salle d'armes, autour de la vaste cheminée où brûlaient des troncs d'arbres tout entiers. Parfois un chevalier errant, un pèlerin, ou un voyageur égaré venait demander l'hospitalité au château; il racontait ses aventures, et chacun écoutait avidement ses récits merveilleux. — Souvent aussi, les seigneurs se livraient à la chasse dans les grandes forêts qui couvraient alors le pays. Eux seuls jouissaient de ce droit; et tandis que la châtelaine et ses *damoiselles* s'amusaient à la chasse au faucon, les nobles prenaient plaisir à forcer la bête fauve jusqu'au plus épais des

taillis. — A la belle saison, les princes et les riches seigneurs se réunissaient en des fêtes brillantes appelées *tournois* : toute la noblesse des environs s'y donnait rendez-vous; les braves chevaliers y faisaient admirer leur force et leur adresse en combattant l'un contre l'autre sous les yeux d'une foule innombrable. — Mais ce que les seigneurs de ce temps-là aimaient par-dessus tout, c'étaient la guerre et ses dangers, les brillants faits d'armes et les exploits héroïques. Montés sur des chevaux bardés de fer, armés d'une lance et d'une épée, couverts d'une riche armure et protégés par un bouclier, ils s'élançaient dans la mêlée des combats ou à l'assaut des forteresses. — Le siège des villes se faisait au moyen de *catapultes*, qui lançaient des projectiles dans la place assiégée; de *béliers*, avec lesquels on enfonçait les lourdes portes, d'*échelles* à crochets et de *tours roulantes*.

Les assiégés se défendaient en jetant sur les assaillants, du haut des murailles, d'énormes pierres et des flots d'eau ou d'huile bouillante.

Les serfs. — Au pied du château seigneurial, on voyait de misérables cabanes d'argile : habitations des *serfs*, qui cultivaient les terres du domaine seigneurial. Ils étaient la propriété du châtelain, au même titre que le sol qu'ils habitaient, et qu'ils ne pouvaient quitter sans le consentement du seigneur. C'est pourquoi on disait d'eux qu'ils étaient *attachés à la glèbe*, c'est-à-dire à la terre, et lorsque le domaine passait en d'autres mains, par suite d'héritage, d'achat ou de conquête, le serf changeait de maître en même temps que le

sol auquel sa naissance l'avait lié. — Les serfs étaient sous l'entière dépendance du seigneur.

Leur condition, généralement dure, sauf quand ils dépendaient d'une église ou d'un monastère, variait d'un fief à l'autre suivant le caractère de leur maître : celui-ci pouvait leur imposer des taxes ou *tailles*, et des travaux sup-

plémentaires et gratuits ou *corvées*, s'il le jugeait à propos. De là est venue l'expression : *taillables et corvéables à merci*, selon le bon plaisir du maître. — Avec les progrès de la civilisation et par l'influence des idées chrétiennes, leur condition s'améliora; les affranchissements se multiplièrent et, vers le XIII^e siècle, le servage avait à peu près disparu de notre pays.

Guerres privées. — A l'époque féodale les seigneurs étaient presque toujours en guerre les uns avec les autres, car chacun d'eux cherchait à agrandir ses domaines et à augmenter sa puissance au détriment de ses voisins. — De plus, ils avaient l'habitude de vider par les armes les différends qui s'élevaient entre eux; la plus légère offense suffisait pour allumer des querelles sanglantes qui, d'abord limitées aux deux rivaux, s'étendaient bientôt à leurs familles; et les soldats des deux camps pro-

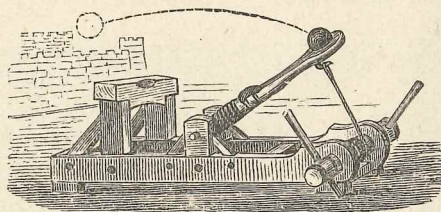


Une chasse.

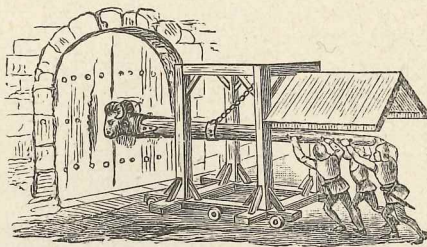
menaient à l'envi la mort et l'incendie par toute la contrée. — D'un autre côté, il existait alors un certain nombre de petits seigneurs qui, ne pouvant suffire à leurs dépenses, demandaient au vol le moyen de paraître avec éclat dans les fêtes et les tournois; c'étaient de véritables chefs de bandes, car ils ne vivaient que de rapines et de pillages. Embusqués au bord des chemins avec leurs hommes, ils détroussaient les voyageurs et les marchands; puis, comme des oiseaux de proie, ils se retiraient dans leur repaire en emportant leur butin.

Trêve de Dieu. — Au milieu de ces désordres continuels et des excès de la force brutale, on est heureux de signaler les tentatives de l'Église et des souverains, pour atténuer les maux de la guerre. C'est ainsi que, dès le x^e siècle, il y avait en vigueur, dans toute la Belgique, une sorte de convention appelée la *Trêve de Dieu* : elle fixait les époques où les hostilités devaient être suspendues, et désignait les personnes et les choses que la guerre ne pouvait atteindre. Ainsi, il était défendu de se battre depuis le jeudi matin jusqu'au lundi; de l'Avent à l'Épiphanie; durant tout le carême, et depuis les Rogations jusqu'à la Pentecôte. En tout temps, les gens de guerre devaient respecter les ecclésiastiques, les femmes, les laboureurs et les marchands, ainsi que les églises, les monastères et les moulins. — Afin d'assurer l'exécution de cette loi, l'évêque de Liège, Henri de Verdun, d'accord avec les principaux seigneurs de la Lotharingie, institua, en 1082, le *Tribunal de la Paix* : il siégeait à jour fixe dans la cathédrale de Liège, et condamnait à des peines sévères les transgresseurs de la Trêve de Dieu. — Peu après, le comte de Flandre, Baudouin à la Hache, dans le but de

réprimer le brigandage, publia la *Paix d'Arras*, nommée aussi la *Paix d'Ypres* ou *Paix du Comte*. En justicier sévère, il la fit rigoureusement observer par les nobles comme par le peuple : un jour, en pleine ville de Bruges, il fit jeter dans une cuve d'eau bouillante le seigneur d'Oostcamp, qui avait dérobé à une pauvre campagnarde la seule vache qu'elle possédait; une autre fois, il fit pendre aux créneaux de son château de Wynendaele, dix chevaliers flamands qui avaient dévalisé de paisibles marchands se rendant à la foire de Thourout.



Catapulte.



Bélier.

Calamités publiques. — Pendant le moyen âge, de grandes calamités publiques venaient quelquefois s'ajouter aux horreurs de la guerre : c'étaient la *famine* et d'affreuses maladies, telles que la *peste* et la *lèpre*. — La destruction des récoltes par les gens de guerre causait souvent de grandes disettes; parfois aussi, les blés venaient à manquer totalement, à la suite de pluies continuelles ou de longues sécheresses : alors d'horribles famines décimaient les populations, car la *pomme de terre*

n'était pas encore connue. Une foule de personnes mouraient de faim, après s'être nourries quelque temps de racines crues et de fruits sauvages, de rats, de souris et de chair corrompue. — A la suite des guerres et des famines, de nombreux cadavres gisaient sans sépulture au milieu des champs dévastés, aux alentours des cabanes et sur le bord des chemins; ils s'y décomposaient à la pluie et au soleil, remplissant l'air de miasmes délétères. Alors éclataient de terribles maladies contagieuses telles que la *peste*, qui amenait la mort en quelques heures et dépeuplait des contrées entières. — Une autre maladie, la *lèpre*, était aussi fort commune

en ce temps-là; les lépreux, dont le corps était couvert d'ulcères, vivaient séparés de la société; ils portaient une crécelle destinée à avertir les passants de leur approche. On leur bâtissait, en dehors des villes et des villages, des hôpitaux isolés appelés *léproseries*, *ladreries* ou *maladreries*, dont on voit encore les restes dans plusieurs localités. — Tous ces horribles fléaux ont aujourd'hui heureusement disparu de nos contrées, grâce aux progrès de la civilisation.

Grands fiefs en Belgique. — Les principaux fiefs qui existaient à cette époque dans notre pays étaient : à l'ouest de l'Escaut, le comté de *Flandre*; — entre l'Escaut et le Rhin, la *Basse-Lotharingie* ou *Lothier*. Celle-ci renfermait : le duché de *Brabant*; le comté de *Hainaut*; le comté de *Namur*; le comté de *Luxembourg*; le duché de *Limbourg*; la principauté épiscopale de *Liège*; la principauté de *Stavelot-Malmedy*. — V. la carte.



La justice de Baudouin à la Hache.

7. — Les Croisades.

A. — Godefroid de Bouillon.

Première croisade. — Depuis que les Musulmans possédaient Jérusalem, ils accablaient de mauvais traitements les chrétiens qui s'y rendaient pour visiter le tombeau du Christ. A la voix du pape Urbain II, une foule de seigneurs partirent pour la guerre sainte. Le rendez-vous général des croisés était Constantinople. Commandés par Godefroid de Bouillon, duc de Lothier, les croisés belges s'y rendirent par la vallée du Danube.

Au printemps de l'année 1097, l'armée chrétienne franchit le Bosphore et pénétra en Asie Mineure. Après maints combats, les croisés gravirent les pentes escarpées du mont Taurus; puis ils s'emparèrent de la fameuse ville d'Antioche, malgré les hautes murailles et les 360 tours qui la défendaient. Mais

à peine y étaient-ils entrés, qu'ils y furent assiégés à leur tour par les Musulmans : ils endurèrent les tortures de la faim et durent manger jusqu'au cuir de leurs chaussures; enfin tentant un dernier effort, ils parvinrent à percer les rangs ennemis et continuèrent leur route vers Jérusalem.

Prise de Jérusalem : 1099. — Dès qu'ils l'aperçurent, le cri de *Jérusalem, Jérusalem!* sortit de toutes les poitrines. Les chrétiens n'étaient pourtant point au bout de leurs épreuves, car ils durent assiéger la ville, défendue par une forte garnison musulmane. De plus, ils furent bientôt tourmentés par la soif : on était en plein été, dans un pays rocailleux, et les Turcs

avaient comblé ou empoisonné toutes les sources qui n'étaient point tarées. — Les chrétiens furent d'abord repoussés par les assiégés, qui, du haut de leurs murailles, versaient sur eux des flots d'huile bouillante. Mais Godefroid de Bouillon fit construire de hautes tours roulantes, munies au sommet d'un pont-levis qui pouvait s'abaisser sur les remparts. Des soldats placés à l'intérieur les approchèrent des murs; le vendredi 15 juillet 1099, on livra un assaut

général : après d'héroïques combats livrés sur les murailles, Jérusalem tomba au pouvoir des chrétiens.

Godefroid, roi de Jérusalem. — Il fallait organiser sans retard la nouvelle conquête. Godefroid s'était signalé par sa bravoure et sa sagesse : d'un accord unanime, il fut proclamé *roi*

de Jérusalem; mais il refusa de « ceindre une couronne d'or dans la ville où Jésus-Christ en avait porté une d'épines; » il se contenta du titre de *Défenseur du saint Sépulcre*. — Il introduisit en Palestine le système féodal : il divisa le pays en grands fiefs qu'il donna aux principaux chevaliers. Quant au recueil de coutumes connu sous le nom d'*Assises de Jérusalem*, il ne fut rédigé que beaucoup plus tard.

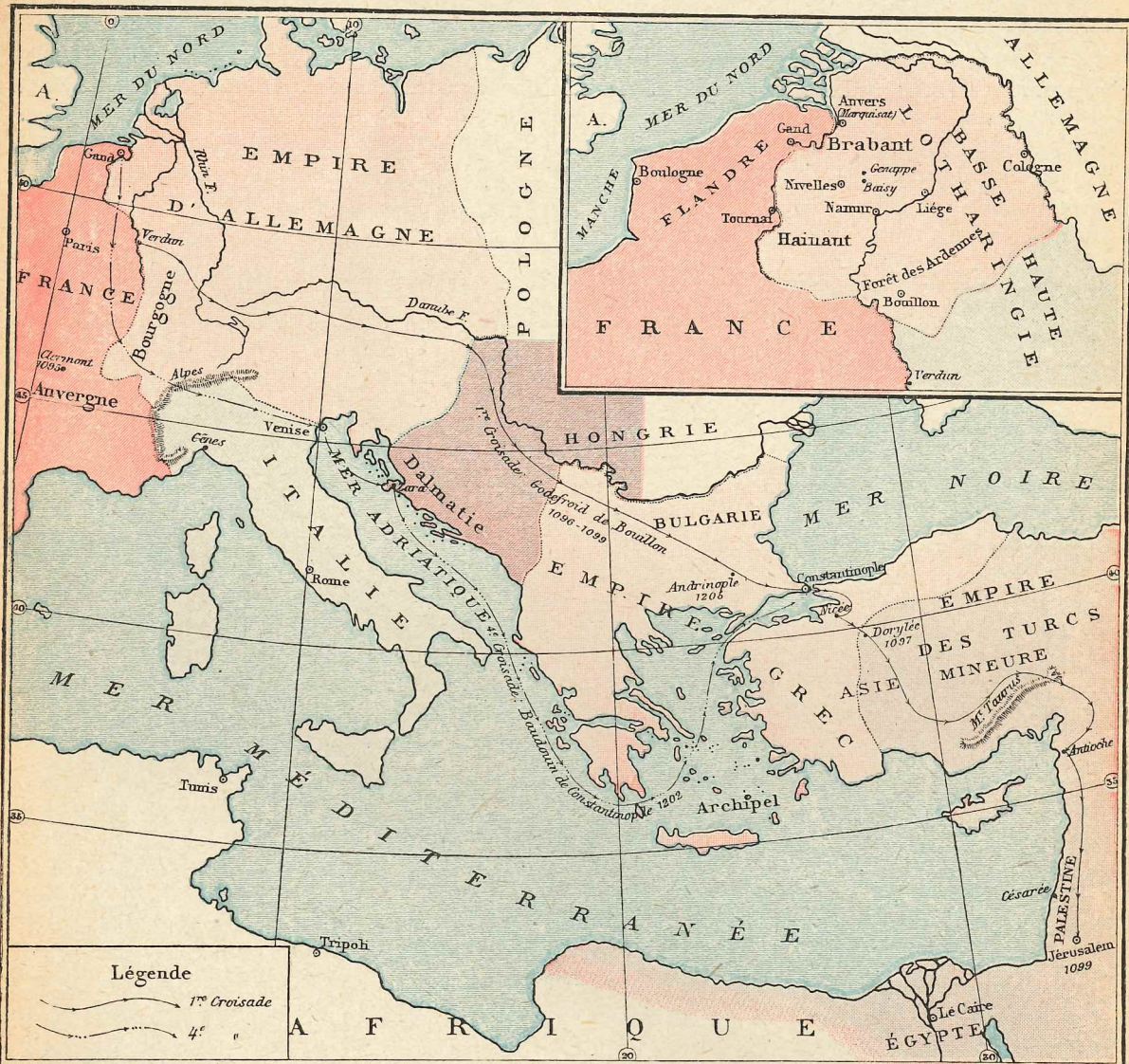
Sa mort; ses successeurs. —

Godefroid mourut en l'an 1100; Baudouin d'Édesse, puis Baudouin du Bourg lui succédèrent. Mais après eux le royaume déclina, et Jérusalem retomba au pouvoir des Musulmans en 1187.



Pierre l'Ermite.

LES CROISADES.



Ad Wesmael-Charlier, éditeur, Namur.

Jules Roland, dess.

Quatrième croisade. — A la fin du XII^e siècle, les comtés de Flandre et de Hainaut se trouvèrent réunis sous l'autorité du comte Baudouin, connu sous le nom de *Baudouin de Constantinople*. Il administra sagement ces deux comtés jusqu'au moment où il partit pour la quatrième croisade.

Au printemps de l'année 1202, il traversa la Bourgogne et les Alpes, suivi d'une foule d'illustres chevaliers. Ils allèrent s'embarquer à Venise; mais, au lieu de se rendre directement en Palestine, la flotte des chrétiens fit voile vers Constantinople, capitale de l'empire grec, où les appelait l'empereur, détrôné par un usurpateur. Après huit jours de siège, les croisés s'en emparèrent et livrèrent au pillage les somptueux édifices de cette immense cité, sans même en respecter les églises.

Baudouin, empereur de Constantinople. — Il fallait donner au nouvel État un souverain capable de le défendre par sa bravoure et de l'organiser par de sages lois : le choix des croisés se porta sur Baudouin, qui fut sacré *empereur d'Orient* dans la vaste église de Sainte-Sophie. Et ainsi notre pays, qui avait déjà donné à Jérusalem son premier roi, donna à Constantinople son premier empereur latin.

Mort de Baudouin : 1205. — Après avoir célébré son avènement au trône par des fêtes splendides, Baudouin alla assiéger la ville

d'Andrinople; mais les troupes de Joannice, roi des Bulgares, parurent bientôt aux alentours et engagèrent avec l'armée chrétienne un terrible combat. Malgré des prodiges de valeur, les croisés furent taillés en pièces; Baudouin tomba entre les mains du vainqueur et périt, croit-on, dans d'affreux tourments : on raconte que le farouche Bulgare, après avoir fait entourer son crâne d'un cercle d'or, s'en servait comme d'une coupe dans ses festins royaux.



Les Croisés.

Résultats des croisades. — Les croisades n'atteignirent pas le but qui les avait fait entreprendre, celui de délivrer la Palestine du joug des Musulmans; mais, sous d'autres rapports, elles produisirent des résultats nombreux et importants. Les peuples occidentaux établirent avec l'Orient des relations commerciales, afin d'échanger

les produits si différents de l'Europe et de l'Asie; ainsi le commerce et l'industrie acquirent un développement inconnu jusqu'alors. — C'est encore aux croisades que remontent l'usage ou l'emploi plus fréquent des armoiries, des bannières et des noms de famille; le travail perfectionné du verre et des métaux; la culture du mûrier; le tissage de la soie et des étoffes précieuses, et la mise en œuvre de procédés jusqu'alors inconnus en Europe, tels que les moulins à vent. — Enfin, en donnant aux serfs la liberté, les croisades contribuèrent puissamment au développement des *communes*.

8. — Les Communes.

Origine des communes. — Pendant les troubles incessants du moyen âge, une foule d'artisans abandonnèrent les campagnes pour échapper à la tyrannie des seigneurs, aux pillages des hommes d'armes et des voleurs de grand chemin. Les uns se réfugièrent dans les villes et s'y associèrent avec les habitants du même quartier ou de la même profession. D'autres se mirent sous la protection de quelque seigneur puissant et généreux et allèrent se fixer dans le voisinage de son château fort; ils purent y vivre et travailler en toute sécurité, à l'ombre du manoir de leur bienfaiteur. A la longue, celui-ci accorda des libertés et des privilèges aux habitants d'une même localité, qui devint ainsi une *commune*. — Les croisades surtout favorisèrent le développement des communes : car

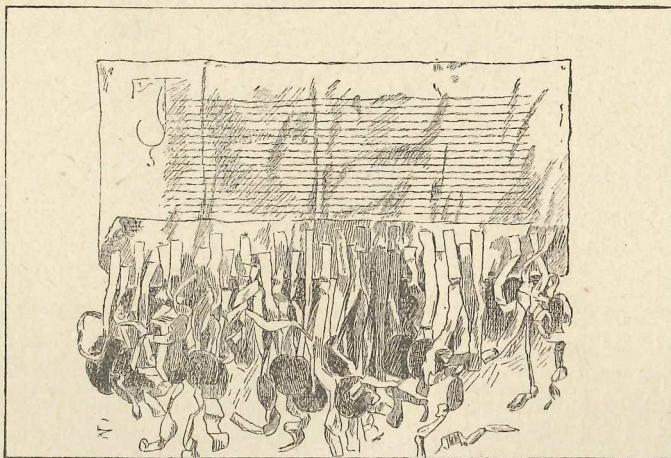
beaucoup de petites villes profitèrent de la longue absence de leur seigneur pour se rendre indépendantes. — Enfin le développement du commerce apporta aux habitants des villes la richesse et le désir de l'administrer eux-mêmes.

Franchises et privilèges. — Ce qui, pendant la féodalité, avait été le *privilege* d'un seul ou de quelques-uns, devint, dans la commune, la *liberté* pour tous les habitants d'une même localité. Ceux-ci possédaient en effet la *liberté individuelle*, des *droits politiques* et des *symboles* glorieux de leur indépendance. — Contrairement aux serfs attachés à la glèbe, ils pouvaient aller et venir selon leur bon plaisir, acheter ou vendre, voyager

et commercer à leur fantaisie; ils pouvaient posséder des biens, en disposer à leur gré et hériter de la fortune d'autrui. A Liège, leur domicile était inviolable; et l'on pouvait dire alors comme de nos jours : *Pauvre homme en sa maison est roi*. — Au lieu d'être, comme les malheureux serfs, taillables et corvéables à merci, les bourgeois ne payaient les impôts et les taxes extraordinaires qu'après les avoir librement votés; ils nommaient eux-mêmes certains magistrats chargés d'administrer la commune et de

rendre la justice; ils pouvaient aussi s'associer, soit pour leur agrément, soit pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts. *La condition des bourgeois des communes était donc infiniment supérieure à celle des serfs.*

— Comme signes visibles de leur indépendance, les communes possédaient un *sceau* ou

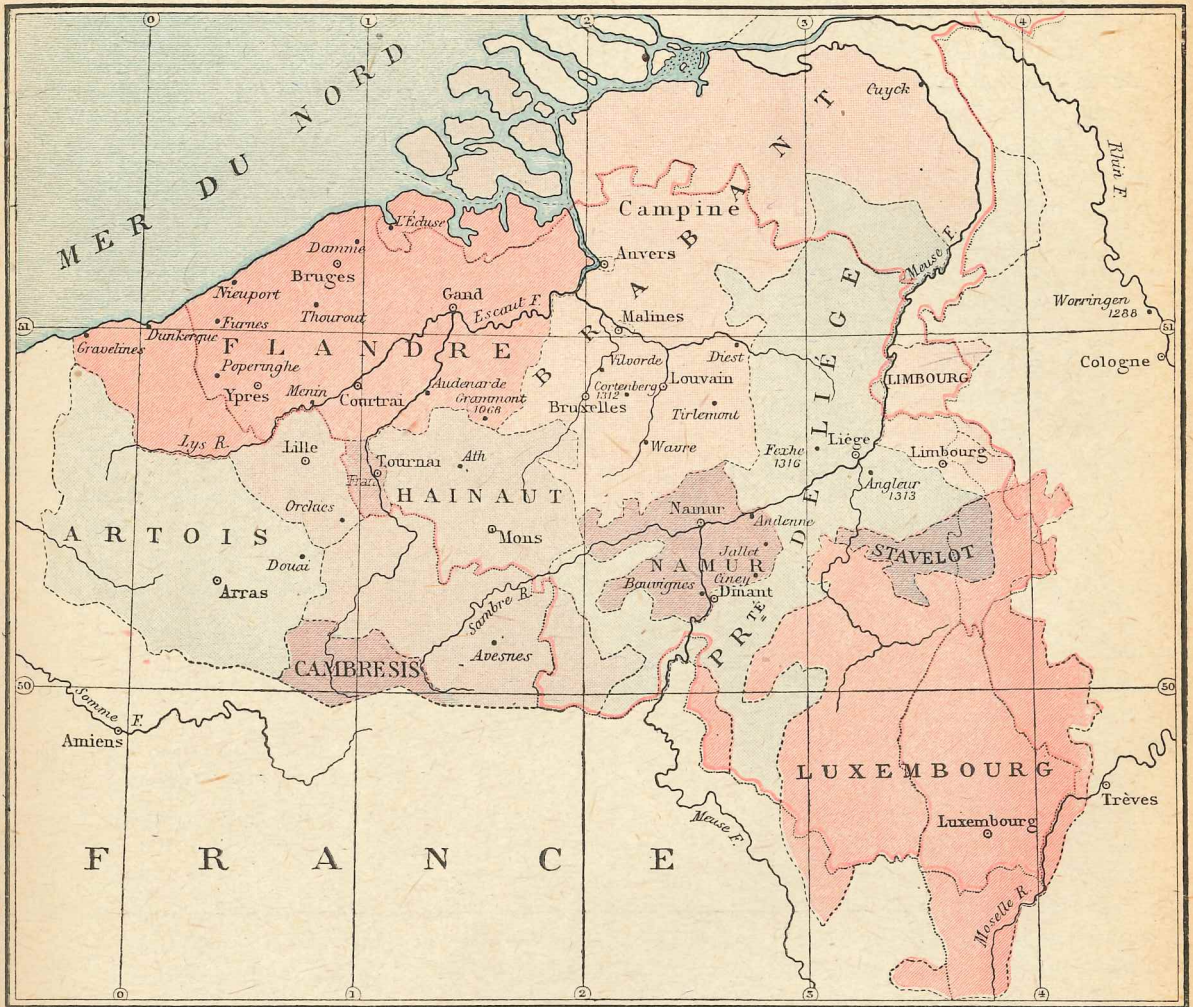


Une Charte.

un cachet pour légaliser leurs actes; une *caisse* communale où était gardé le trésor public; une *bannière* qui guidait les bourgeois aux fêtes et aux combats; enfin, des édifices publics remarquables : un *hôtel de ville*, des *halles* pour la tenue des marchés, et une haute tour nommée *beffroi*; elle renfermait une cloche que l'on sonnait en cas d'alerte.

Les chartes ou keuren. — Les libertés et les franchises accordées aux communes étaient inscrites sur un parchemin destiné à faire foi dans la suite des temps. Le seigneur revêtait cette pièce de son sceau, et ses successeurs, à leur avènement, devaient confirmer les privilèges accordés à la commune. Ces parchemins, appelés *chartes* ou

LES COMMUNES.



Ad Wesmael-Charlier, éditeur, Namur.

Jules Roland, dess

keuren, étaient le gage des libertés publiques : on les conservait dans une chambre secrète du beffroi communal au fond d'un coffre en fer à plusieurs serrures, dont les clefs étaient tenues par les magistrats.

Les deux plus anciennes chartes connues sont : celle que le prince-évêque de Liège Théoduin accorda aux Hutois, en 1066, et celle que le comte de Flandre Baudouin VI donna, en 1068, à la ville de Grammont. On cite encore, parmi les chartes célèbres, celle d'Albert de Cuyck aux Liégeois, en 1196; enfin, parmi les chartes nationales, la charte de Cortenberg, octroyée au Brabant, par Jean II, en 1312; la paix de Fexhe, de 1316, et la Joyeuse-Entrée, de 1356, dont il sera question plus loin.

Les confréries.

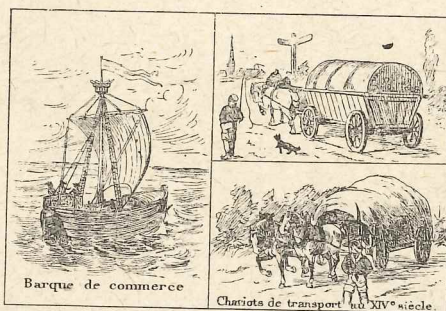
— Afin de pouvoir défendre leurs privilèges les bourgeois des communes formèrent partout des sociétés ou *confréries* pour s'exercer au manie- ment des armes employées en ce temps-là : l'arc, l'arbalète et le terrible *goedendag*; cette arme se

composait d'une masse en fer, souvent hérissée de pointes et rattachée par une petite chaîne à l'extré- mité d'une pique. Armés de leur *goedendag*, les communiens flamands assommaient les chevaux, démon- taient les cavaliers et brisaient les armures : ils portèrent ainsi plus d'une fois la terreur dans les rangs de la chevalerie française.

Les métiers. — Dans les communes du moyen âge, tous les hommes exerçant la même profession se réunissaient en une seule association et ne formaient qu'un seul corps, appelé *métier* ou *corporation*. Chaque commune eut ainsi son métier de maçons, de tisserands, etc. Certaines grandes villes, comme Gand et Bruges, comptèrent même jusqu'à 52 métiers. — A notre époque, le travail et le commerce sont libres, c'est-à-dire que tout homme peut à son gré fabriquer ou vendre telle marchandise qu'il lui convient. Il n'en était pas de

même au moyen âge, car l'industrie et le commerce ne pouvaient être exercés que par les gens des métiers : ainsi, pour fabriquer du cuir, on devait nécessairement faire partie de la corporation des tanneurs; les ferronniers pouvaient seuls travailler le fer et les maçons manier la truelle. — Pour être admis dans un métier et proclamé *compagnon*, il fallait être âgé de 21 ans, fournir un certificat de moralité, pratiquer la religion catholique et avoir fait un apprentissage d'au moins six ans chez un *patron* ou maître-ouvrier. L'*apprenti* passé *compagnon* ne pouvait lui-même devenir *patron* qu'au bout de plusieurs nouvelles années de travail et après avoir montré ses capacités en produisant le

chef-d'œuvre du métier : c'était, par exemple, un chapeau de feutre pour les chapeliers, une roue pour les charrons, etc. — Dans chaque corporation, les heures et les jours de travail étaient bien déter- minés; il était défendu de travailler à prix réduit ou en dehors du temps fixé. Ordinairement, les artisans d'un même métier



habitaient la même rue ou le même quartier de la ville : d'où les noms de *rue des Brasseurs*, *des Fripiers*, *des Tanneurs*, etc. Les ateliers réson- naient du bruit des marteaux et des chants des compagnons, et ainsi chaque commune était comme une ruche bruyante de gais travailleurs.

Les foires et les marchés.

— Quant aux marchandises, elles étaient d'abord vérifiées par les autorités de la commune, qui en fixaient le prix; puis on les exposait en vente sur le marché public, qui se tenait le plus souvent dans de vastes bâtiments appelés *halles*. Chaque négociant y avait sa place mesurée et marquée, où se trouvait son étal ou son échoppe; mais il lui était défendu d'appeler les acheteurs et surtout de les tromper : les règlements étaient si sévères qu'un marchand de Douai fut pendu pour avoir usé de faux poids. — Les produits de l'industrie

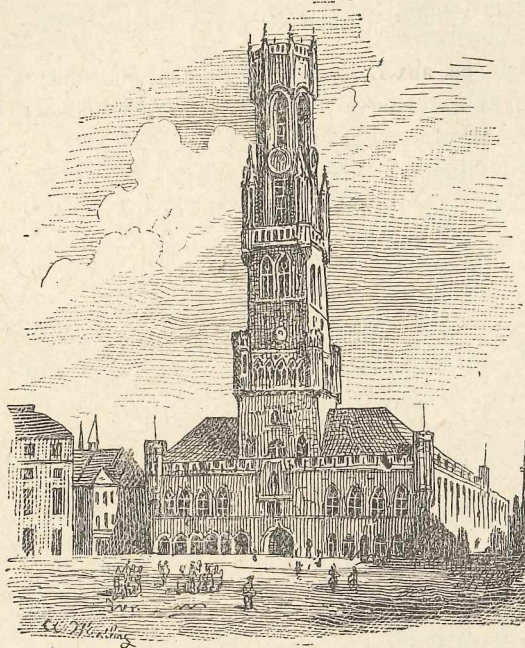
étaient exposés en vente, non seulement sur les marchés publics, mais encore dans les foires qui se tenaient à jour fixe en diverses localités. Ces foires, fort nombreuses, étaient très utiles à cette époque, car elles servaient de rendez-vous à une foule d'acheteurs et de vendeurs, qui n'auraient pu sans cela se mettre en relation, comme nous le faisons aujourd'hui grâce à la poste et aux chemins de fer. Les foires les plus fréquentées de notre pays étaient celles de Thourout.

Prosperité des grandes communes belges. —

Comme on n'admettait dans les halles que des marchandises de première qualité, chaque artisan s'efforçait sans cesse d'améliorer son travail : ainsi se perfectionnèrent de plus en plus les produits de notre industrie, qui furent bientôt recherchés dans toute l'Europe. On fabriquait des toiles dans la plupart des villes de la Flandre et du Brabant. Bruges, Gand, Ypres et Louvain étaient renommés pour leurs draps et leurs étoffes de laine, et Malines pour ses cuirs dorés. Quant à l'industrie métallurgique, elle avait son siège principal dans la vallée de la Meuse : Dinant et Bouvignes étaient célèbres par leurs ustensiles de cuivre ou *dinanderies* ; enfin les forges et les fabriques d'armes se multiplièrent rapidement à Liège après que, vers l'an 1200, on eût découvert d'importantes mines de houille dans les environs de cette ville. — Entre toutes les villes d'alors, la première place commerciale était assurément

Bruges. Elle communiquait par des canaux avec Gand et avec les ports de Damme et de L'Écluse. C'est à Bruges, surnommée *la Venise du Nord*, que les marchands de toutes les nations venaient échanger les vins du Midi, les soieries et les parfums de l'Orient, contre les étoffes et les armes fabriquées par les métiers. — Grâce à l'industrie et au commerce, les communes se développèrent et s'enrichirent rapidement : Bruges,

Gand, Ypres, Liège et Louvain comptaient au delà de 100.000 habitants. Partout éclatait la richesse, fruit du travail et de la liberté ; les métiers déployaient dans leurs fêtes et leurs cortèges un luxe inouï ; l'or et les pierreries brillaient sur les vêtements, et l'on cite ces paroles d'une reine de France, épouse de Philippe le Bel, faisant son entrée à Bruges : « Je croyais être seule reine en ces lieux, et j'en vois par centaines autour de moi. » L'opulence se manifestait dans les habitations comme sur les vêtements ; des vases et des



Belfroi de Bruges.

meubles précieux remplissaient les salons bourgeois. L'architecture avait du reste fait de grands progrès : ce sont les libres citoyens des communes qui ont doté la Belgique de ses plus beaux monuments publics : les beffrois de Gand et de Bruges ; les halles de Louvain et d'Ypres ; les hôtels de ville de Bruxelles, d'Audenarde et de Louvain ; les cathédrales de Tournai, d'Anvers et de Bruxelles. Après cinq siècles d'existence, ces admirables édifices témoignent encore de la splendeur et de la puissance des communes qui les élevèrent.

9. — Rivalité entre la noblesse des villes et les métiers.

Après l'établissement des communes, on vit se former peu à peu dans les villes deux partis bien distincts : celui des *grands*, composé des nobles et des riches bourgeois, et celui des *petits*, constitué par le peuple et les gens de métier. De longues luttes intestines éclatèrent entre eux, principa-

lement au XIII^e et au XIV^e siècle. Elles aboutirent, en général, au triomphe de la cause populaire et à la concession, par les princes, de chartes célèbres : la *Paix de Fexhe* dans la principauté de Liège, la *charte de Cortenberg* et la *Joyeuse Entrée* dans le Brabant.

A. — Principauté de Liège : Paix de Fexhe.

Charte d'Albert de Cuyck. —

Dès la fin du XII^e siècle (1196), l'évêque Albert de Cuyck donna aux habitants de Liège une charte mémorable, qui proclamait plusieurs principes aujourd'hui inscrits dans notre Constitution. —

Grâce à ces libertés salutaires, Liège devint rapidement une des villes les plus florissantes de notre pays : d'habiles artisans vinrent s'y fixer; on vit s'y élever des forges, des fabriques d'armes et de drap; enfin, l'exploitation des mines de houille contri-

bua puissamment à développer dans le pays l'industrie métallurgique.

Paix de Fexhe : 1316. — Mais cette situation prospère ne tarda pas à être troublée par la guerre civile : les gens des métiers s'armèrent contre les nobles; pendant longtemps, les grands et les petits se disputèrent le pouvoir. Cette lutte se termina par la *paix d'Angleur*, conclue en 1313. Elle accordait au peuple de grands avantages : elle

stipulait notamment que nul ne pouvait être maître ni juré (administrateur de la commune), s'il ne faisait partie de l'un des bons métiers de la ville.

Trois ans plus tard, l'évêque Adolphe de la Marck confirma, par la *paix de Fexhe*, les

anciennes libertés du pays. Voici les principales dispositions de cette charte, qui réglait l'administration générale de la principauté :

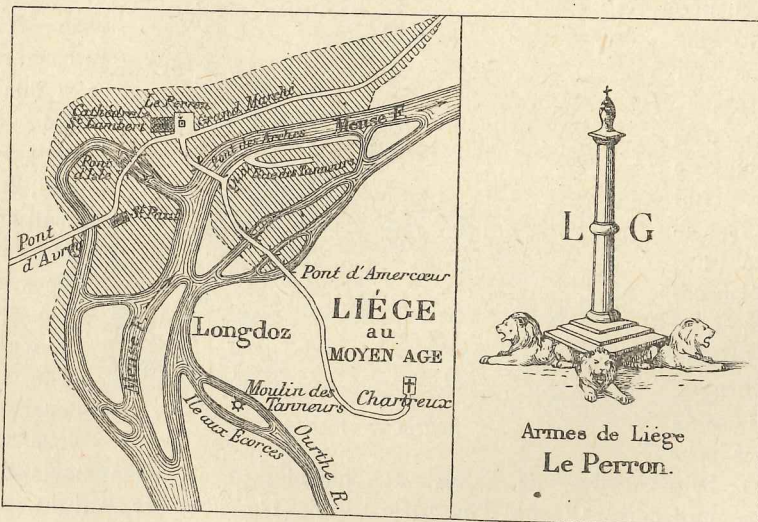
1. Les anciennes franchises des bonnes villes et du pays sont maintenues.

2. Nul ne peut être arrêté

que par ordonnance des échevins. Chacun doit être jugé selon la loi et par sentence du tribunal des échevins.

3. La confiscation des biens est interdite.

4. Les lois sont faites par le *Sens du Pays*, c'est-à-dire de l'accord unanime des *États*, assemblée composée des représentants des trois ordres : le *clergé*, la *noblesse* et la *bourgeoisie* de la principauté.



5. Les lois et coutumes ne peuvent être modifiées que par le Sens du Pays.

La paix de Fexhe, appelée la grande charte des

Liégeois, devint ainsi la loi fondamentale du pays de Liège.

B. — Le Brabant : la Joyeuse Entrée.

Le duché de Brabant. — Le Brabant, l'un des principaux fiefs de notre pays, eut pour souverain, à la fin du XIII^e siècle, Jean I^{er} le Victorieux; à la suite de la victoire de Worringen (1288), il réunit le Limbourg au Brabant. — Comme ses successeurs, Jean II et Jean III, il accorda aux villes brabançonnnes de nombreuses franchises, réunies peu après dans la *Joyeuse Entrée* de Brabant.

La Joyeuse Entrée :

1356. — Jean

III ne laissait que des filles. L'aînée, Jeanne, héritière des deux duchés, épousa Wenceslas de Luxembourg. A l'avènement de ce prince étranger, les villes du pays

brabançon résolurent de réunir en un seul corps de lois les principales franchises qu'à diverses époques les ducs de Brabant leur avaient déjà concédées : c'est ce qu'on appela la *Joyeuse Entrée*. Jeanne et son époux, et plus tard leurs successeurs, ne prirent possession du pouvoir qu'après avoir juré d'observer la Joyeuse Entrée, et cette charte célèbre resta, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la loi fondamentale du Brabant.

Voici les clauses principales qu'elle renfermait :

1. Nulle décision importante ne peut être prise,

nul traité d'alliance ne peut être conclu sans l'assentiment des villes.

2. Le prince ne peut faire la guerre avant d'en avoir délibéré avec les États.

3. Les magistrats des communes doivent rendre compte de leur gestion. Ils en sont responsables.

4. Nul n'est admis aux fonctions publiques s'il n'est né et domicilié en Brabant.

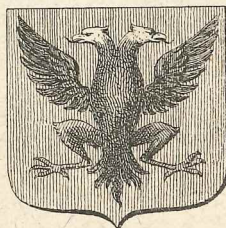
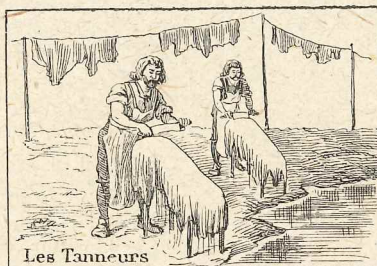
5. Les Brabançons sont déliés de leur serment d'obéissance au prince, si celui-ci viole les libertés consacrées par la charte.

6. Les États du Brabant sont convoqués régulièrement deux fois l'an.

7. L'indépendance des députés et la liberté de leurs votes sont garanties.

8. Les fonctionnaires et le prince jurent d'observer la Joyeuse Entrée.

C'est ainsi que les libertés et franchises, d'abord accordées aux seuls habitants d'une même localité, furent successivement étendues à d'autres communes et s'appliquèrent finalement à tous les citoyens d'un même État, comme nous venons de le voir pour la principauté de Liège et de Brabant.



Armoiries du Métier des Tanneurs

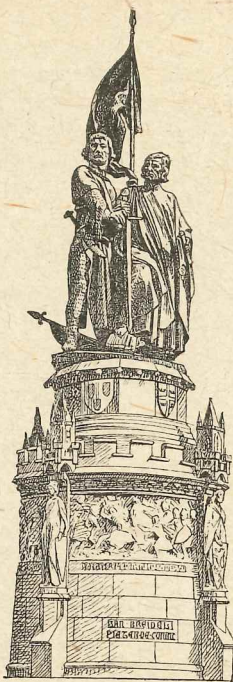
10. — Luittes des communes flamandes contre le roi de France.

A. — Bataille des Éperons d'or.

Les Matines brugeoises :

1302. — Quand les métiers eurent fait de la Flandre une des contrées les plus florissantes de l'Europe, les rois de France voulurent rétablir leur pouvoir sur ce comté. Philippe le Bel l'enleva au comte Gui de Dampierre et en confia le gouvernement à *Jacques de Châtillon*. Mais les Français se firent bientôt détester par leur arrogance : deux citoyens brugeois, *Jean Breydel*, doyen des bouchers, et *Pierre de Coninc*, doyen des tisserands, se retirèrent alors sur les bords du Zwyn : ils y furent rejoints par environ 5.000 Brugeois, et tous jurèrent de délivrer leur patrie de la tyrannie étrangère. Par une nuit du mois de mai 1302, ils pénétrèrent dans la ville; ils se répandent dans les rues et s'arrêtent ensuite, par petites troupes, devant les maisons des Français; ils en forcent les portes et égorgent sans pitié tous ceux qui ne peuvent prononcer correctement les mots flamands *schild en vriend* (bouclier et ami). — Cet horrible massacre dura jusqu'au matin et coûta la vie à plus de 4.000 Français : il a conservé dans l'histoire le nom de *Matines brugeoises*.

Bataille des Éperons d'or :
1302. — A la nouvelle de ce carnage, Philippe



Statue de J. Breydel et de P. De Coninc.



Bataille des Éperons d'or.

le Bel jura d'en tirer une vengeance éclatante. Il lança en Flandre une armée de 50.000 hommes, sous le commandement de son frère Robert d'Artois. Elle comptait dans ses rangs la fleur de la cavalerie française : les fiers barons, couverts d'armures dorées, déployaient au soleil leurs riches étendards; tous bouillaient d'impatience, car le roi leur avait ordonné de piller les villes, de ravager les campagnes et d'exterminer les populations flamandes.

Les Français s'avancèrent sans résistance jusqu'à Courtrai : mais à l'est de cette ville, dans la plaine de *Groeninghe*, ils se trouvèrent tout à coup en face des bataillons serrés des communes, commandés par Breydel et De Coninc.

Les chevaliers français croyaient écraser au premier choc ces vilains qu'ils accablaient de leur mépris. Mais les Flamands avaient à défendre leurs

biens et leur vie, l'indépendance de leur pays et l'honneur de leurs familles; au moment d'engager l'action, ils portèrent pieusement à leurs lèvres, un peu de cette terre de la patrie pour laquelle ils allaient combattre, et qu'ils étaient prêts à arroser de leur sang.

Un petit ruisseau, qui traversait une prairie marécageuse, séparait les deux armées : dans leur impatience d'en venir aux mains, les chevaliers

français voulurent le franchir au galop; mais comme ils étaient couverts de pesantes armures, ils s'embourbèrent dans la vase avec leurs chevaux.

Alors les gens des communes s'avancèrent en rangs pressés, au cri de *Flandre au Lion!* Ils repoussèrent les arbalétriers ennemis et firent un horrible carnage des seigneurs français.

Au milieu des cadavres amoncelés, meurtris, couverts de sang et de boue, on recueillit environ 700 éperons dorés que l'on suspendit dans l'église Notre-Dame à Courtrai : de là le nom de bataille des *Éperons d'or* donné à cette grande victoire des communes flamandes sur le roi de France.

La Flandre était sauvée; cependant, la lutte recommença bientôt. Philippe de Valois, successeur de Philippe le Bel, trouva un redoutable adversaire dans le fameux tribun gantois, *Jacques Van Artevelde*.

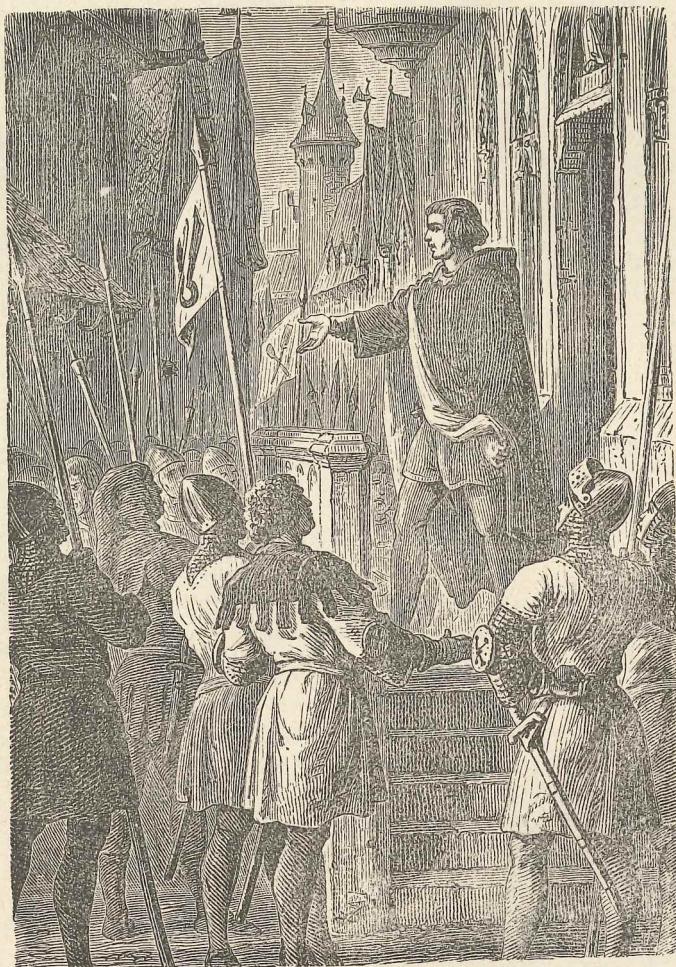
B. — **Jacques Van Artevelde.**

Jacques Van Artevelde. — Jacques Van Artevelde naquit à Gand. Il appartenait à une

grande famille bourgeoise, enrichie par l'industrie drapière. Par ses manières simples avec les petits et ses vues élevées avec les grands, il gagna rapidement la confiance de ses concitoyens : il fut élu *hoofdman* — c'est-à-dire *capitaine* — de sa

paroisse avec droit de préséance sur les quatre autres capitaines de paroisse de la ville.

Neutralité de la Flandre. — C'était sous le règne de Louis de Nevers, l'avant-dernier comte de Flandre de la maison de Dampierre. Une longue et terrible lutte, la *Guerre de Cent ans*, venait d'éclater entre la France et l'Angleterre. Le comte de Flandre ayant pris fait et cause pour le roi de France qui était son suzerain, le roi d'Angleterre Édouard III se vengea en interdisant la sortie des laines de son pays; il ruina ainsi la principale industrie flamande, qui était la



Jacques Van Artevelde haranguant ses concitoyens.

fabrication des draps; la navette tomba des mains du tisserand et le peuple fut réduit à une affreuse misère. Dans leur détresse, les Gantois coururent demander conseil à Jacques Van Artevelde. Le *sage homme* leur démontra qu'ils devaient avant tout rester neutres entre les deux nations ennemies.

Tout le monde l'approuva et il fut chargé des négociations : on vit alors ce simple bourgeois traiter avec les deux monarques les plus puissants de l'Europe. Ils reconnurent et garantirent la neutralité de la Flandre, et dès lors les navires flamands purent traverser librement les mers, et le travail et l'aisance succédèrent partout à la misère.

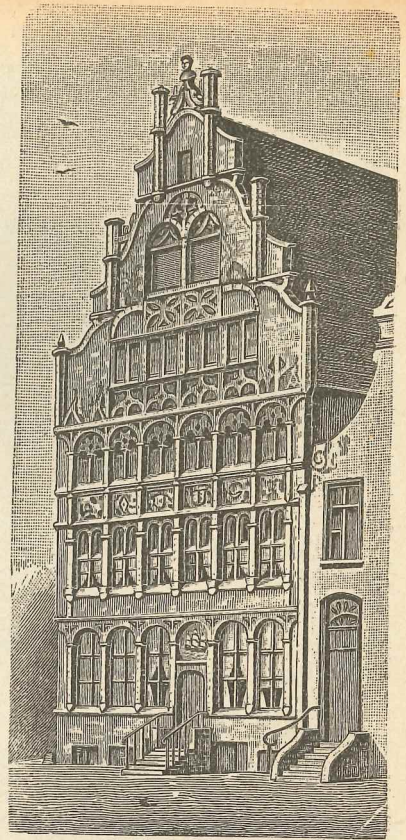
Alliance avec les Anglais. — Cependant, Édouard III décida bientôt les Flamands à faire alliance avec lui. Sûr de leur appui, il dirigea ses vaisseaux vers les côtes de Flandre : il y rencontra une flotte française de 140 gros navires qu'il parvint à enfermer dans le port de l'Écluse, où ils furent détruits jusqu'au dernier. Profitant de ce succès, il vint assiéger Tournai, ville française à cette époque; mais une trêve suspendit bientôt les hostilités. — Jacques Van Artevelde, toujours soucieux des intérêts flamands, fit stipuler dans cette trêve que les dettes du comté envers la France seraient annulées.

Administration intérieure. — Ces précieux avantages ramenèrent en Flandre le calme et la tranquillité, et augmentèrent encore l'influence du *sage homme*. Van Artevelde devint alors le véritable maître et l'idole du pays. Il protégea le commerce; il fit restaurer le canal de la Lieve; grâce aux progrès de l'agriculture, la Flandre put alors exporter des céréales vers les pays voisins.

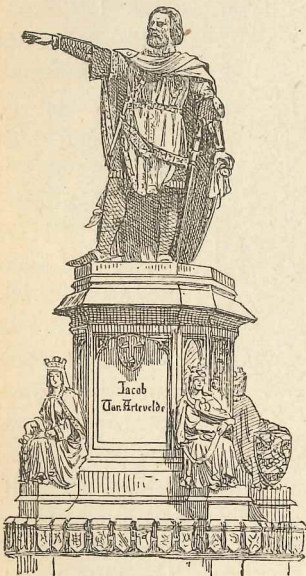
Mort de Jacques Van Artevelde : 1345.

— Il favorisa aussi l'industrie, mais il ne put empêcher la rivalité et les querelles entre les villes flamandes, qui fabriquaient les mêmes produits : on vit s'armer métier contre métier, commune contre commune. Au milieu de ces luttes, la voix du tribun gantois n'était plus écoutée; au mois de juillet 1345, il s'était rendu à l'Écluse pour une entrevue avec Édouard III : ses adversaires et des envieux répandirent le bruit qu'il voulait placer le prince de Galles sur le trône de Flandre, et d'autres ajoutèrent qu'il s'était enrichi en enlevant le grand trésor du comté. A son retour, une populace en fureur se porta vers sa maison, dont les portes furent enfoncées; Van Artevelde s'avança croyant apaiser ces forcenés; mais d'un coup de hache, Gérard Denys, un de ses ennemis personnels, l'étendit raide mort, à la place même où les Gantois l'avaient proclamé leur chef, huit ans auparavant. Ainsi périt, victime de l'ingratitude populaire, l'un des plus illustres enfants de la Belgique.

Plus tard, le comte *Louis de Maele* continua la lutte contre les communes flamandes : celles-ci trouvèrent un vaillant défenseur dans le fils du tribun, *Philippe Van Artevelde*.



La maison des bateliers, à Gand.



Statue de Jacques Van Artevelde.

Les Chaperons blancs. — Au début de son règne, Louis de Maele mécontenta les Flamands en exigeant d'eux de lourds impôts, qu'il dissipait dans les plaisirs. A la fin, les Gantois refusèrent de payer, mais les Brugeois s'offrirent à le faire, à condition de pouvoir creuser un canal de Bruges à Deynze : ils comptaient détourner à leur profit les marchandises qui arrivaient à Gand par la Lys. Mais aussitôt il se forma à Gand un parti de mécontents, les *Chaperons blancs*, ainsi nommés à cause de la couleur de leur coiffure : ils sortirent de la ville, dispersèrent les ouvriers occupés aux travaux du canal et allèrent piller les châteaux de Louis de Maele et de ses partisans. Mais peu après, repoussés dans leur ville, ils

y furent assiégés et réduits à la famine : dans ce péril pressant, ils songèrent à Philippe Van Artevelde qu'ils allèrent chercher dans sa retraite pour le mettre à leur tête.

Bataille de Beverhout : 1382.

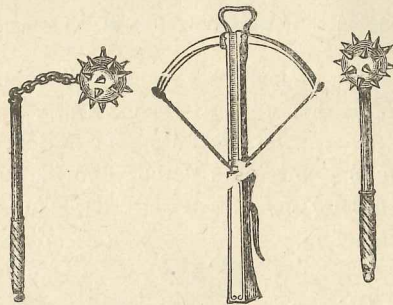
— Dès qu'il fut investi de l'autorité suprême, Philippe se montra le digne fils du grand citoyen dont les Gantois vénéraient toujours la mémoire. Il réussit d'abord à faire entrer dans la ville assiégée du blé, de la farine et des bestiaux ; puis, voyant que ces nouvelles ressources allaient être épuisées, il décida les Gantois à tenter une sortie plutôt que

de se soumettre ou de mourir de faim. A la tête de 5.000 hommes résolus, il sortit de la ville et rencontra les troupes du comte, fortes de 40.000 hommes, dans la bruyère de *Beverhout*. — Les Gantois étaient un contre huit ; mais ils combattirent si vaillamment qu'ils remportèrent la victoire. Ils poursuivirent les ennemis jusque dans Bruges et pillèrent la demeure de Louis de Maele : celui-ci ne dut la vie qu'au dévouement d'une vieille femme, qui le cacha sous un matelas, dans une pauvre mansarde.

Le lendemain, déguisé en paysan, il acheta un cheval, gagna la campagne et courut implorer contre ses sujets l'appui du roi de France.

Bataille de Roosebeke : 1382. — Le roi Charles VI vint à son aide, à la tête de ses grands vassaux et d'une brillante armée. Mais déjà les Gantois avaient gagné à leur cause toutes

les villes du comté. Philippe Van Artevelde se vit alors plus puissant que ne l'avait jamais été son père, et il attendit plein de confiance l'arrivée des Français. Le combat s'engagea à *Roosebeke*, près de Roulers, en 1382 ; il fut pour la chevalerie française la revanche de Groeninghe : Philippe Van Artevelde y trouva la mort, et les milices flamandes furent taillées en pièces. — La plupart des villes durent se soumettre, et ainsi Roosebeke fut le premier tombeau des libertés des communes : il était réservé aux *ducs de Bourgogne* de porter le dernier coup à leur puissance.



Goedendag.

Arbalète. Masse d'armes.

II. — La Maison de Bourgogne en Belgique.

Avènement de la Maison de Bourgogne. — Louis de Maele mourut en 1384, laissant pour unique héritière sa fille Marguerite de Maele; cette princesse avait épousé *Philippe le Hardi*, duc de Bourgogne, qui devint ainsi souverain de la Flandre et de l'Artois : dès lors, les ducs de Bourgogne possédèrent deux

groupes d'États séparés, l'un situé sur la Saône, en Bourgogne, et l'autre, aux Pays-Bas, près de la mer du Nord. — Philippe le Hardi les transmit à son fils *Jean sans Peur*, qui les légua lui-même à son fils *Philippe le Bon*, sous le règne duquel ils allaient grandir en étendue et en puissance.

A. — Réunion des États belges sous un même sceptre.

Philippe le Bon, qui possédait à son avènement la Bourgogne, la Franche-Comté, la Flandre et l'Artois, réunit sous son sceptre tous les États de la Belgique, sauf la principauté épiscopale de Liège, où il parvint cependant à faire nommer comme prince son neveu Louis de Bourbon. Il acquit successivement :

1° **Le marquisat de Namur : 1429.** — L'avant-dernier marquis de Namur s'était ruiné par son luxe dans les fêtes et les tournois. Afin de payer les dettes de son prédécesseur, Jean III vendit le marquisat au duc de Bourgogne, qui en prit possession en 1429.

2° **Le Brabant et le Limbourg : 1430.** — Jean IV, duc de Brabant et de Limbourg, avait fondé l'université de Louvain en 1426. Il mourut sans enfant, de même que son successeur; le Brabant et le Limbourg passèrent alors à Philippe le Bon, qui était le plus proche parent des derniers ducs.

3° **Le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise : 1433.** — Ces provinces étaient gouvernées par *Jacqueline de*

Bavière. Cette princesse, célèbre par sa beauté et ses malheurs, était, à un double titre, cousine de Philippe le Bon, car leurs pères avaient épousé la sœur l'un de l'autre. N'ayant point de postérité, elle céda, d'ailleurs contrainte et forcée, tous ses États au duc de Bourgogne (1433).

4° **Le Luxembourg : 1443.** — Il ne restait plus à Philippe le Bon qu'à acquérir le Luxembourg, gouverné par sa tante *Élisabeth de Görlitz*. Elle engagea son duché, moyennant une rente viagère, à son neveu, qui recueillit sa succession en 1443.

Puissance de Philippe le Bon. — Philippe réunit ainsi sous son sceptre, outre la Bourgogne et la Franche-Comté, la vaste et riche contrée désignée sous le nom de *Pays-Bas*. Habile politique et puissant souverain, il se fit craindre

et respecter de tous les princes de l'Europe, qui l'appelaient *le grand duc d'Occident*. Mais, malgré tout son pouvoir, il eut à lutter plus d'une fois contre les grandes communes belges, dont il voulait restreindre les libertés.



Philippe le Bon.

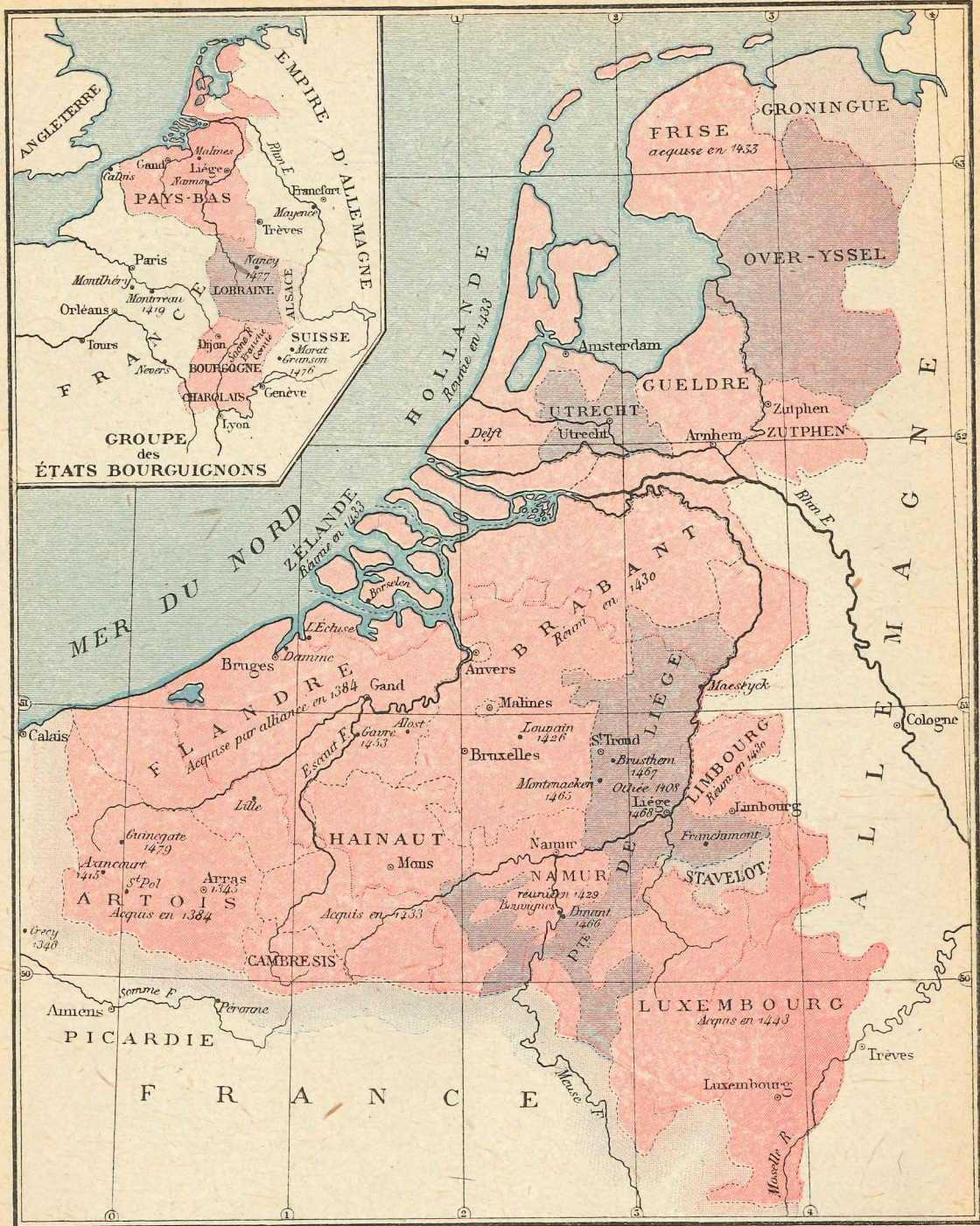
B. — Luittes des communes contre les princes bourguignons.

§ 1. — CONTRE PHILIPPE LE BON.

1° **Les Brugeois : 1437.** — Dans l'intérêt de leur commerce, les Brugeois voulaient se rendre maîtres des ports de Damme et de l'Écluse;

la duchesse de Bourgogne, qui essayait de les apaiser, fut outragée par eux. Mais Philippe, aidé des villes voisines, punit sévèrement les auteurs de cette rébellion et fit rentrer les Brugeois dans l'obéissance.

LES PAYS-BAS SOUS LA MAISON DE BOURGOGNE.



2° Les Gantois : bataille de Gavre, 1433.

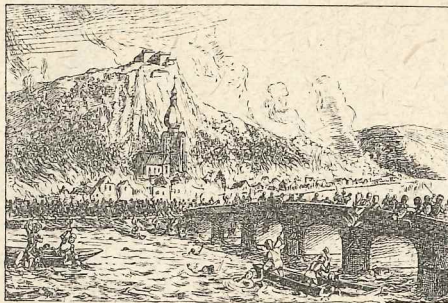
— Les guerres successives du duc de Bourgogne et le luxe de sa cour l'obligeaient à établir de lourds impôts. Mais quand il voulut demander une taxe sur le sel et la mouture, les Gantois se soulevèrent. Sur l'avis de quelques traîtres, ils s'avancèrent pleins de confiance dans la plaine de *Gavre* : le duc, averti, les y attendait avec toute son armée. Comme ils avaient perdu dans un long repos l'habitude des armes, ils ne purent tenir contre les vieilles troupes bourguignonnes : 20.000 d'entre eux périrent, et il n'y eut pas ce jour-là à Gand une famille qui n'eût à pleurer un père, un fils ou un époux. — Philippe parcourut le champ de bataille. A la vue de tant de cadavres, il s'écria : « Qu'ai-je gagné, c'étaient mes sujets ! » — La ville de Gand dut payer 350.000 pièces d'or, et la journée de *Gavre* causa la ruine de ses libertés.

3° Les Liégeois : bataille de Montenaeken, 1463.

— La puissance de la maison de Bourgogne portait ombrage au roi de France, Louis XI : dans le dessein de l'affaiblir, il excita les Liégeois, qui déjà, en 1408, avaient rencontré les Bourguignons à la sanglante et malheureuse bataille d'Othée, à se révolter contre leur évêque Louis de Bourbon, neveu et protégé de Philippe le Bon. Le prince-évêque fut chassé de la ville; mais Philippe vainquit les Liégeois à *Montenaeken*, rétablit Louis sur son siège épiscopal et se fit nommer *mambour* du pays de Liège, ce qui lui donnait un pouvoir étendu sur la principauté.

4° Les Dinantais : 1466. — Les Dinantais, sujets de l'évêque de Liège, ne voulurent

point se soumettre à ces conditions; à leur refus, ils ajoutèrent de sanglants outrages pour la maison de Bourgogne. — Le duc et son fils allèrent alors assiéger Dinant, et bientôt l'artillerie bourguignonne eut abattu les remparts de la ville : celle-ci fut prise et livrée à un pillage de quatre jours, puis brûlée,



Sac de Dinant, en 1466.

et enfin démolie par les habitants des villages voisins, qui reçurent chacun trois sous par jour pour cette besogne. De plus, huit cents Dinantais furent précipités dans la Meuse, liés deux à deux; et Philippe, surnommé *le Bon*, n'eut point honte de se faire conduire sur le bord du fleuve pour assister à cet affreux spectacle.

Mort de Philippe le Bon : 1467.

— Ce fut le dernier fait marquant de sa vie : il mourut l'année suivante, à Bruges, d'une attaque d'apoplexie, après un règne d'un demi-siècle. Son fils, Charles le Téméraire, lui succéda.

§ 2. — CONTRE CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

1° Les Gantois.

— Peu de jours après la mort de son père, Charles se rendit à Gand pour s'y faire inaugurer. Le peuple s'attroupa et réclama à grands cris l'abolition de l'impôt sur la mouture. Aussitôt, le duc irrité sort de son palais et se fraye à coups de bâton un passage à travers la foule : mais quand il entendit



Charles le Téméraire.

résonner sur les pavés les lourdes piques des communiers flamands, il comprit qu'il devait céder : il le fit, la rage au cœur, et se promettant bien de se venger plus tard. Après la ruine de Liège, les Gantois durent en effet se soumettre. Leurs députés, après une longue attente dans la neige, furent intro-

duits dans le palais du duc à Bruxelles : ils demandèrent pardon à Charles, puis ils lui remirent, avec leurs bannières, les nombreux privilèges de leur cité.

2° Les Liégeois. — Bataille de Brusthem : 1467. — Pendant que les Gantois se soulevaient contre leur duc, les Liégeois, excités par le perfide Louis XI, avaient de nouveau chassé leur évêque, Louis de Bourbon. Mais Charles les battit à *Brusthem*, près de Saint-Trond (1467). Puis il s'empara de Liège, dont il abattit les tours, les portes et les remparts; il abolit les métiers et les privilèges de la cité; enfin, pour effacer jusqu'à la dernière trace des libertés communales, il fit transporter à Bruges la fameuse colonne de bronze appelée *le Perron*, que les Liégeois regardaient comme le symbole de leur indépendance.

Les 600 Franchimontois : 1468. — L'année suivante, les Liégeois, instigués par Louis XI, prirent de nouveau les armes contre le duc de Bourgogne. Or, celui-ci se trouvait à Péronne avec le roi de France, quand il apprit la rébellion de Liège et la perfidie de son hôte. Outré de colère, il obligea Louis XI à marcher avec lui contre les Liégeois. Au mois d'octobre 1468, ils vinrent camper sur les hauteurs de Sainte-Walburge, qui dominent la ville de Liège. Celle-ci, n'ayant plus ni portes, ni murailles, ni canons, était à la merci du vainqueur. Mais 600 hommes vaillants, accourus du pays de Franchimont, tentèrent de la délivrer par un audacieux coup de main. Par une nuit sombre et pluvieuse, ils gravissent la montagne en silence, arrivent au camp ennemi et se précipitent vers les maisons occupées par Louis XI et le Bourguignon. Ils allaient y pénétrer quand un cri d'alarme retentit. Aussitôt tout le camp est sur pied : les Bourguignons, croyant à une nouvelle trahison de Louis XI, tuent indistinctement Français et Liégeois. Une horrible mêlée s'engage dans l'obscurité. Mais bientôt, à la lueur de l'incendie qui vient de s'allumer à plusieurs tentes, les alliés reconnaissent le petit nombre de leurs ennemis et les assaillent d'autant plus vigoureusement. Les Liégeois succombèrent sous leurs coups; bien peu regagnèrent la ville.

Le lendemain, à l'exception des églises et des

demeures des prêtres, la ville de Liège fut détruite de fond en comble, et une foule d'habitants précipités dans la Meuse : l'infâme Louis XI avait dit que « le meilleur moyen de chasser les oiseaux, c'était de détruire le nid. »

Projet d'un royaume de Bourgogne. — Charles le Téméraire s'occupait alors d'un projet qu'il méditait depuis longtemps : il voulait relier la Bourgogne aux Pays-Bas en acquérant l'Alsace et la Lorraine, et former de tous ces territoires une puissante monarchie. S'il eût réalisé ce vaste dessein, *nos provinces auraient formé le cœur d'un royaume florissant* : séparant la France de l'Allemagne, il eût sans doute empêché bien des guerres. Mais Charles échoua dans cette entreprise et périt misérablement devant Nancy, en 1477.

§ 3. — CONTRE MARIE DE BOURGOGNE.

Privilèges reconquis. — Marie de Bourgogne était à peine âgée de 20 ans, quand la mort de son père l'appela à régner. Faible, sans expérience, sans armée et sans argent, elle dut accorder aux grandes communes belges le rétablissement de leurs anciens privilèges : Marie restitua aux Liégeois leur cher Perron; Gand et Bruges recouvraient les franchises que Charles leur avait arrachées, et le pays tout entier se voyait octroyer la charte fameuse, malheureusement peu durable, appelée *le Grand Privilège de Marie de Bourgogne* (1477). — La même année, Marie épousa *Maximilien d'Autriche*, fils de l'empereur d'Allemagne Frédéric III. Cette union eut pour conséquence de *faire passer dans la suite notre pays sous la domination de l'Autriche*.

Malheureusement, le règne de la jeune duchesse fut de courte durée : un jour qu'elle se livrait à la chasse au faucon aux environs de Bruges, son cheval s'abattit en franchissant un tronc d'arbre renversé : elle fut blessée grièvement et mourut le lendemain, à l'âge de 25 ans. Avec elle s'éteignit cette puissante maison de Bourgogne qui, implantée dans notre pays depuis un siècle, avait accompli ce fait mémorable : *la réunion de toutes les provinces belges sous un même sceptre*.

Marie de Bourgogne laissait en mourant deux

enfants en bas âge : Philippe, surnommé *le Beau*, et Marguerite. Le premier épousa Jeanne, fille de

Ferdinand d'Aragon, roi d'Espagne, et fut le père de *Charles-Quint*.

C. — La Belgique sous les princes bourguignons.

État politique. — Bien que réunis sous un même sceptre, les divers États de la Belgique conservèrent chacun leurs lois particulières. Cependant, Philippe amena l'*unité* du gouvernement en instituant : 1° les *États généraux*, composés des députés de chaque province; 2° le *Grand Conseil*, haute cour de justice de laquelle relevaient tous les tribunaux. Il préparait ainsi l'avènement d'un pouvoir central et uniforme pour toutes nos provinces.

La cour et la noblesse. — Philippe le Bon, qui surpassait en puissance la plupart des princes de son temps, les éclipsait tous par l'éclat de sa cour. Souvent des repas somptueux avaient lieu dans le palais du duc : dans l'un de ces festins, apparurent successivement des lions enchaînés, des éléphants et un immense pâté renfermant un orchestre de vingt-huit musiciens. — Les nobles, imitant le luxe du prince et de sa cour, prodiguaient sur leurs habits l'or et les pierreries et ils déployaient dans les tournois une magnificence inouïe.

La bourgeoisie. — De leur côté, les habitants des villes rivalisaient de luxe avec les seigneurs. Ils organisaient des cortèges et des fêtes splendides : quand Philippe le Bon fit son entrée solennelle à Bruges, les fontaines versèrent du vin, et l'on vit une maison dont les murs étaient couverts

d'or et d'argent. Le commerce avait enrichi les bourgeois des communes : ils envoyaient au loin les produits de leur industrie, les draps, les armes, et plus tard les tapisseries et les dentelles, tandis qu'ils recevaient dans leurs ports les fruits et les vins du Midi, les étoffes précieuses et les parfums de l'Orient.

Les arts et les lettres. — Les arts vinrent ajouter un nouvel éclat à tant de splendeurs : une foule de monuments remarquables furent édifiés ou achevés pendant ce règne glorieux ; entre tous, citons les cathédrales d'Anvers et de Bruxelles, les hôtels de ville de Bruxelles, de Mons et de Louvain. — En même temps, Philippe encourageait les lettres : il ajouta de nombreux manuscrits à ceux que sa famille possédait déjà, et il en forma cette précieuse *Bibliothèque de Bourgogne*, que l'on conserve encore aujourd'hui à Bruxelles. — Des peintres célèbres, *Memling* et les frères *Van Eyck*, réalisèrent dans leur art de grands progrès : l'un d'eux, Jean Van Eyck, dit *Jean de Bruges*, inventa la *peinture à l'huile*. — Vers le même temps, la fabrication des *dentelles* commença à faire la richesse de Bruxelles et de Malines ; en 1476, le Brugeois Louis Berkem trouvait le moyen de *tailler le diamant* : et quelques années plus tard, on construisit à Alost le premier *carillon* connu.

12. — Le règne de Charles-Quint en Belgique.



Les Gantois rendant hommage à Charles-Quint enfant.

Sa naissance et son éducation.

— Charles-Quint, né à Gand le 24 février 1500, n'avait que six ans à la mort de son père; il fut placé sous la tutelle de son aïeul Maximilien, qui confia l'administration des Pays-Bas à *Marguerite d'Autriche*, tante du jeune prince. — Adrien Boyens fut chargé de l'éducation littéraire de Charles : il lui enseigna les langues des pays qu'il devait gouverner plus tard : le français, l'allemand, l'espagnol, l'italien et le flamand. — Son éducation militaire fut confiée à Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres; celui-ci apprit à Charles le maniement des armes et du cheval. — Enfin, sa tante Marguerite se chargea de son éducation politique : cette princesse sage et habile l'initia à la science des affaires et aux travaux de l'administration.

Sa puissance. — Déclaré majeur à quinze

ans, Charles prit en mains le gouvernement des Pays-Bas. L'année suivante, la mort de son aïeul maternel, Ferdinand d'Aragon, lui donna l'Espagne, les Deux-Siciles et les riches colonies d'Amérique. Enfin, son aïeul paternel étant mort en 1519, Charles hérita de l'Autriche et fut élu empereur d'Allemagne sous le nom de Charles V ou *Charles-Quint*. — A vingt ans, Charles était donc le monarque le plus puissant de l'Europe, et il aurait pu dire avec raison que « le soleil ne se couchait jamais sur ses États. »

Marguerite d'Autriche. — Pendant un règne long d'un demi-siècle, Charles-Quint entreprit de nombreuses luttes contre le roi de France *François I^{er}*, contre les *Turcs* et contre les protestants. — Ces guerres successives appelaient l'empereur tour à tour en Italie, en Afrique, en

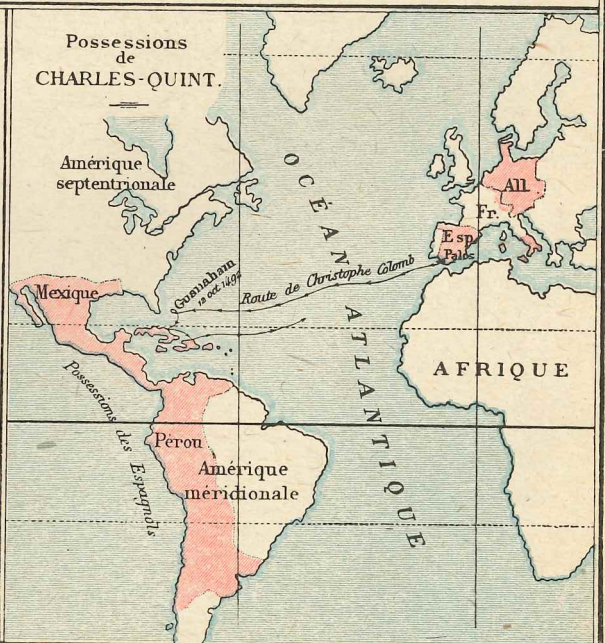
L'EMPIRE DE CHARLES-QUINT



LES PAYS-BAS sous Charles Quint.



Possessions de CHARLES-QUINT.



Espagne et en Allemagne : Charles-Quint ne put donc consacrer tous ses soins à l'administration de nos provinces, qui continuèrent à être gouvernées par sa tante Marguerite d'Autriche. Cette princesse intelligente et éclairée fit fleurir les lettres, les sciences et les arts; elle se montra la protectrice de tous les talents. Malines, sa résidence, voyait de somptueux cortèges se dérouler dans ses rues; la cour de la souveraine était le rendez-vous des esprits les plus distingués de cette époque : le poète *Molinet*, secrétaire de la princesse; le philosophe *Érasme* et le peintre *Bernard Van Orley*. Marguerite qui aimait passionnément les lettres et la musique, avait ses joueurs de luth; elle cultivait la poésie et composait des romances et des rondeaux. Elle mourut en 1530, emportant les regrets de tous les Belges : la ville de Malines a érigé un monument à sa mémoire.

Marie de Hongrie.

— Châtiment des Gantois : 1540. —

Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint, lui succéda, mais elle ne put gouverner avec la même habileté. Les guerres de Charles-Quint avaient nécessité des subsides considérables : les Gantois, fiers de leurs privilèges, refusèrent de les payer et mirent à mort quelques-uns de leurs doyens qui les engageaient à se soumettre. A cette nouvelle, Charles-Quint quitta l'Espagne, traversa la France et entra dans sa ville natale en juge et en maître. Après avoir fait comparaître devant lui les principaux mutins, en chemise et la corde au cou, il en fit décapiter 26; la ville perdit tous ses privilèges et dut payer 150.000 pièces d'or pour la construction d'une citadelle destinée à maintenir les Gantois dans l'obéissance.

Prosperité d'Anvers. — Malgré les guerres de Charles-Quint, la Belgique fut très prospère sous son règne, grâce à la protection qu'il accorda à l'industrie, à l'agriculture et au commerce. Depuis la fin du xv^e siècle, le centre du trafic s'était déplacé de Bruges à Anvers : le port de Damme

s'était en partie comblé, par suite des ensablements continuels, et les négociants avaient fui les troubles qui éclatèrent si souvent à Bruges sous la domination bourguignonne, puis sous la régence de Maximilien d'Autriche, pendant la minorité de Philippe le Beau. La plupart d'entre eux étaient venus se fixer à Anvers, c'est-à-dire à la fois au cœur du pays et sur un fleuve large et profond, qui leur assurait une communication facile avec la mer. Aussi, cette ville devint la première place marchande du monde, et l'on y compta bientôt de nombreux négociants millionnaires. L'un d'eux nommé Jean Daens avait invité à sa table Charles-Quint,

à qui il avait prêté une somme considérable. Vers la fin du repas, il fit allumer un feu de bois précieux, et y jeta le billet que l'empereur lui avait souscrit, en disant : « Je suis assez payé, Sire, par l'honneur que m'a fait Votre Majesté en dînant aujourd'hui avec moi. »

Les dix-sept provinces. — Charles-Quint avait réuni sous son sceptre les dix-sept provinces des Pays-Bas. Pour en assurer à la fois l'unité et l'hérédité, il les déclara *une masse indivisible et impartageable* et les

érigea en cercle de l'Empire, *le cercle de Bourgogne*. Enfin, voulant les doter d'une administration régulière, il institua trois conseils pour assister la gouvernante : le *Conseil d'État* pour les affaires de politique générale et étrangère, le *Conseil privé* pour l'administration de la justice, et le *Conseil des finances*. Cette organisation resta en vigueur jusqu'à Joseph II.

Abdication et mort de Charles-Quint.

— Fatigué du pouvoir et accablé par les infirmités, Charles-Quint résolut d'abdiquer : en 1555, il laissa les Pays-Bas à son fils Philippe II; l'année suivante, il lui donna l'Espagne et l'Amérique; puis il envoya à son frère Ferdinand la couronne impériale. Il se retira alors au monastère de *Yuste*, en Espagne. Il y mourut le 21 septembre 1558.



Charles-Quint.

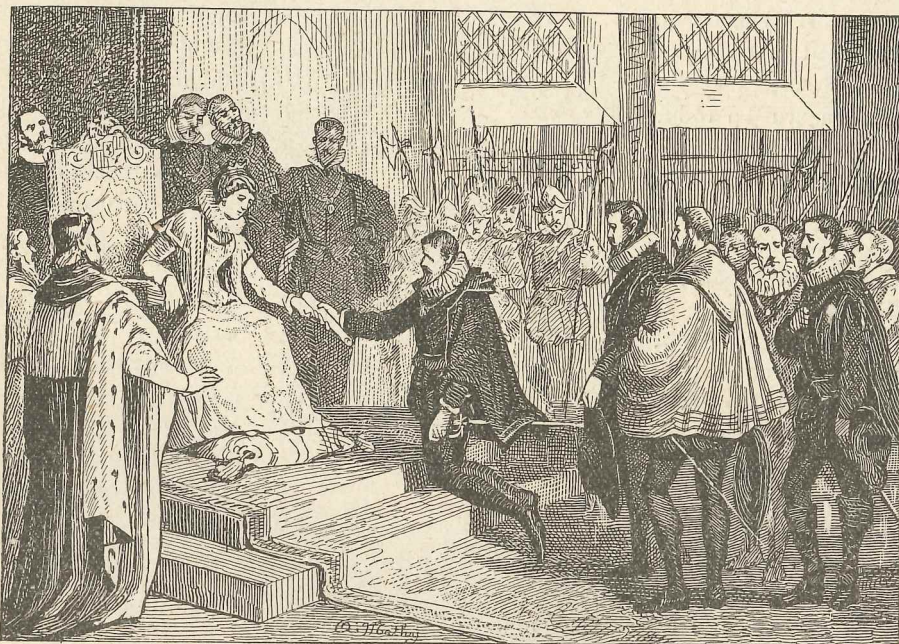
13. — Grands faits de la Révolution du XVI^e siècle.

Règne de Philippe II (1555-1598).

Gouvernement de Marguerite de Parme. — Avant de quitter définitivement la Belgique pour l'Espagne, Philippe II confia le gouvernement des Pays-Bas à sa sœur *Marguerite de Parme*. Parmi les membres du *Conseil d'État* chargé d'aider la gouvernante dans la direction des affaires, on remarquait : *Granvelle*, évêque d'Arras; le comte de *Berlaimont*; le comte d'*Egmont*; le

à renforcer l'*Inquisition* : c'est du moins ce que prétendirent ses adversaires.

Compromis des nobles : les Gueux, 1566. — Plus de 2,000 seigneurs conclurent entre eux un pacte appelé le *Compromis des nobles*, s'engageant par serment à repousser l'*Inquisition* et demandant la suspension des placards. Quatre cents d'entre eux allèrent présenter



Compromis des nobles.

comte de *Hornes* et le prince d'Orange, *Guillaume le Taciturne*. — Cette sage organisation aurait pu maintenir le pays dans sa situation prospère. Mais le protestantisme avait fait dans les Pays-Bas des progrès considérables : Philippe II, qui voulait à tout prix extirper l'hérésie, ordonna que les édits ou *placards* de son père Charles-Quint contre les protestants seraient exécutés dans toute leur rigueur. Il prit en même temps d'autres mesures destinées

leur requête à la gouvernante; comme celle-ci s'inquiétait de leur démarche, le comte de Berlaimont lui dit : « Ne craignez rien, Madame, ce ne sont que des gueux ! » — Le propos fut entendu, et bientôt après, les confédérés adoptèrent le nom de *Gueux*; ils prirent pour emblème une écuelle et une besace, avec cette devise : « Fidèles au roi jusques à porter la besace. »

LES PAYS-BAS ESPAGNOLS.



Les Iconoclastes. — Sur ces entre-faites, de graves excès avaient éclaté en Belgique. Dans les campagnes et aux abords des villes, on avait vu des protestants fanatiques exciter le peuple au pillage des églises. Des bandes d'aventuriers s'unirent à une vile populace, et allèrent saccager les temples, les chapelles et les monastères. On les appela *iconoclastes*, c'est-à-dire *briseurs d'images* ; en quelques semaines, ils semèrent dans le pays l'effroi, la ruine et la désolation.

Départ du prince d'Orange. — A la nouvelle de leurs excès, Philippe s'écria : « Par l'âme de mon père, ces crimes leur coûteront cher ! » Et, dans sa colère, il envoya en Belgique, pour y être l'instrument de sa vengeance, le farouche duc d'Albe, à la tête de 20.000 soldats (1567). A son approche, plus de cent mille personnes abandonnèrent nos provinces.

Le prince d'Orange se retira en Allemagne avec plusieurs autres seigneurs ; au moment de franchir le Rhin, il engagea le comte d'Egmont à l'accompagner dans l'exil ; mais il ne put l'y décider.

Le duc d'Albe : exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, 1568. — A peine arrivé en Belgique, le duc d'Albe institua un tribunal politique appelé *Conseil des troubles* ; mais à cause de ses nombreuses et injustes condamnations à mort, il mérita bientôt le nom de *Tribunal de sang*. Les comtes d'Egmont et de Hornes en furent les premières et illustres victimes : le 5 juin 1568, ils montèrent à l'échafaud, dressé sur la Grand-Place de Bruxelles. Une foule immense, mal contenue par les troupes espagnoles, couvrait la place ; et quand les deux nobles têtes tombèrent, un grand nombre de personnes se précipitèrent en pleurant sur le lieu du supplice.

La cruauté du duc d'Albe provoqua en Belgique un mécontentement universel, qui s'accrut encore

quand le général, manquant d'argent, voulut établir deux impôts exorbitants : le *vingtième* sur la vente des immeubles, et le *dixième* sur celle des marchandises. A ces exigences, qui mécontentèrent les catholiques aussi bien que les protestants, le pays répondit par la révolte ouverte : des émeutes éclatèrent dans les villes et des luttes sanglantes divisèrent les Pays-Bas jusqu'au moment où le duc d'Albe retourna en Espagne (1573).

Requesens. — Il eut pour successeur don Louis de Requesens. D'un caractère doux et pacifique, ce gouverneur supprima le Conseil des troubles et les impôts établis par le duc d'Albe. Toutefois, il dut continuer la guerre contre les

Hollandais ; mais ceux-ci, ayant rompu les digues, inondèrent les campagnes voisines et forcèrent les Espagnols à se retirer en désordre. — L'année suivante, Requesens voulut s'emparer sans vaisseaux de l'île de Schouwen, dans la Zélande. A la marée basse, ses troupes tentèrent de franchir le détroit : les 500 hommes de l'arrière-



Exécution des comtes d'Egmont et de Hornes.

garde furent engloutis, mais le gros de l'armée réussit à passer dans l'île et à s'emparer de la place principale, Zierickzée.

Pacification de Gand : 1576.

— Après la mort de Requesens, survenue en 1576, les troupes espagnoles, qui réclamaient 22 mois de solde, mirent le pays au pillage. Une foule de localités furent saccagées et la ville d'Anvers fut ruinée par sa propre garnison : on y compta plus de 7.000 personnes massacrées et de 500 maisons brûlées ; on vit, dans le local de la Hanse, des soldats gorgés de vin, de sang et d'or, jouer aux dés, sur des tambours, les sommes qu'ils avaient extorquées aux Anversois. Ces massacres et ces dévastations ont conservé dans l'histoire le nom de *furie espagnole*. — Afin de mettre un terme à ces horreurs, toutes les provinces s'unirent contre la tyrannie étrangère : les États-Généraux

signèrent en 1576, la *Pacification de Gand*, s'engageant à maintenir la liberté de conscience et à chasser les troupes espagnoles des Pays-Bas.

Don Juan d'Autriche. — Le successeur de Requesens, don Juan d'Autriche, entra en Belgique par le Luxembourg. Arrivé à Marche-en-Famenne, il y signa l'*Édit perpétuel*, qui ratifiait en partie la Pacification de Gand. Mais il mourut peu après à Bouges, près de Namur (1578).

Alexandre Farnèse. — **Union d'Utrecht : 1579.**

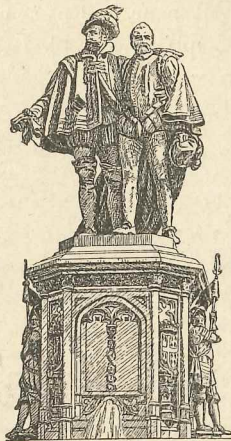
— Il eut pour successeur Alexandre Farnèse, duc de Parme, fils de Marguerite de Parme. A son arrivée, il trouva les Pays-Bas livrés à la discorde : les provinces du nord, particulièrement, voulaient à tout prix se séparer de l'Espagne; après avoir conclu l'*union d'Utrecht* en 1570, elles se constituèrent en *État indépendant sous le nom de République des Provinces-Unies*.

Quant aux provinces méridionales, Farnèse parvint à les soumettre, grâce à l'appui des catholiques. Il s'empara d'abord de Tournai, malgré l'héroïque défense de Christine de Lalain, princesse d'Épinoy, qui commandait la place en l'absence de son époux. Bientôt Anvers resta seul

aux protestants : le duc de Parme ferma alors l'Escaut au moyen d'un pont, que ne purent détruire les brûlots des assiégés. A la fin, ceux-ci capitulèrent, et les Pays-Bas méridionaux se trouvèrent ainsi ramenés de nouveau sous l'autorité de l'Espagne.

Résultats de la révolution du XVI^e siècle. — La

révolution était finie. Mais si elle avait procuré aux Provinces-Unies la liberté et la puissance, elle eut pour la Belgique les plus tristes conséquences. Pendant trente ans, nos provinces furent inondées de sang; la population ouvrière avait fui pour longtemps les troubles, les massacres et les horreurs de la guerre; l'agriculture et l'industrie, manquant de bras et de sécurité, étaient tombées en décadence; les ronces et les broussailles avaient envahi les campagnes et les maisons en ruine; des bandes de malfaiteurs



Statue des comtes
d'Egmont et de Hornes.

infestaient le pays, qui ne respirait que la misère et la mort. Cependant, une courte période de paix succéda à ces agitations, et la Belgique connut des jours tranquilles et meilleurs sous le gouvernement des archiducs *Albert et Isabelle*.

14. — Albert et Isabelle.

Albert et Isabelle souverains de la Belgique : 1599. — Peu après la mort de Farnèse, les Pays-Bas eurent pour gouverneur l'archiduc Albert d'Autriche, qui se rendit en Espagne pour y épouser l'infante Isabelle, fille de Philippe II. Celui-ci avait donné la Belgique en toute souveraineté aux nouveaux époux, à la condition que notre pays retournerait à l'Espagne, s'ils venaient à mourir sans postérité. Les Belges accueillirent cette nouvelle avec bonheur : car, depuis tant de siècles, ils étaient traités en peuple conquis par des princes étrangers !

Siège d'Ostende : 1601-1604. — L'archiduc inaugura son règne en attaquant une armée hollandaise dans les dunes voisines de Nieuport; mais il fut vaincu et rentra blessé à Bruxelles. L'année suivante, il revint à la charge et mit le siège devant Ostende, occupé par les Hollandais; la ville, qui recevait des renforts par la mer, ne se rendit qu'au bout de trois ans : les assiégeants y avaient perdu 50.000 hommes.

Trêve de douze ans : 1609. — Une trêve de douze ans, signée en 1609, eut les plus heureux résultats. Sous la bienfaisante influence de la paix, on vit reparaître l'ordre et la justice; les villes, les églises et les fermes se relevèrent de leurs ruines; de

nouvelles digues protégèrent les côtes de Flandre contre les inondations, et les campagnes repeuplées se couvrirent de moissons.

Éclat des arts et des sciences.

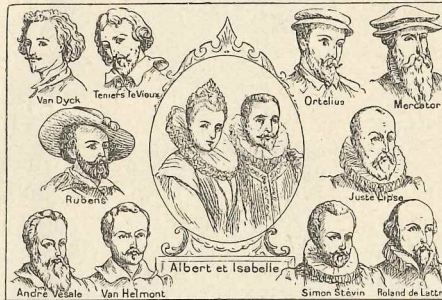
— C'est vers l'époque des archiducs, soit à la fin du xvi^e siècle, soit au commencement du xvii^e, que vécurent ces hommes illustres qui répandirent au loin la renommée et la gloire de la Belgique : les peintres *Rubens*, *Van Dyck*, *Jordaens* et *Teniers*; le musicien *Roland de Lassus*; le savant *Juste Lipse*, professeur à l'université de

Louvain; les médecins *André Vésale* et *Van Helmont*; le mathématicien *Simon Stevin*, et les géographes *Mercator* et *Ortelius*.

Mort des archiducs : 1621 et 1633. — La Trêve de douze ans n'était pas

encore expirée, quand la mort d'Albert, en 1621, vint attrister les Belges, à qui il s'était rendu cher. Comme il ne laissait pas d'enfants, la Belgique retomba sous la domination de l'Espagne, et pour comble de malheur, la guerre recommença avec les Provinces-Unies. Isabelle, devenue gouvernante de la Belgique pour le roi

Philippe IV, ne put empêcher les Hollandais de s'emparer du Brabant septentrional. Elle mourut en 1633, laissant le pays appauvri et sans défense, malgré la sagesse de son administration.



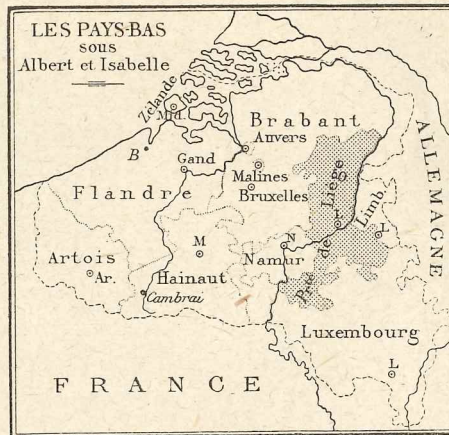
Albert et Isabelle visitant l'atelier de Rubens.

En 1648, le traité de *Münster* mit fin aux guerres religieuses qui avaient longtemps désolé l'Europe : il garantit le libre exercice du culte protestant; il reconnut l'indépendance des Provinces-Unies et leur accorda la *fermeture de l'Escaut* : cette mesure, qui empêchait les vaisseaux d'arriver jusqu'à Anvers, porta un coup mortel au commerce de cette cité. — Plus tard, Louis XIV, roi de France, s'empara de la Flandre française et d'une partie du Hainaut, qui furent à jamais perdus pour notre pays. — En l'an 1700, mourut Charles II, le dernier descendant de Charles-Quint en Espagne : la *guerre de la succession d'Espagne* et les traités

d'*Utrecht* (1713) et de *Rastatt* (1714), qui la terminèrent, firent passer la Belgique sous la *domination autrichienne*. Aux termes d'un arrangement appelé *traité de la Barrière* (1715), conclu avec les Hollandais, ceux-ci avaient le droit de tenir garnison dans huit places fortes de notre pays, qui devenait ainsi une barrière contre la France, et l'Escaut restait fermé.

Pas plus qu'au cours de la période espagnole, nos provinces n'eurent de bien brillantes destinées aux premiers temps de la domination autrichienne, sous Charles VI. Elles ne

redevinrent prospères que sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse.



15. — Règnes de Marie-Thérèse et de Joseph II.

A. — Marie-Thérèse.

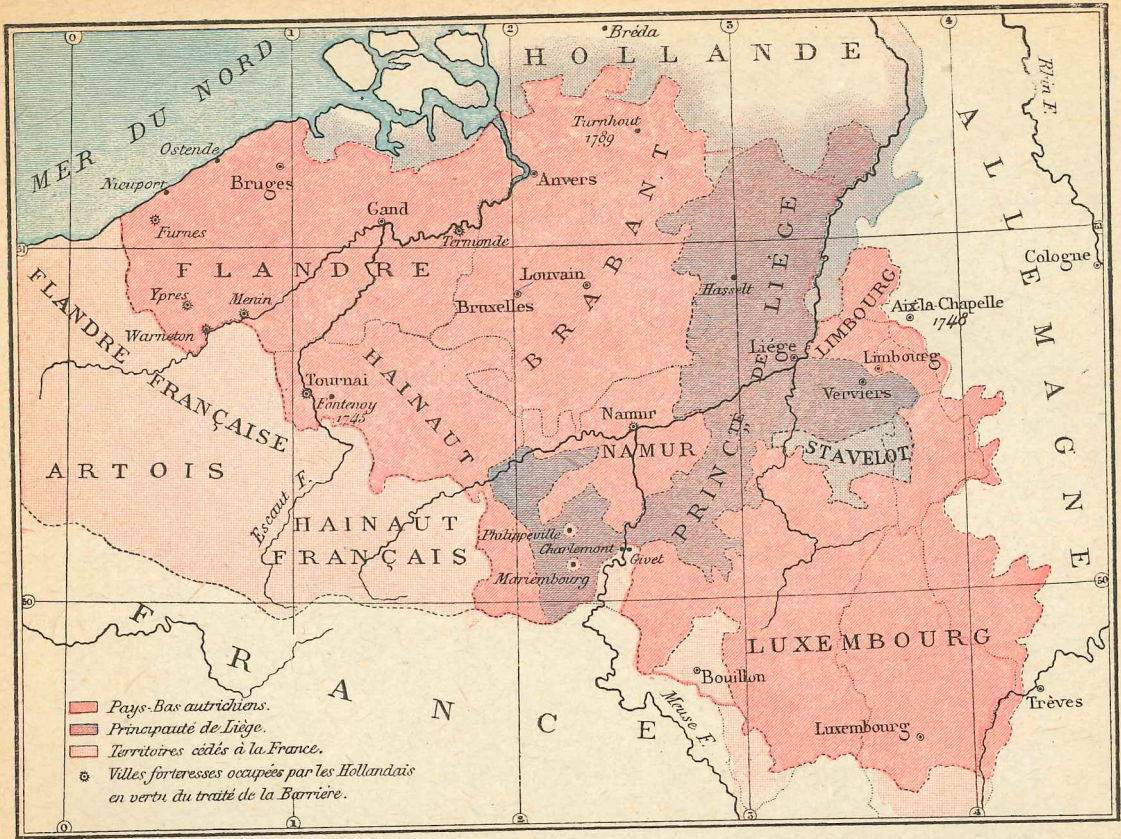
Son avènement : 1740. — Marie-Thérèse, fille de l'empereur Charles VI, lui succéda en 1740. Ne pouvant quitter Vienne, elle confia le gouvernement de nos provinces à son beau-frère *Charles de Lorraine*.

Progrès matériels. — L'impératrice ne pouvait faire un meilleur choix : Charles de Lorraine était un prince sage et éclairé, doué d'un cœur noble et généreux. Il s'occupa de relever la situation matérielle de notre pays; et, grâce à lui, Marie-Thérèse eut un règne réparateur comme celui d'Albert et Isabelle après la désastreuse révolution du XVI^e siècle. Le nouveau gouverneur favorisa l'industrie et le commerce par la construction de grandes routes. Il ranima l'industrie nationale en encourageant la fabrication des draps, des voitures et des dentelles. — Bruxelles surtout dut à Charles de nombreux embellissements; par

ses ordres, le Parc fut converti en promenade publique et bordé de rues monumentales, appelées aujourd'hui rue Royale et rue de la Loi.

Progrès intellectuels. — L'impératrice et son beau-frère n'attachaient pas moins d'importance au développement de l'instruction qu'à la prospérité matérielle du pays. Par leurs soins, des écoles, appelées *collèges thérsiens*, furent établies dans les principales villes. Anvers fut doté d'une école militaire. Les sciences, les lettres, et les arts, honorés par les souverains, prirent un nouvel essor; pour les favoriser, Marie-Thérèse fonda, en 1772, une *Académie impériale*, devenue notre *Académie royale de Belgique*. Les Belges, qui n'avaient jamais connu tant de bonheur, avaient voué un amour sans bornes à l'impératrice. Aussi leur douleur fut-elle immense quand ils apprirent la mort de Marie-Thérèse et de Charles de Lorraine (1780).

LES PAYS-BAS AUTRICHIENS.



B. — Joseph II.

Ses réformes. — Joseph II succéda à sa mère en 1780. Adversaire déclaré des anciens usages, il entreprit de réformer complètement la société d'alors : œuvre gigantesque, qu'il voulait accomplir du jour au lendemain. La plupart des réformes tentées par Joseph II ont été réalisées après lui ; telles sont : la division du pays en neuf provinces ; la réorganisation des tribunaux ; la remise, aux magistrats, des registres de l'état-civil ; la défense d'inhumier dans les églises et d'établir les cimetières à l'intérieur des villes. — Joseph II publia l'*Édit de tolérance*, de 1781, proclamant la liberté de religion et déclarant les protestants admissibles aux emplois, comme les catholiques ; il supprima tous les séminaires diocésains ; il abolit les ordres monastiques contemplatifs ; il interdit les processions, les cavalcades populaires

et les vieilles kermesses flamandes ; enfin, il voulut réglementer les cérémonies du culte, les chants des églises, le costume des religieuses et jusqu'au nombre des cierges à allumer sur les autels : aussi l'appelait-on par ironie le *roi-sacristain*.

Mécontentement général. — Toutes ces réformes bouleversaient de fond en comble l'organisation politique, religieuse et sociale de notre pays ; aussi, en Belgique, elles mécontentèrent tout le monde, le peuple et la bourgeoisie comme le clergé et la noblesse. Un grand nombre de Belges se réfugièrent alors en Hollande et y organisèrent le mouvement qui devint la *Révolution Brabançonne*.

La Révolution Brabançonne : 1789. — Réunis à *Bréda*, les Belges formèrent une petite armée commandée par le

colonel *Vander Mersch*. A la tête de ses 3.000 hommes, celui-ci pénétra dans la Campine, rencontra les Autrichiens à *Turnhout*, et leur fit essuyer une honteuse défaite (1789). Bientôt, toute la contrée située au nord de la Meuse fut délivrée du joug de l'étranger. Les États Généraux, réunis à Bruxelles, proclamèrent l'indépendance de nos provinces, érigées en république fédérative sous le nom d'*États-Belgiques-Unis*.

Vander Noot et Vonck. —

Mais quand il fut question d'organiser le nouvel État, les Belges ne purent se mettre d'accord : deux partis se formèrent, ayant pour chefs deux avocats de Bruxelles, *Vander Noot* et *Vonck*, qui avaient pris une part active à la révolution. *Vander Noot* voulait le retour à l'ancien état des choses et le

rétablissement des vieilles institutions du pays. Les *Vonckistes* demandaient au contraire l'abolition des privilèges et des abus d'autrefois, la liberté de conscience, enfin l'établissement d'une *Constitution basée sur la liberté et l'égalité des citoyens*.

Mort de Joseph II : 1790. —

Joseph II mourut sur ces entrefaites, en 1790. — Il eut pour successeur son frère *Léopold II*; les Autrichiens profitèrent des discordes des Belges et reconquirent toutes nos provinces.

Peu après que la révolution bra-

bançonne eut ainsi échoué en Belgique, la république était proclamée en France : ses armées victorieuses envahirent notre pays, et la Belgique se trouva, de ce fait, placée sous la *domination française*.



16. — La Belgique sous le régime français.

A. — La Belgique sous la république.

Bataille de Jemappes : 1792.

— A la suite de la révolution française de 1789, plusieurs armées françaises se portèrent sur la Belgique : le général Dumouriez remporta en 1792 la victoire de *Jemappes* sur les Autrichiens. Ce succès valut au vainqueur la possession de notre pays.

La Terreur : 1793. — Mais les Français s'y firent bientôt détester par leurs violences et leurs excès ; l'odieux régime de la *Terreur*, qui portait la mort et l'effroi sur toute la France, fut introduit en Belgique. A la suite des armées, une foule de misérables, gens rapaces et cruels, s'étaient jetés avidement sur notre pays comme sur une proie assurée : la Belgique entière fut livrée au pillage.

En même temps, les nobles suspects et les prêtres réfractaires furent poursuivis avec toute la rigueur des lois républicaines ; on confisqua leurs biens et l'on interdit les cérémonies reli-

gieuses ; on abattit les croix des églises et l'on fondit les cloches pour en faire des canons et des pièces de monnaie.

Organisation de la Belgique. —

Nos nouveaux maîtres s'occupèrent sans retard d'organiser la Belgique, et dès lors le sort du pays resta lié à celui de la France. — Le territoire belge fut divisé en neuf départements (voir la carte).

La liberté de l'Escaut, décrétée par la Convention nationale, rendit une vie nouvelle au commerce d'Anvers. La *conscription*, déjà établie en France, fut introduite parmi les populations belges : jointe aux persécutions religieuses, elle y détermina un soulèvement populaire, la *Guerre des Paysans*, qui fut noyé dans le sang ; le gouvernement français continua à lever dans notre pays de nombreux contingents, et nos pères allèrent servir la république, et ensuite l'empire, sur tous les points de l'Europe.

B. — La Belgique sous l'empire.

Napoléon. — De simple sous-lieutenant d'artillerie, Napoléon devint le monarque le plus puissant du XIX^e siècle. Il porta ses armes victorieuses en Italie, en Égypte, en Espagne, en Autriche, en Allemagne : à l'exception de l'Angleterre et de la Russie, toute l'Europe obéit à ses lois. — Aussi grand législateur qu'illustre capitaine, il publia le *Code civil*, conclut avec le pape le *Concordat*, qui rétablissait le culte catholique, et décréta de sages et utiles réformes.

Napoléon et la Belgique. — En Belgique, notamment, son règne fut signalé par l'exécution de grands travaux. Il visita à plusieurs reprises notre pays, qui devait, dans sa pensée, devenir le boulevard de sa lutte contre l'Angleterre, son éternelle ennemie. Anvers lui fut redevable d'importantes améliorations : il voulait en faire le premier port militaire de ses vastes États. Il favorisa aussi l'établissement de manufactures de coton à Gand, où Liévin Bauwens avait rapporté

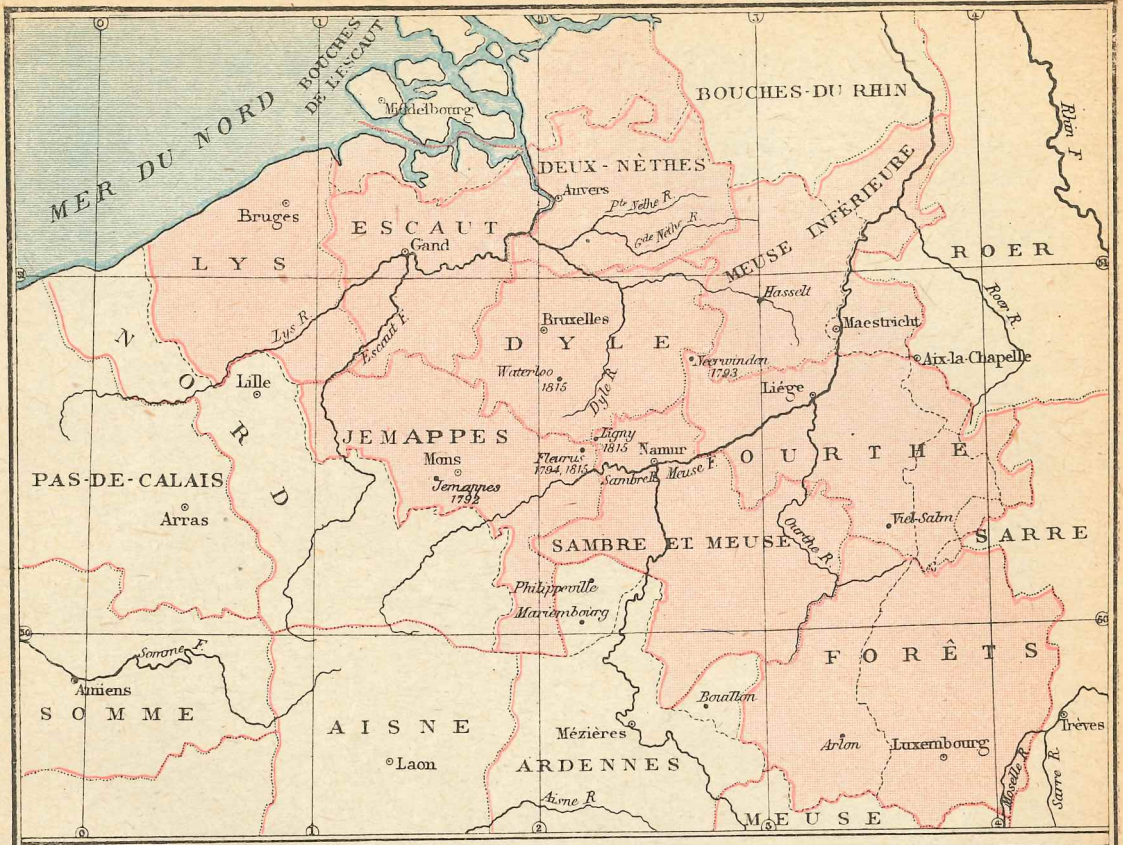
d'Angleterre, en 1800, la machine à filer le coton.

La Belgique est réunie à la Hollande : 1814. — La chute de Napoléon vint renverser tous ces projets. A la suite de sanglants revers, l'empereur dut abdiquer et il se retira à l'Île d'Elbe. En même temps, les représentants des grandes puissances décidèrent que la Belgique, détachée de la France, serait réunie à la Hollande pour former le *royaume des Pays-Bas*, sous le gouvernement de Guillaume, prince d'Orange-Nassau.

Bataille de Waterloo : 1815.

— Napoléon, voulant recouvrer sa puissance, venait de débarquer en France. En moins de deux mois, il rassembla une armée formidable : les forces réunies de l'Angleterre, de la Prusse et des Pays-Bas l'attaquèrent à *Waterloo*, le 18 juin 1815. Malgré des prodiges de valeur, l'armée française fut vaincue, et Napoléon dut reprendre le chemin de l'exil.

LA BELGIQUE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS.



17. — La Belgique pendant sa réunion à la Hollande.

Richesses des Pays-Bas. — Tel qu'il venait d'être constitué, le royaume des Pays-Bas pouvait devenir un État très florissant. La Belgique apportait à l'œuvre commune les terres fertiles des Flandres, ses richesses minérales et les mille produits de son industrie; de son côté, la Hollande possédait des ports nombreux, une marine puissante et d'importantes colonies; la Belgique produisait, la Hollande exportait; chacun des deux pays suppléait à ce qui manquait à l'autre; par-dessus tout, les deux pays avaient une population intelligente, morale et laborieuse, capable en un mot de faire fructifier ces immenses ressources. *Unies et sagement gouvernées, la Belgique et la Hollande auraient assurément formé l'une des plus belles et des plus puissantes monarchies de l'Europe.*

Règne de Guillaume I^{er}. — Prospérité matérielle. — Au début de son règne, le roi Guillaume sut profiter de ces précieux avantages : il favorisa la prospérité matérielle du pays, ainsi que les progrès de l'instruction populaire : peu à peu, aux malheurs de la guerre succédèrent les bienfaits de la paix et du travail. — L'Escaut demeura libre, puisqu'il traversait désormais les provinces d'un seul et même pays. De nouveaux canaux, tels que ceux de Gand à Terneuzen et de Bruxelles à Charleroi, sillonnèrent notre sol : ainsi, les navires venant des Indes purent débarquer jusqu'au cœur du pays les riches produits de nos colonies communes. — Guillaume I^{er} se montra aussi le protecteur zélé des industries nationales : les filatures de coton prirent à Gand une nouvelle extension, ainsi que les fabriques de drap de Verviers et les charbonnages du Hainaut et du pays de Liège. — En 1817, un Anglais, *John Cockerill*, vint fonder à Seraing une usine qui est devenue l'un des premiers établissements métallurgiques du monde entier. L'aisance, fruit du commerce et de l'industrie, se répandit dans

toutes les classes de la société. — D'un autre côté, le gouvernement réforma les écoles rurales et populaires, et y fit donner l'enseignement par des maîtres capables.

Injustice de Guillaume envers les Belges : causes de la Révolution de 1830. — Mais le roi Guillaume perdit tout le fruit de ces sages mesures par son injustice envers les Belges. Notre pays, avec sa population presque double de celle de la Hollande, n'envoyait que le même nombre de députés aux États Généraux. — Les Belges eurent à supporter la moitié de la dette hollandaise, qui s'élevait à deux milliards, et à subir de lourdes charges : les taxes sur la mouture et l'abatage, qui frappaient le pain et la viande, parurent surtout odieuses. — Les emplois dans l'administration, les grades dans l'armée, étaient accordés de préférence aux Hollandais, et l'on ne comptait guère qu'un officier belge sur douze. — La langue hollandaise devint la langue officielle, en ce sens qu'elle fut rendue obligatoire pour les fonctionnaires. — En même temps, le roi violait ouvertement la *loi fondamentale* ou constitution du royaume : de sa propre autorité, il décrétait l'abolition du jury. Il remplaçait les séminaires catholiques par le collège philosophique de Louvain, et il suspendait la liberté de la presse : des écrivains furent condamnés à l'exil pour avoir réclamé dans leurs journaux les droits garantis par la loi fondamentale.

Guillaume I^{er} voulait donc gouverner nos provinces en maître absolu. Les Belges, traités aussi injustement, élevèrent des plaintes qu'il ne voulut pas écouter ou auxquelles il ne fit que de tardives concessions, jugées insuffisantes : emploi facultatif des langues, abolition de l'impôt sur la mouture, réouverture des séminaires épiscopaux. Alors la Belgique se sépara de la Hollande et se constitua en nation indépendante par la *Révolution de 1830*.

18. — La Révolution de 1830. — Congrès national.

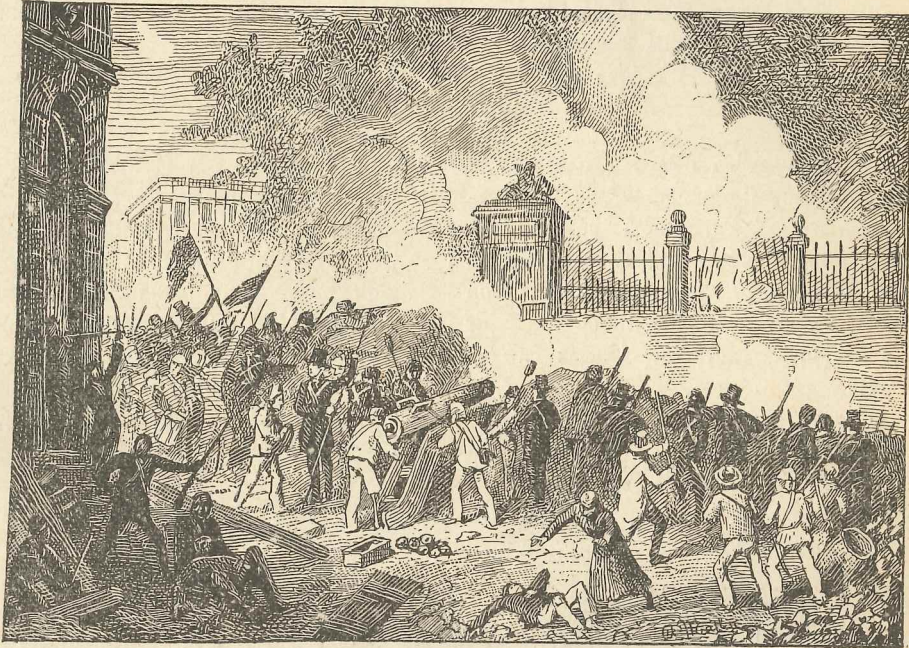
A. — La Révolution belge.

Journée du 25 août 1830. — Les actes arbitraires de Guillaume I^{er} provoquèrent en Belgique un mécontentement général. On vit bientôt s'y former l'*Union de 1828*, composée de citoyens de tous les partis : on décida de porter au roi les plaintes des Belges. Mais Guillaume refusa d'accueillir les justes réclamations de ses sujets du midi.

en masse vers la demeure des principaux fonctionnaires orangistes : leurs hôtels furent mis au pillage par la multitude en délire.

Le prince d'Orange à Bruxelles.

— En apprenant ces événements, le roi Guillaume fit avancer sur Bruxelles une armée hollandaise, sous les ordres de ses deux fils, le prince Frédéric



Les journées de septembre.

A cette nouvelle, l'opposition alla toujours croissante. Le 25 août 1830, on jouait au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, la *Muette de Portici*. On accueillit par de frénétiques applaudissements ces paroles célèbres :

Amour sacré de la patrie
Rends-nous l'audace et la fierté!

L'enthousiasme se propagea au dehors, et la foule qui couvrait la place de la Monnaie se porta

et le prince d'Orange. Celui-ci, jadis l'idole des Belges, espérait que sa présence seule mettrait un terme au soulèvement populaire ; accompagné de quatre officiers, il fit son entrée dans la ville à travers les rues dépavées et les barricades élevées par le peuple ; mais il y reçut, contre son attente, un accueil très froid de la foule silencieuse. Plein de tristesse, il partit sur-le-champ pour La Haye.

Les journées de septembre 1830. — A la tête de 15.000 hommes, le

prince Frédéric pénétra alors dans la ville. Il réussit à installer ses troupes dans le Parc et aux environs : mais bientôt 300 Liégeois, commandés par Charles Rogier, et des volontaires de différents points du pays, arrivèrent à Bruxelles. Une lutte sanglante s'engagea le 23 septembre et dura quatre jours; le 27 au matin, on trouva le parc désert : les Hollandais avaient évacué la ville pendant la nuit.

Délivrance du pays. — Cette victoire fut le signal d'un soulèvement général dans le pays; partout s'organisèrent des corps de volontaires et de patriotes. En quelques jours, les garnisons étrangères furent chassées de toutes les villes

belges; au commencement d'octobre, Maestricht et Anvers restaient seuls aux Hollandais. — Les Belges marchèrent sur cette dernière ville. La garnison hollandaise fut refoulée dans la citadelle : le général Chassé, qui la commandait, bombardait la ville pendant sept heures; il alluma ainsi un immense incendie, qui dévora des richesses incalculables et remplit de ruines la cité la plus florissante du pays.

Mais la patrie était libre! La Belgique venait de naître! Maîtresse de ses destinées, elle allait désormais vivre en nation indépendante, sous l'égide de la Constitution la plus libre et du souverain le plus sage de l'Europe.

B. — Le Congrès national.

Le Gouvernement provisoire. — Dès les derniers jours de septembre, un *Gouvernement provisoire* s'était constitué à l'hôtel de ville de Bruxelles, dans le but d'assurer le succès de la révolution. Ses membres se nommaient : *baron d'Hooghvorst, Charles Rogier, comte Félix de Mérode, Alexandre Gendebien, Sylvain van de Weyer, Jolly, De Potter, Van der Linden, baron de Coppin et Nicolai.* — La Belgique gardera une éternelle reconnaissance à ces patriotes énergiques, qui sauvèrent le pays de la domination étrangère et de l'anarchie populaire. Au début de la révolution, on les voyait réunis jour et nuit, autour d'une chétive table de bois blanc, dans une salle basse de l'hôtel de ville : quarante jours plus tard, ils remettaient à leurs successeurs le pays délivré de l'occupation étrangère. Le Gouvernement provisoire couronna son œuvre par la convocation du *Congrès national*.

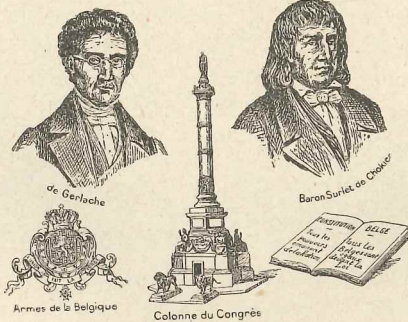
Le Congrès national et la Constitution. — Cette assemblée, composée de

200 membres élus par la nation et présidée par de Gerlache, fut installée à Bruxelles, le 10 novembre 1830. Le Congrès ratifia d'abord les actes du Gouvernement provisoire; puis il décida que la Belgique formerait une *monarchie constitutionnelle*. — Il vota la *Constitution belge* ou loi fondamentale du royaume, qui fut sanctionnée le 7 février 1831.

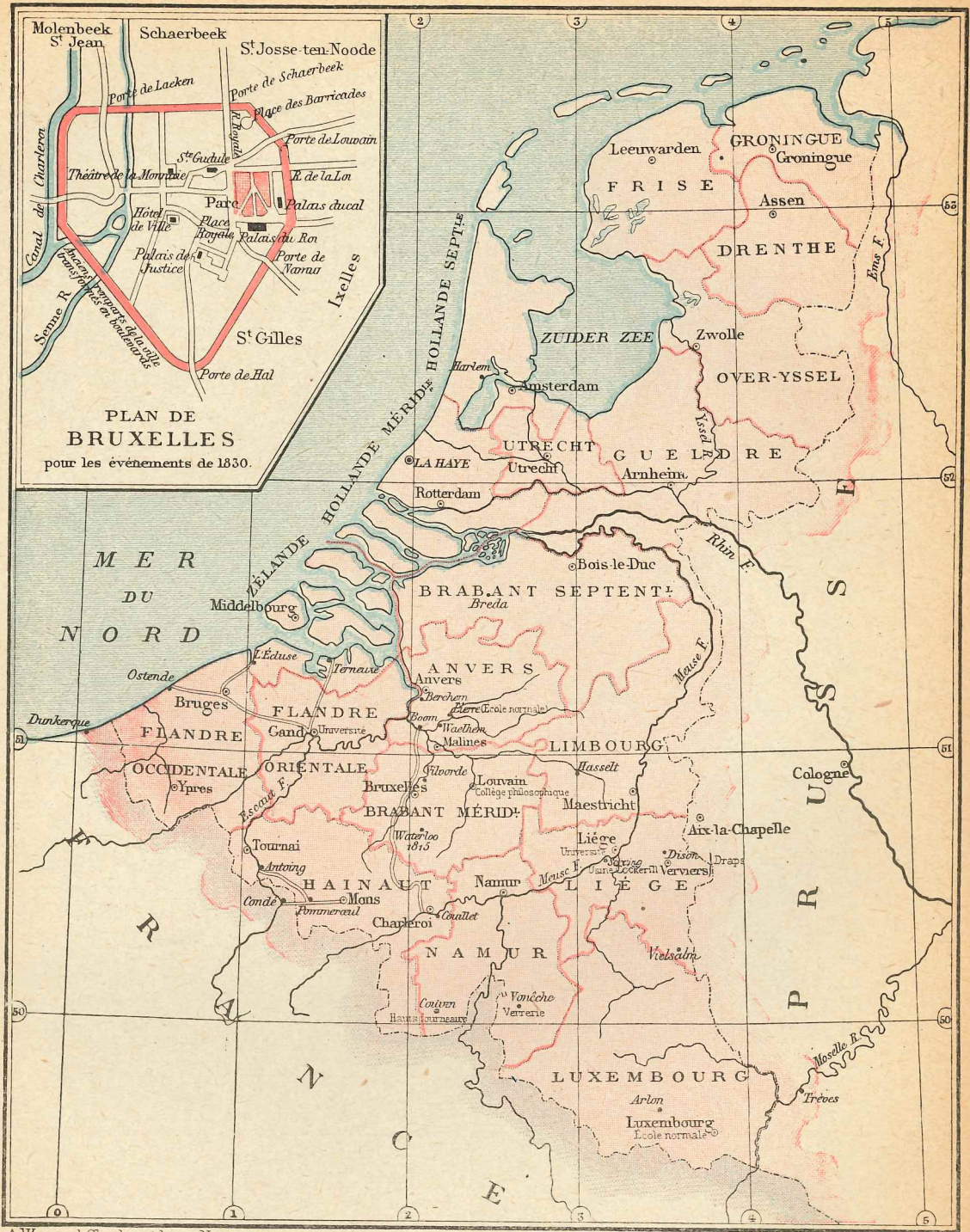
Par les droits précieux qu'elle reconnaît aux Belges, elle a fait de notre pays l'un des États les plus libres du monde : elle nous a donné plus de trois quarts de siècle de paix et de prospérité. Honneur et reconnaissance aux membres du Gouvernement provisoire et du Congrès national!

Élection de Léopold I^{er}. — Il restait à

donner un souverain au pays. En attendant son élection, le Congrès avait confié la régence du royaume au baron *Surlet de Chokier*, qui s'acquitta noblement de sa haute mission. Le 4 juin 1831, l'assemblée procéda au choix définitif du chef de l'État; le prince Léopold de Saxe-Cobourg fut élu roi des Belges, sous le nom de *Léopold I^{er}*.



ROYAUME DES PAYS-BAS (1815-1830)



19. — Léopold I^{er} (1831-1865).

Léopold de Saxe-Cobourg. — Léopold I^{er} naquit à Cobourg le 16 décembre 1790. Les troupes de Napoléon ayant envahi le duché de Saxe-Cobourg, que gouvernait son père, Léopold se mit au service de la Russie : en 1814, il entra à Paris avec les alliés. Il y fut témoin de la chute du grand empereur, puis il se rendit en Angleterre. Il y épousa en 1816, la princesse Charlotte, héritière de l'empire britannique. — Devenu veuf l'année suivante, il vécut dans la retraite jusqu'au moment où il fut proclamé roi des Belges.

Léopold est proclamé roi des Belges : 1831.

— Au lendemain de la Révolution belge, une députation du Congrès fut envoyée à Londres pour offrir au prince Léopold la couronne de Belgique. « Toute mon ambition, dit-il, est de faire le bonheur de mes semblables. Je n'ai

jamais désiré le pouvoir que pour faire le bien, et un bien qui reste. » — Le 4 juin 1831, Léopold fut proclamé roi des Belges par le Congrès national. Il quitta alors l'Angleterre. A la frontière belge, sur le bord de la mer, il fut reçu par les délégués du Congrès; puis de là à Bruxelles, par Furnes, Ostende, Bruges, Gand et Alost, son voyage ne fut qu'une longue et populaire ovation.

Inauguration de Léopold I^{er} : 21 juillet 1831. — Le 21 juillet 1831, Léopold I^{er} quitta le château de Laeken, où il était descendu; il se rendit sur la place Royale de Bruxelles, sous les rayons d'un gai soleil et au milieu de la joie universelle. Il y prit place sur

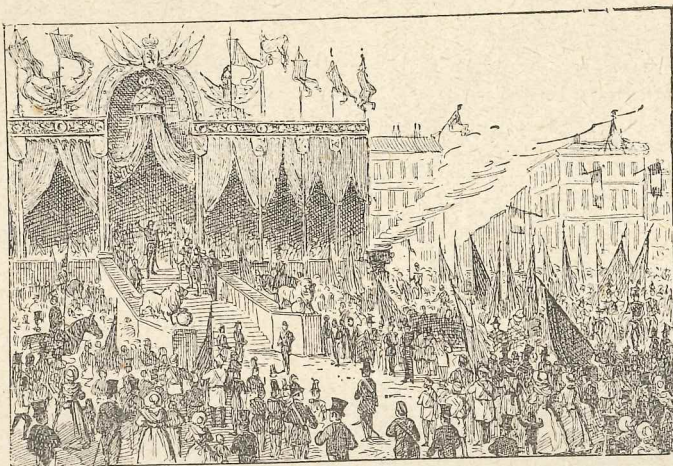
une estrade, entre de Gerlache, président du Congrès, et Surlet de Chokier, régent de Belgique. Celui-ci, déposant ses pouvoirs au pied du Trône, s'écria : « J'ai vu l'aurore du bonheur se lever sur mon pays : j'ai assez vécu. » — Puis on donna lecture de la Constitution, et le roi prononça, d'une voix ferme et convaincue, ce serment qui a été si bien tenu : *Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire.*

Campagne de dix jours : 1831.

— Au commencement d'août, le roi Léopold se trouvait à Liège, au milieu des fêtes données en son honneur, quand il apprit que les Hollandais venaient de traverser la frontière et s'avançaient vers Louvain. Aussitôt, il courut se mettre à la tête des soldats belges. A force d'habileté et

de courage, il réussit à tenir tête à l'ennemi et bientôt, devant l'intervention d'une armée française, les Hollandais quittèrent notre pays.

Second mariage de Léopold : 1832. — L'année suivante vit s'accomplir pour la Belgique un heureux événement : le 9 août 1832, le roi Léopold épousait au château de Compiègne, la princesse *Louise-Marie*, fille du roi de France Louis-Philippe. De cette union sont issus : 1^o le prince *Léopold*, né le 9 août 1835, qui fut roi des Belges sous le nom de *Léopold II*; — 2^o le prince *Philippe*, comte de Flandre, né à Laeken, le 24 mars 1837, décédé en 1905; — 3^o la princesse *Charlotte*, née à Laeken, le 7 juin 1840.



Inauguration de Léopold I^{er}.

Léopold organise la Belgique. —

Le roi profita de la paix pour organiser le pays et travailler au bonheur de ses sujets. Il améliora l'armement des troupes, remonta la cavalerie et approvisionna les magasins. — Le 1^{er} mai 1834, il sanctionna la loi qui décrétait l'établissement du premier chemin de fer belge, et le 5 mai 1835, on vit circuler, entre Bruxelles et Malines, un des premiers trains qui aient roulé sur le continent. — Enfin, la loi provinciale et la loi communale (1836), la création de l'école militaire et l'organisation du jury vinrent encore s'ajouter à cet ensemble de réformes heureuses.

Les vingt-quatre articles : 1839.

— La paix ne fut conclue définitivement avec la Hollande qu'en 1839. On signa alors le traité des XXIV articles : il ratifia la cession, conclue dès 1831, des parties orientales du Limbourg et du Luxembourg; il proclamait l'indépendance et la neutralité de la Belgique, et stipulait que les navires en destination d'Anvers seraient soumis à un droit de passage.

Événements de 1848. — Les années qui suivirent ne furent pas toujours heureuses. En 1846, les récoltes manquèrent et la maladie des pommes de terre fit de grands ravages : le roi et la reine contribuèrent à soulager les misères causées par la disette et méritèrent ainsi la reconnaissance du peuple. — Deux ans plus tard, Louis-Philippe fut renversé du trône et la république proclamée en France. La révolution fit le tour de l'Europe; presque seule, la Belgique en fut préservée : se serrant autour du roi comme auprès de leur appui le plus solide, les Belges virent passer sans crainte l'orage qui se déchaînait autour d'eux.



Louise-Marie.



Léopold Ier.

Les télégraphes; la colonne du

Congrès : 1850. — En 1850, les premiers télégraphes électriques furent établis; avec les chemins de fer, ils couvrirent bientôt le pays d'un immense réseau, multipliant et facilitant les communications. — La même année, le roi posa à Bruxelles la première pierre de la Colonne du Congrès, élevée à la mémoire de l'illustre assemblée qui avait jeté les bases de notre nationalité.

Mort de la reine : 11 octobre

1850. — Une chose manquait à cette belle fête : la présence de la reine, retenue à Ostende par une cruelle maladie. Le 11 octobre 1850, Louise-Marie s'éteignit doucement, entourée des

siens, à l'âge de 38 ans; sa mort, disait le roi, avait été sainte comme sa vie. — Son corps fut ramené à Laeken : il est inhumé aujourd'hui dans le temple élevé à la mémoire de notre première reine par la reconnaissance de la nation.

XXV^e anniversaire de l'inauguration

du roi : 21 juillet 1856. —

En 1856, un quart de siècle s'était écoulé depuis l'inauguration de Léopold I^{er} : le 21 juillet, la Belgique célébra avec joie le XXV^e anniversaire de ce jour mémorable. Comme en 1831, le roi fut reçu sur la place Royale par les membres survivants du Congrès. Puis comme à pareil jour, il fut harangué encore par de Gerlache : « Sire, dit l'ancien président du Congrès, la nation vient attester avec moi que, pendant ce règne de 25 ans, son roi n'a ni violé une seule de ses lois, ni porté atteinte à une seule de ses libertés, ni donné cause légitime de plainte à un seul de ses concitoyens. »

Période de 1856 à 1865.

— En 1859, le roi inaugura le chemin de fer du

Luxembourg, créé, après mille difficultés, à travers la province la plus montagneuse du pays. — L'année suivante, les *octrois* furent supprimés. — Enfin, en 1863, le *rachat du péage de l'Escaut* fit tomber la dernière barrière qui entravait la libre navigation sur ce beau fleuve : cette mesure rendit une nouvelle vie au commerce d'Anvers, et, partant, à la richesse et à la grandeur de la Belgique.

Mort de Léopold I^{er} : 10 décembre 1865. — Cependant, un triste événement allait plonger la nation dans le deuil. Au mois de novembre 1865, Léopold I^{er} s'était rendu à son château d'Ardenne; mais cette excursion lui fut fatale. Ramené à Laeken, il sentit son état empirer de jour en jour, et bientôt sa situation ne laissa plus d'espoir : le 10 décembre 1865, Léopold I^{er}

expirait, entouré de la Famille royale, des ministres et des présidents des Chambres. A l'instant, cette douloureuse nouvelle fut connue à Bruxelles et transmise sur tous les points du pays : elle y répandit un deuil immense, sincère et profond. — Le 16, des funérailles solennelles furent célébrées au milieu d'un immense concours de monde. Le cercueil du roi fut déposé dans l'église de Laeken, à côté de celui de la reine dans un caveau que scella le ministre de la justice.

Par ses éminentes qualités, par sa sagesse, par les services qu'il rendit à la Belgique, Léopold I^{er} mérita le titre glorieux de *Père de la Patrie*. — Il eut un successeur digne de lui dans son fils aîné, qui fut proclamé roi des Belges, le 17 décembre 1865, sous le nom de *Léopold II*.

20. — Léopold II (1865-1909).

Sa naissance : 1835. — Sa majorité : 1853. — Léopold II naquit à Bruxelles, le 9 avril 1835. Héritier présomptif du trône, il reçut d'abord le titre de *duc de Brabant*. A l'âge de 18 ans, il atteignit sa majorité; il entra alors au Sénat et prit une part active aux travaux de cette assemblée.

Son mariage : 1853. — La même année, il épousa, à Bruxelles, l'archiduchesse d'Autriche, *Marie-Henriette*. — De cette union sont issus : 1^o la princesse *Louise-Marie-Amélie*, née à Bruxelles, le 18 février 1858, mariée le 4 février 1875 au prince Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha, et divorcée en 1906; — 2^o le prince royal *Léopold*, comte de Hainaut, né à Laeken, le 12 juin 1859, enlevé à l'affection de ses augustes parents et de la Belgique entière, le 22 janvier 1869; — 3^o la princesse *Stéphanie*, née à Laeken, le 21 mai 1864, qui épousa en premières noces, le 10 mai 1881, l'archiduc Rodolphe, alors héritier présomptif de l'empire d'Autriche-Hongrie et en secondes noces, le comte de Lonyay; — 4^o la princesse *Clémentine*, née à Laeken, le 30 juillet 1872 et mariée le 14 novembre 1910 au prince Napoléon.

Ses voyages et ses travaux. —

En 1854, le duc et la duchesse de Brabant entreprirent un voyage en Orient. Ce voyage et plusieurs autres que le prince accomplit dans la suite, le persuadèrent que la Belgique devait chercher au dehors des débouchés pour les produits de son industrie. Dans ses discours au Sénat, il attira à diverses reprises l'attention du pays sur les avantages qu'il y aurait pour les fabricants belges à établir des relations commerciales avec les ports du Levant, avec l'Inde, la Chine et le Japon. Cette conviction resta celle de toute la vie de notre Roi : de là, la protection qu'il accorda toujours aux entreprises destinées à faire connaître au loin la Belgique et ses productions.

Dix-sept décembre 1865 : Inauguration de Léopold II. — Le lendemain des funérailles de Léopold I^{er}, le duc de Brabant fut proclamé roi des Belges sous le nom de Léopold II. Accompagné de la Famille royale en grand deuil, il fut reçu et acclamé au sein des Chambres réunies; puis, d'une voix émue, mais ferme et assurée, il prêta le serment constitutionnel. S'adressant ensuite aux représentants de la nation,

il leur promet de marcher toujours sur les traces du souverain que le pays venait de perdre. « Si je ne promets à la Belgique, dit-il, ni un grand règne, comme celui qui a fondé son indépendance, ni un grand roi, comme celui que nous pleurons, je lui promets du moins un Roi belge de cœur et d'âme, dont la vie entière lui appartient Premier roi des Belges à qui la Belgique a donné le jour, je me suis, depuis mon enfance, associé à toutes les patriotiques émotions de mon pays. » — L'année suivante, le Roi et la Reine accomplirent leur voyage d'inauguration dans les provinces : partout, ils furent accueillis comme les souverains aimés et respectés d'un peuple libre.

Guerre franco-allemande : 1870-1871. —

En 1870, la guerre éclata entre nos deux puissants voisins, la France et la Prusse. L'armée fut mise sur pied de guerre ; mais les deux armées belligérantes respectèrent notre territoire. — Pendant toute la durée de cette lutte sanglante, une foule de soldats blessés

des deux nations trouvèrent asile en Belgique, où on les entoura des soins les plus touchants et les plus dévoués.

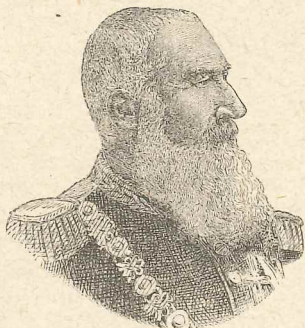
Le prix royal de 25.000 francs.

— Pendant les années pacifiques qui suivirent ces agitations, le roi Léopold s'attacha à développer de plus en plus chez le peuple belge l'amour des travaux intellectuels. En 1874, il institua, pour toute la durée de son règne, un prix royal de 25,000 francs, destiné à encourager les œuvres de l'intelligence : ce prix était la récompense d'un concours qui avait lieu chaque année, sur un sujet fixé par le gouvernement.

Fondation de l'État indépendant du Congo : 1876-1885. — Reportant ensuite ses vues au dehors, Léopold II entreprit

une œuvre civilisatrice, qui suffirait seule à illustrer la vie d'un homme. L'intérieur de l'Afrique, si longtemps inconnu, venait d'être parcouru par d'intrépides explorateurs ; c'est alors que notre Roi conçut le projet d'ouvrir ces immenses régions à la civilisation et au commerce européens. En septembre 1876, il réunit en conférence à Bruxelles des notabilités de divers pays, appartenant surtout au monde des explorateurs, et dans cette réunion fut fondée l'Association internationale pour la civilisation de l'Afrique centrale. Une première expédition, commandée par le capitaine Crespel, fut aussitôt résolue et organisée ; d'autres la suivirent sous les ordres de Cambier et de Stanley. En 1878, le but du roi des Belges se précisa

par la création du Comité d'études du Haut-Congo, qui prit plus tard le titre d'Association internationale du Congo. Enfin, le 25 février 1885, dans la conférence de Berlin où étaient représentées quatorze puissances, fut résolue la fondation de l'État indépendant



Léopold II.

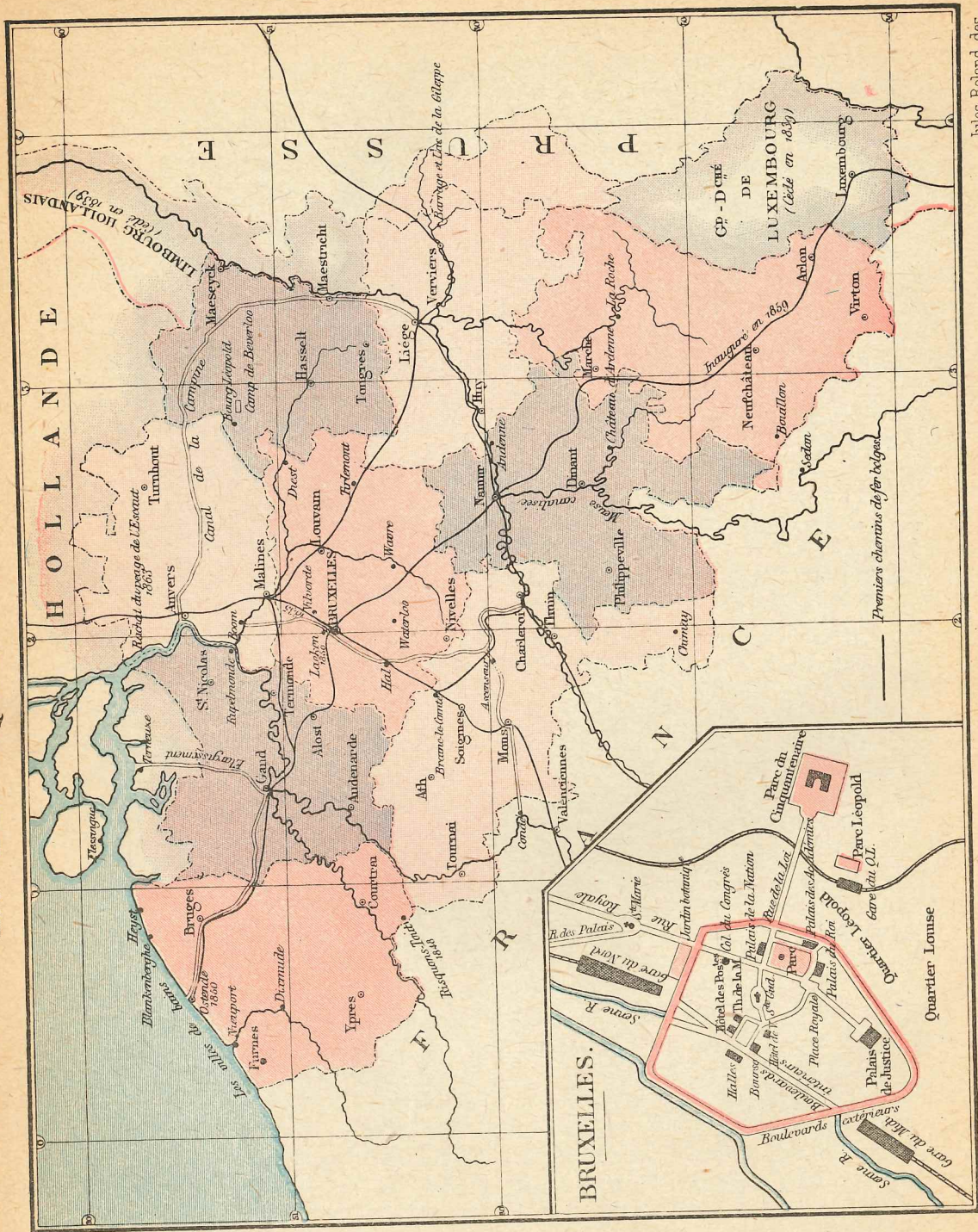


Marie-Henriette.

du Congo, avec le roi Léopold comme souverain.

Grands travaux. — Tout en s'occupant de ces vastes entreprises, le Roi veillait à la prospérité matérielle du pays. Les grands travaux exécutés sous son règne ont contribué à assainir et à embellir nos cités. Citons entre autres : le barrage de la Gileppe, destiné à fournir l'eau à la ville et aux fabriques de Verviers ; — les installations maritimes d'Anvers, de Bruges et de Bruxelles ; — l'élargissement du canal de Gand à Terneuzen ; — le canal du Centre et ses ascenseurs, reliant les bassins de Charleroi et du Borinage ; — les gares monumentales de Bruxelles, Charleroi, Tournai, Bruges, etc. ; — le monument de Léopold I^{er}, à Laeken ; — enfin, à Bruxelles, le voûtement de la Senne et la création de splendides boulevards au

LA BELGIQUE INDÉPENDANTE.



Jules Roland, des

Ad Weertael-Charlier, éditeur, Namur.

centre de la ville; la *Bourse de commerce*; le *Palais des Beaux-Arts* et le *Palais de Justice*.

Les noces d'argent du Roi et de la Reine : 1878. — En 1878, la nation voulut célébrer avec éclat les noces d'argent de nos souverains. Des fêtes magnifiques furent organisées dans la capitale : au nom des 2.500 communes du royaume, une députation de dames belges alla offrir à la Reine un diadème en argent; puis, une grande revue des écoles couronna dignement ces fêtes patriotiques.

Cinquantième anniversaire : 1830-1880. — Deux ans après, la Belgique célébra le 50^e anniversaire de son indépendance. Depuis un demi-siècle, notre pays jouissait d'une paix profonde, après avoir si longtemps souffert des horreurs de la guerre; il était libre après tant de siècles de domination étrangère. Ces biens si rares et si précieux, la paix et la liberté, la Belgique les possédait enfin, et pendant ces cinquante années, ils avaient rendu notre patrie heureuse et respectée. Jamais les Belges n'avaient connu de période florissante aussi longue. Et tous ces bienfaits, la nation les devait à sa Constitution et à sa dynastie : aussi voulut-elle honorer dignement l'une et l'autre. — Pendant tout l'été de 1880, la Belgique fut en fête. Partout on organisa des réjouissances : jeux populaires, illuminations, feux d'artifice, festivals, etc. — Le Roi passa en revue la garde civique et l'armée, et un brillant *cortège historique* parcourut les rues de Bruxelles; une grande *Exposition nationale* réunit les produits de l'industrie belge dans un magnifique palais, au *Parc du Cinquantenaire*, à Bruxelles.

Revision de la constitution : 1893. — En 1893, plusieurs articles de la Constitution furent revisés, et le droit de suffrage pour la Chambre des Représentants fut accordé à tous les citoyens âgés de 25 ans.

Dernières années. — Plusieurs deuils ont coup sur coup frappé la famille royale : le 23 janvier 1891, le pays apprit avec une douloureuse stupeur la mort du prince Baudouin, fils aîné du comte de Flandre et qui, comme tel, pouvait un jour être appelé à régner. — Le 19 septembre

1902, la reine Marie-Henriette s'éteignit à Spa, et son corps fut ramené à Laeken. — Trois ans après, le 17 novembre 1905, le comte de Flandre, frère de Léopold II, descendit à son tour dans la tombe.

Mais si la nation eut en ces dernières années des heures de tristesse, elle connut aussi des jours de joie et de réjouissances publiques. En 1905, la Belgique célébra glorieusement, par des fêtes splendides, le soixante-quinzième anniversaire de son indépendance, et l'exposition universelle de Liège, ouverte cette année-là, fut une manifestation nouvelle de son activité et de ses richesses.

Enfin, l'annexion du Congo, en 1908, fit de notre petite Belgique une des grandes puissances coloniales du globe.

Mort de Léopold II : 17 décembre 1909. — Dans les premiers jours de décembre 1909, la santé du roi, alors dans sa soixante-quinzième année, inspira de vives inquiétudes. Une grave opération fut jugée nécessaire; malheureusement, une complication survint, qui emporta brusquement le roi Léopold II, en sa résidence de Laeken, le 17 décembre. — Ses funérailles furent réglées d'après le protocole suivi à la mort de notre premier souverain : le corps fut transporté le lendemain au palais de Bruxelles et inhumé le 22 décembre dans l'église de Laeken.

Digne héritier de son auguste père, Léopold II continua l'œuvre de l'illustre fondateur de notre dynastie. Il avait pris, en montant sur le trône, l'engagement de faire la Belgique plus belle et plus grande. — « Noble ambition qu'il eut la gloire de réaliser » ainsi que le rappela son successeur, le roi Albert, dans son discours inaugural. — « Il y a trente ans à peine, on se montrait sur le continent africain un territoire immense resté impénétrable, où l'esclavage entretenait la désolation. C'était une tache sur la carte du monde. Maintenant la paix règne dans ce pays largement ouvert à la civilisation. Qui a réalisé ce prodige? Le roi Léopold II, par sa prévoyance, sa ténacité largement secondées par le dévouement de tant de compatriotes. Le souvenir en restera gravé dans l'histoire des peuples. »

21. — Albert I^{er} (1909-...).

Sa jeunesse et son mariage. —

Albert est né à Bruxelles le 8 avril 1875. Il a succédé à son oncle Léopold II, et a été inauguré le 23 décembre 1909. — Il était le quatrième enfant du comte de Flandre Philippe, frère de Léopold II, mort en 1905, et de la princesse Marie de Hohenzollern, décédée en 1912; la mort du prince Baudouin fit de lui, en 1891, le futur héritier de la couronne de Belgique.

Le 2 octobre 1900, il a épousé la princesse Élisabeth de Bavière; de cette union sont issus trois enfants : le prince *Léopold*, né à Bruxelles le 3 novembre 1904; — le prince *Charles*, né à Bruxelles le 10 octobre 1903; — la princesse *Marie-José*, née à Ostende le 4 août 1906.

Le roi Albert s'est préparé consciencieusement à la haute mission qu'il est appelé à remplir. Il a complété à l'École militaire de fortes études commencées très jeune. Il s'est particulièrement préoccupé des questions sociales et des problèmes économiques, si importants aujourd'hui. Comme son oncle et prédécesseur, il a fortifié ses connaissances des hommes et des choses par des voyages en pays étranger, tant en Europe qu'en Amérique : quelques mois avant son avènement, il réalisa le projet qu'il avait formé d'aller étudier sur place notre nouveau domaine colonial africain.

A peine l'ovation qui accueillit son retour s'était-elle calmée qu'il monta sur le trône. Son discours inaugural du 23 décembre 1909 fit sensation. Rappelant que la Belgique, au cours d'une existence de trois quarts de siècle, s'était faite heureuse et riche, il ajouta : « Mais la richesse crée des devoirs aux peuples comme aux individus : *Seules les forces intellectuelles et morales d'une nation fécondent sa prospérité* Quant à moi, je serai toujours prêt à seconder les efforts de ceux qui travaillent à la grandeur de la patrie et qui, pénétrés de l'esprit de concorde et d'avancement social, élèvent le niveau intellectuel et moral de la nation, développent l'éducation et l'instruction, assurent à la masse un plus grand bien-être. »

Les premières années du règne

d'Albert I. — Les cinq premières années du règne du roi Albert forment une période brillante de développement économique, social et scientifique : la Belgique continuait à devenir plus riche, son industrie prenait un essor énorme et son commerce lui donnait, dans l'ensemble des nations civilisées, une place toute spéciale.

La grande guerre (1914-1918).

— Les Allemands, qui voulaient dominer le monde et avaient poussé les Autrichiens à la guerre contre la Serbie, déclarèrent la guerre le 1^{er} août 1914 à la Russie et le lendemain à la France. Le 2 août, au soir, le gouvernement allemand envoya au gouvernement belge un ultimatum par lequel il exigeait le libre passage de ses armées à travers la Belgique. Le roi et le gouvernement firent la seule réponse possible à cette sommation contraire à tout droit, d'autant plus que la Prusse était garante de la neutralité et de l'inviolabilité du territoire belge : ils refusèrent noblement, courageusement et avec une fière indignation.

Dès le 4 août, les armées germaniques envahissent le pays et commettent, surtout là où elles rencontrent quelque résistance, des excès nombreux et des actes de vandalisme. La Belgique supporte seule le premier choc et ne demande secours aux autres puissances garantes de sa neutralité que lorsque son sol est violé par l'ennemi. Les Allemands viennent assiéger Liège pendant que des troupes nombreuses essayent de pénétrer en Hesbaye par Visé, et en Ardenne par divers points de la frontière et par le Grand-Duché.

Liège, dont la défense avait été confiée par le Roi, au général Leman, retient plus de huit jours les armées ennemies, mais celles-ci sont trop fortes et nos bataillons quoique courageux et intrépides ne peuvent que retarder la marche en avant des Allemands; c'était d'ailleurs la chose principale : retenir les Allemands pour permettre aux Français de s'organiser et aux Anglais de débarquer. Les forts de Liège pris et la ville occupée, Namur

arrête le flot allemand pendant quelques jours ; des troupes françaises et anglaises viennent au secours de notre pays, mais les Allemands sont entrés profondément dans le Hainaut, atteignant presque Condé, le 20 août. A cette date, les Belges tiennent une ligne allant de Hasselt à Tournai par le S. de Malines et l'W. de Bruxelles ; les Anglais s'échelonnent de Condé à Mons et à Charleroi ; les Français défendent les bords de la Sambre jusque Namur et ceux de la Meuse de Namur à Givet tandis qu'une armée belge résiste à Namur ; plus au S.-E., des troupes françaises s'avancent en Ardenne.

gerie sans pareille, une barbarie extraordinaire, des meurtres, des incendies, des fusillades, des emprisonnements, des déportations, des destructions, sans motifs plausibles.

La grande victoire de la Marne (6 au 12 septembre 1914) arrête enfin la marche en avant des Germains : ils doivent reculer de la Marne sur l'Aisne et rester là sur la défensive. Les troupes belges, surtout celles réunies dans le camp retranché d'Anvers, coopèrent sérieusement au succès de Joffre sur la Marne en harcelant l'ennemi sur sa droite et en faisant des incursions jusque dans le



S. M. le Roi Albert.



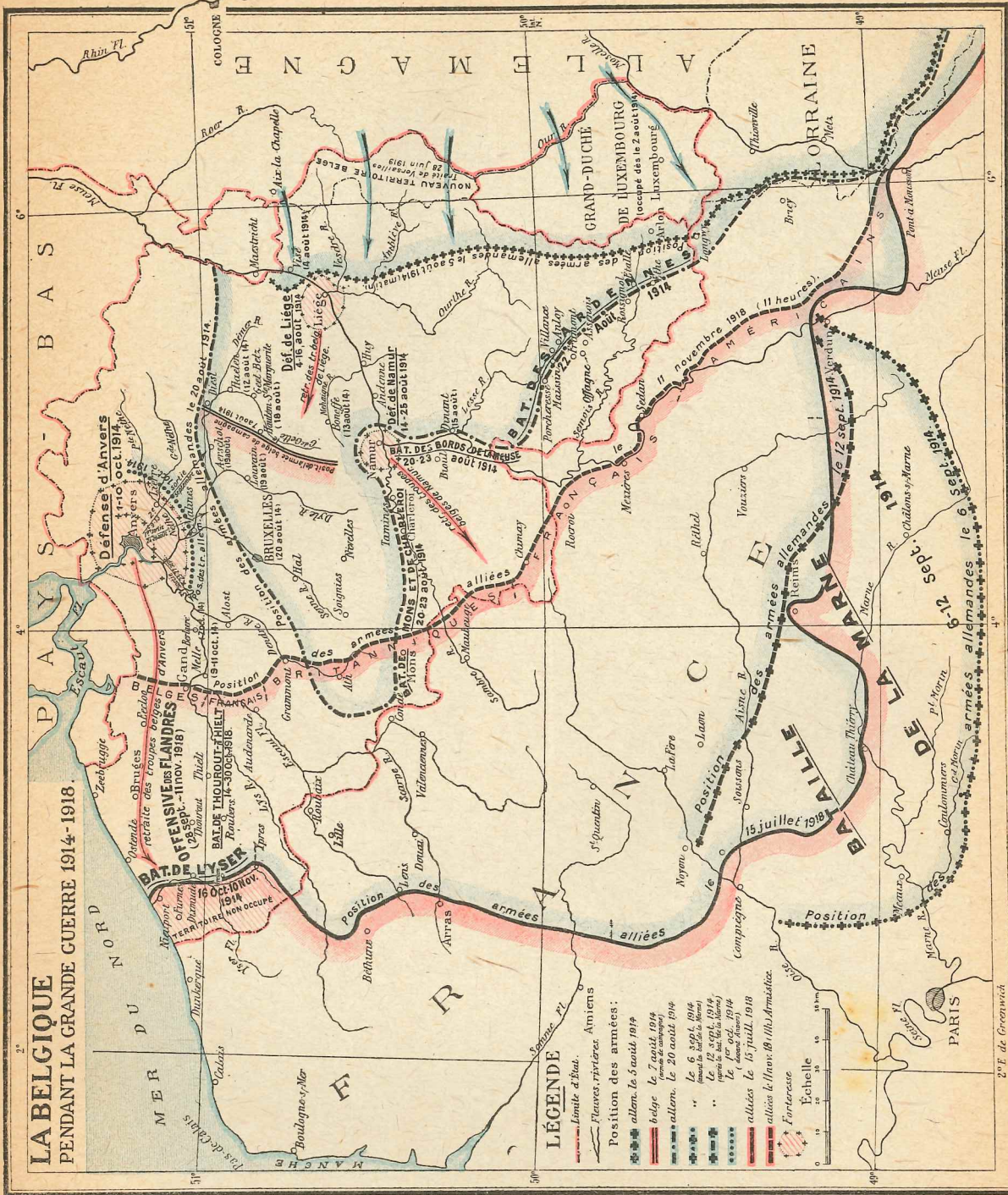
S. M. la Reine Élisabeth.

Sur la ligne Condé-Mons-Charleroi-Namur-Dinant-Gedinne-Paliseul-Neufchâteau-Virton, se livrent de grands combats : bataille de Mons et de Charleroi (20-23 août), défense de la Sambre, défense de Namur (prise de la ville le 23 août), bataille des bords de la Meuse (20-23 août, combat de Bioul), bataille des Ardennes (22 août, combats de Maissin, d'Étalle et d'Éthe). Mais les Allemands beaucoup plus nombreux l'emportent : l'armée belge de Namur se retire par l'Entre-Sambre-et-Meuse, les Français et les Anglais battent en retraite vers le S.-W. Les armées allemandes occupent alors toute la Belgique au S. de la ligne Hasselt-Courtrai.

L'armée teutonne se caractérisa par une sauva-

Brabant pour y détruire des voies de communication importantes. Aussi les Allemands décident-ils de détruire ce camp retranché : ils massent de nombreuses troupes et, grâce à de gros mortiers de siège, ils finissent par s'emparer d'Anvers (10 octobre). Mais notre vaillante armée, qui a déjà tant souffert, fait une retraite magnifique à travers le pays de Waes et la Flandre : elle s'arrête sur l'Yser. C'est là qu'ont lieu les plus rudes combats : nos soldats, nos officiers et notre valeureux Roi y font des prodiges d'héroïsme : malgré toutes leurs forces, les Allemands doivent renoncer à chasser le Roi de son royaume ; le territoire entre l'Yser et la frontière française ne tombera pas sous la domination allemande, mais

LA BELGIQUE PENDANT LA GRANDE GUERRE 1914-1918.



aussi la garde de l'Yser coûta des quantités de vies ardentes et généreuses (bataille de l'Yser, du 10 octobre au 10 novembre).

En Afrique, nos troupes coloniales, attaquées par les Allemands, restent d'abord sur la défensive, puis, réorganisées, s'élancent à la conquête de l'Est africain allemand, s'emparent de Tabora et aident les Anglais à battre les troupes allemandes.

Maîtres de la plus grande partie de la Belgique, les Allemands y organisent un gouvernement qui eut à tâche de faire souffrir les Belges de mille manières : arrestations arbitraires, condamnations nombreuses, déportations, contributions de guerre, enlèvement d'ouvriers, tentatives de division du peuple belge, etc., tandis que des puissances amies se préoccupent du ravitaillement de la population et des secours aux pauvres et aux ouvriers sans travail.

Enfin, en 1918, après plus de quatre années de luttes opiniâtres, arrive la fin du régime prussien : tout le front allemand de l'Ouest se met à vaciller sous la poussée des alliés (Belges, Anglais, Français et Américains) : les Belges attaquent sur toute leur ligne, notamment à la fin de septembre et à la mi-octobre (bataille de Thielt, 14 octobre 1918); au moment où les Allemands, vaincus, acceptent les conditions de l'armistice (11 novembre 1918), nos troupes, en liaison avec les armées britanniques, occupent une ligne presque droite passant par Gand et Mons.

Cet armistice a pour conséquence immédiate la libération du sol belge et de la population soumise au joug teuton : les troupes allemandes refluent vers la Germanie. En décembre 1918, la Belgique est redevenue libre.

Le retour victorieux de notre Roi, de nos officiers, de nos soldats et de notre gouvernement (qui s'était établi au Havre) donne lieu à des réceptions enthousiastes dans toutes les villes du pays.

Un gouvernement de reconstitution nationale est constitué; il a devant lui un travail herculéen : par la bonne volonté de tous et l'union patriotique de tous les bons citoyens, la Belgique, victorieuse, mais meurtrie, sortira de cette épreuve plus belle et plus riche.

Les années 1919 et 1920; résultats de la guerre. — Les pays alliés et associés, par leurs représentants officiels à Paris, ont discuté et déterminé les conditions de paix à imposer à l'Allemagne, à l'Autriche-Hongrie, à la Bulgarie et à la Turquie. En juin 1919, ces conditions sont communiquées à l'Allemagne, qui se décide à les accepter et signe, le 28 juin 1919, le *Traité de Versailles*. D'autres traités (de Saint-Germain, de Neuilly et de Sèvres) fixent les conditions de paix imposées aux alliés de l'Allemagne.

La Belgique obtient une première indemnité de 2 milliards de francs, la promesse d'être indemnisée pour tout ce qu'elle a souffert et le droit de récupérer en Allemagne tout ce que les Allemands lui ont enlevé; le territoire de Moresnet neutre devient belge; les cercles d'Eupen et de Malmedy passent sous l'Administration belge et par décision de la Société des Nations, sont devenus territoire belge. L'armée belge est chargée d'occuper une partie de la rive gauche du Rhin pendant cinq ans. — Un accord avec l'Angleterre nous confie l'administration du Ruanda et de l'Urundi, deux des contrées les plus riches de l'Est africain allemand, voisines de la frontière orientale de notre Congo. — Des pourparlers avec la Hollande sont en perspective dans le but d'assurer le plein et libre développement d'Anvers, notre métropole commerciale.

La Constitution belge sera, suivant la loi du 9 mai 1919, révisée par la Constituante élue au suffrage universel pur et simple.

22. — Principales dispositions de la Constitution.

La Constitution belge est la loi fondamentale de notre pays. Votée par le Congrès national, elle fut sanctionnée le 7 février 1831, révisée en 1893, puis en 1920-21. Elle détermine notamment *les libertés et les droits des Belges* et l'organisation des *grands pouvoirs de l'État*. — Elle est basée tout entière sur ces deux principes : *Tous les Belges sont égaux devant la loi. Tous les pouvoirs émanent de la nation.*

A. — Libertés et droits des Belges.

La Constitution garantit aux Belges quatre grandes libertés politiques : la *liberté des cultes*, la *liberté de l'enseignement*, la *liberté de la presse* et la *liberté d'association*, ainsi qu'un grand nombre de droits précieux, dérivant pour la plupart de la *liberté individuelle*.

1° *La liberté des cultes :*

Art. 14. — La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière, sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés.

2° *La liberté d'enseignement :*

Art. 17. — L'enseignement est libre; toute mesure préventive est interdite; la répression des délits n'est réglée que par la loi.

3° *La liberté de la presse :*

Art. 18. — La presse est libre; la censure ne pourra jamais être établie : il ne peut être exigé de cautionnement des écrivains, éditeurs ou imprimeurs.

4° *La liberté d'association :*

Art. 19. — Les Belges ont le droit de s'assembler paisiblement et sans armes, en se conformant aux lois qui peuvent régler l'exercice de ce droit, sans néanmoins le soumettre à une autorisation préalable.

Outre ces grandes libertés, les Belges possèdent encore :

1° *L'égalité devant la loi :*

Art. 6. — Il n'y a dans l'État aucune distinction d'ordres.

Les Belges sont égaux devant la loi : seuls ils sont admissibles aux emplois civils et militaires, sauf les exceptions qui peuvent être établies par une loi pour des cas particuliers.

2° *L'inviolabilité du domicile :*

Art. 10. — Le domicile est inviolable; aucune visite domiciliaire ne peut avoir lieu que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit.

C'est l'ancien dicton liégeois : *Pauvre homme en sa maison est roi.*

3° *La liberté individuelle :*

Art. 7. — La liberté individuelle est garantie.

Nul ne peut être poursuivi que dans les cas prévus par la loi, et dans la forme qu'elle prescrit.

Art. 9. — Nulle peine ne peut être établie ni appliquée qu'en vertu de la loi.

4° *La garantie de la propriété :*

Art. 11. — Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, dans les cas prévus et de la manière établie par la loi, et moyennant une juste et préalable indemnité.

Art. 12. — La peine de la confiscation des biens ne peut être établie.

5° *Le droit de pétition :*

Art. 21. — Chacun a le droit d'adresser aux autorités publiques des pétitions, signées par une ou plusieurs personnes.

6° *L'inviolabilité du secret des lettres :*

Art. 22. — Le secret des lettres est inviolable.

La loi détermine quels sont les agents responsables de la violation du secret des lettres confiées à la poste.

7° *Enfin, l'emploi facultatif des langues :*

Art. 23. — L'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif; il ne peut être réglé que par la loi, et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires.

B. — Les grands pouvoirs de l'État.

La Constitution proclame que tous les pouvoirs émanent de la Nation. Les pouvoirs publics sont au nombre de trois : 1° le *pouvoir législatif*, ou le pouvoir de faire des lois, de les modifier et de les abroger; — 2° le *pouvoir exécutif*, ou le pouvoir de les faire exécuter; — 3° le *pouvoir judiciaire*, qui punit les infractions faites aux lois et juge les contestations entre les citoyens.

Le *pouvoir législatif* est exercé collectivement par le Roi, la Chambre des Représentants et le Sénat. Chacune de ces trois branches a le *droit d'initiative*, c'est-à-dire le droit de proposer les lois. Celles-ci, après avoir été adoptées par les deux Chambres, sont *sanctionnées* ou approuvées, puis *promulguées* par le Roi, et enfin *publiées* par la voie du *Moniteur*.

§ 2. — POUVOIR EXÉCUTIF.

Le pouvoir exécutif appartient au Roi seul, qui l'exerce par l'intermédiaire de ses ministres.

Art. 63. — La personne du Roi est inviolable, ses ministres sont responsables.

Art. 64. — Aucun acte du Roi ne peut avoir d'effet s'il n'est contresigné par un ministre, qui, par cela seul, s'en rend responsable.

Art. 65. — Le Roi nomme et révoque ses ministres.

Art. 66. — Il confère les grades dans l'armée.

Il nomme aux emplois d'administration générale et de relation extérieure, sauf les exceptions établies par les lois.

Il ne nomme à d'autres emplois qu'en vertu de la disposition expresse d'une loi.

Art. 67. — Il fait les règlements et arrêtés nécessaires pour l'exécution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes ni dispenser de leur exécution.

Art. 68. — Le Roi commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait des traités de paix, d'alliance et de commerce.

Art. 69. — Le Roi sanctionne et promulgue les lois.

Art. 71. — Le Roi a le droit de dissoudre les Chambres, soit simultanément, soit séparément. L'acte de dissolution contient convocation des électeurs dans les quarante jours, et des Chambres dans les deux mois.

Art. 73. — Il a le droit de remettre ou de réduire les peines prononcées par les juges, sauf ce qui est statué relativement aux ministres.

(L'administration générale du royaume et des colonies est actuellement confiée à *douze ministres*, qui se répartissent comme suit les différents départements : Intérieur ; — Agriculture ; — Justice ; — Affaires étrangères ; — Finances ; — Sciences et Arts ; — Industrie, Travail et Ravitaillement ; — Travaux publics ; — Chemins de fer, Postes, Télégraphes et Marine ; — Défense nationale ; — Colonies ; — Affaires économiques.)

Le *pouvoir judiciaire* est exercé par les cours et tribunaux qui sont : les justices de paix, — les tribunaux de première instance ; — les cours d'appel ; — les cours d'assises ; — la cour de cassation ; — et des tribunaux spéciaux pour les commerçants et l'armée.

1° Les *justices de paix* ou *tribunaux de simple police* sont établis dans chaque chef-lieu de canton judiciaire.

En matière *pénale*, ils jugent les *contraventions*, c'est-à-dire les infractions passibles d'une peine ne dépassant pas 25 fr. d'amende ou 7 jours d'emprisonnement ; en matière *civile*, ils jugent les litiges dont la valeur ne dépasse pas 600 fr.

2° Les *tribunaux de première instance* ou *tribunaux correctionnels* sont établis dans chaque chef-lieu d'arrondissement judiciaire.

En *correctionnelle*, ils jugent les *délits*, c'est-à-dire les infractions pouvant entraîner une amende supérieure à 25 fr., ou un emprisonnement de 8 jours à 5 ans ; au *civil*, ils connaissent de toutes les contestations que la loi n'a pas confiées à une autre juridiction ; en *appel*, ils réexaminent les jugements de police et certaines causes (celles dont la valeur du litige dépasse 100 fr.) déjà entendues par le juge de paix.

3° Les *cours d'appel*, au nombre de trois, siègent à Bruxelles, à Liège et à Gand.

En matière *pénale*, elles examinent les appels interjetés contre les jugements des tribunaux inférieurs ; en matière *civile* ou *commerciale*, les appels dans les affaires d'un import supérieur à 2.500 fr.

Les provinces de Brabant, d'Anvers et de Hainaut forment le ressort de la cour d'appel de Bruxelles ; les deux Flandres, celui de la cour d'appel de Gand ; les provinces de Liège, de Limbourg, de Luxembourg et de Namur, celui de la cour d'appel de Liège.

4° Les *cours d'assises* siègent quatre fois par an au chef-lieu de chaque province, sauf dans le Limbourg où les assises se tiennent à Tongres. Elles jugent les *crimes*, les délits politiques et les délits de presse.

La cour d'assises est composée de trois magistrats, — un conseiller de cour d'appel, président, et deux juges de première instance, assesseurs, — et d'un *jury* de douze membres désignés par le sort parmi les habitants de la province — les citoyens les plus imposés et certaines catégories de fonctionnaires.

5° La *cour de cassation*, dont le siège est à Bruxelles, annule les jugements des tribunaux inférieurs, quand ils renferment une infraction aux lois ou un vice de forme. Elle ne connaît pas du fond de l'affaire ; elle se borne à admettre ou à rejeter le pourvoi en cassation. Quand un

jugement est ainsi cassé, la cause est renvoyée devant un autre tribunal.

Outre ces tribunaux ordinaires, il existe en Belgique :

1° Des *tribunaux de commerce*, établis dans les principales villes, pour juger les contestations entre commerçants; — 2° Des *tribunaux militaires*, comprenant : un *conseil de guerre*, pour chaque province (sauf en Limbourg qui ressortit à Anvers et en Luxembourg qui ressortit à Liège), et une *haute cour militaire*, qui siège à Bruxelles.

De la revision de la Constitution.

Art. 131. — Le pouvoir législatif a le droit de déclarer qu'il y a lieu à la revision de telle ou telle disposition constitutionnelle qu'il désigne.

Après cette déclaration, les deux chambres sont dissoutes de plein droit.

Il en sera convoqué deux nouvelles, conformément à l'article 71.

Ces chambres statuent de commun accord avec le Roi, sur les points soumis à la revision. Dans ce cas, les Chambres ne pourront délibérer si deux tiers au moins des membres qui composent chacune d'elles ne sont présents; et nul changement ne sera adopté, s'il ne réunit au moins les deux tiers des suffrages.

Organisation provinciale et communale.

A. **Province.** — A la tête de chaque province se trouve placé un commissaire du gouvernement ou représentant du Roi, qui porte le titre de *Gouverneur*. Il est nommé par le Roi.

Il est assisté d'un *Conseil provincial* et d'une *Députation permanente*.

Le *Conseil provincial* se compose de membres nommés par les électeurs des collèges électoraux du canton, pour un terme de huit ans, et renouvelés par moitié tous les quatre ans. Il se réunit chaque année, en session ordinaire, le premier mardi de juillet, au chef-lieu de la province, et a mission d'examiner les affaires d'intérêt provincial.

Il nomme, dans son sein, une *Députation permanente*, composée de six membres, laquelle, présidée par le Gouverneur et assistée du Greffier provincial, est chargée d'exécuter les décisions du Conseil et d'expédier les affaires courantes de la province.

B. **Arrondissements.** — Pour faciliter l'administration des provinces, chacune d'elles est divisée en un certain nombre d'*arrondissements administratifs*. A la tête de

chacun se trouve un *commissaire d'arrondissement*, nommé par le Roi, et spécialement chargé de surveiller l'administration des communes qui ont moins de 5.000 habitants, et qui ne sont pas des chefs-lieux d'arrondissement.

C'est par arrondissement administratif que se font les élections pour les Chambres législatives.

C. **Cantons de milice.** — En Belgique, l'armée se recrute par le *service personnel et obligatoire*. L'âge de milice est dix-neuf ans.

Le *canton de milice* est l'ensemble des communes dont les miliciens sont réunis pour former le contingent. Chaque canton a son *chef-lieu*.

D. **La commune.** — La *commune* est une localité ou un groupe de villages, dont les habitants ont la même administration communale.

L'*administration communale* se compose du *bourgmestre*, des *échevins* et des *conseillers communaux*.

Le *bourgmestre* est nommé par le Roi dans le sein du Conseil communal; exceptionnellement, il peut être choisi en dehors du Conseil, parmi les électeurs de la commune, de l'avis conforme de la Députation permanente. Il préside le Collège échevinal et le Conseil communal. Il est le chef de la police, assume le maintien de l'ordre public et a, de ce chef, le droit de requérir éventuellement la force publique.

Les *échevins*, dont le nombre varie — deux dans les communes de moins de 20.000 habitants, quatre dans les autres, cinq à Bruxelles, Anvers, Gand, Liège et Bruges, — sont nommés dans le sein du Conseil communal et par ce dernier. Ils forment, avec le bourgmestre, le *Collège échevinal*. Le Collège des bourgmestre et échevins est chargé d'exécuter les lois et arrêtés émanant du pouvoir central, les décisions du Conseil provincial et de la députation permanente, ainsi que les décisions du Conseil communal. Il est en outre chargé de la surveillance des services communaux de la tenue des registres de l'état civil, enfin de tout ce qui est d'administration journalière.

Les *conseillers communaux*, dont le nombre varie de sept à trente et un, selon la population de la commune, sont élus pour un terme de six ans.

Le Conseil s'occupe de tout ce qui est d'intérêt communal; toutefois certaines décisions relèvent de l'approbation de la Députation permanente et du pouvoir central.

Pour être éligible au Conseil communal, il faut 1° être belge de naissance ou avoir reçu la naturalisation; 2° être âgé d'au moins vingt-cinq ans; 3° être domicilié dans la commune.

PROGRAMME ANNEXE
des Écoles primaires de la Ville de Liège

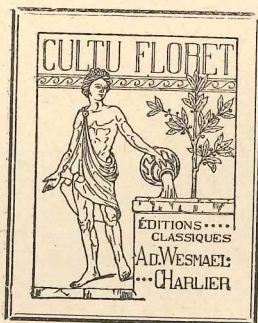
SUPPLÉMENT

à l'Atlas-Manuel illustré d'Histoire de Belgique

de la Collection J. ROLAND et E. DUCHESNE

Nouvelle édition revue par Joseph HALKIN, professeur à l'Université de Liège

Tous les exemplaires sont revêtus de la griffe des auteurs



NAMUR

A.d. WESMAEL-CHARLIER, éditeur

1920

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Principauté de Liège. — Origines. Saint Monulphe. Saint Lambert	3
Saint Hubert. Notger. Wazon. Albert de Cuyck. Henri de Dinant. Paix de Fexhe. Tribunal des XXII.	5
Ernest et Ferdinand de Bavière. Les Chiroux et les Grignoux. La Ruelle	15
Liège de 1794 à nos jours.	19

I. — Liège.

Les origines de Liège. — Les origines de Liège sont fort lointaines.

Déjà les hommes de l'âge de la pierre dressèrent leurs pauvres cabanes aux bords du ruisseau nommé Légia, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la place Saint-Lambert. A peine civilisés, ils y vécurent, adonnés à la chasse et à la pêche. Ignorant complètement l'usage des métaux, ils fabriquaient leurs armes et leurs outils avec du bois, de l'os et surtout de la pierre. Leurs habitations ont disparu; mais, à leur emplacement, on a retrouvé, profondément enfouis dans le sol, des instruments divers en *silex* et des poteries modelées à la main, dont quelques-unes ornées de dessins témoignent déjà d'un certain sens artistique.

Bien des siècles s'écoulèrent jusqu'au jour où la domination romaine s'établit en Belgique. Lorsque les légions de César arrivèrent dans le pays de Liège, elles y trouvèrent établie une peuplade *belge*, ces fiers *Éburons* que commandait Ambiorix et qui opposèrent au conquérant romain une indomptable résistance. Ne pouvant les soumettre, César les extermina.

Mais l'homme revient habiter aux mêmes endroits. Aussi la « paix romaine » venait-elle à peine d'étendre ses bienfaits sur notre pays, qu'une grande et riche *villa belgo-romaine* s'érigea à cette même place. Elle fut le noyau d'une bourgade : c'était Liège au troisième siècle de notre ère.

II. — L'Évêché de Tongres.

Saint Servais, premier évêque de Tongres. — A l'époque où Liège n'était encore qu'un modeste village, Tongres était déjà une grande cité, la ville la plus peuplée de la Belgique. Aussi le pays de Liège s'appelait-il alors le pays de Tongres.

C'est à Tongres que l'histoire mentionne le plus ancien évêque connu en Belgique : saint Servais. Il mourut à Maestricht, vers la fin du quatrième siècle, et y fut inhumé.

Ses successeurs portèrent le titre d'évêques de Tongres, tout en résidant à Maestricht. L'un d'eux fut saint Monulphe.

Saint Monulphe. — Saint Monulphe, évêque de Tongres, vécut à Maestricht pendant la seconde moitié du sixième siècle. Il y fit bâtir la basilique Saint-Servais.

C'est à lui qu'une ancienne et poétique tradition faisait remonter les origines de Liège. A en croire cette tradition, saint Monulphe, parcourant son diocèse, arriva un jour sur les hauteurs qui dominent la cité mosane. Il fut

frappé de la majesté du spectacle qui s'offrit à ses regards : à ses pieds, entre de hautes montagnes qu'ombrageaient des forêts de chênes et de hêtres, se déroulait une immense vallée traversée par un large fleuve où se déversaient des rivières et des ruisseaux limpides. Vivement ému à l'aspect de ces beautés naturelles, l'évêque se serait écrié : « C'est ici la place que Dieu a choisie pour le salut d'un grand nombre de fidèles. Je veux y bâtir un oratoire. » Puis il descendit à l'endroit où l'étroit vallon de la Légia débouchait dans la vallée de la Meuse; il y fit construire une chapelle, qui resta jusqu'à saint Hubert le seul sanctuaire de la bourgade naissante de Liège.

Telle est la légende antique et populaire qui, longtemps, eut cours chez les Liégeois concernant les origines de leur cité. Les fouilles effectuées récemment sous la place Saint-Lambert ont démontré, on l'a vu, que Liège était bien antérieur à saint Monulphe.

Saint Lambert. — Saint Lambert naquit à Maestricht, de parents riches qui le vouèrent à l'état ecclésiastique. En 668, il devint évêque de Tongres. C'était l'époque des luttes violentes entre l'Austrasie et la Neustrie. Obligé par les Neustriens d'abandonner son siège épiscopal, il se retira à l'abbaye de Stavelot, fondée par saint Remacle : il y mena, durant sept ans, la vie simple des moines. Les victoires de Pepin de Herstal, en assurant le triomphe de l'Austrasie, permirent à saint Lambert de rentrer à Maestricht et de reprendre la direction de son diocèse.

Il se fit l'apôtre de la *Taxandrie*, c'est-à-dire de la Campine. Cette contrée était encore en grande partie païenne et habitée par des hommes peu civilisés. Lambert parcourut leur pays, les instruisit et les convertit au christianisme.

Des seigneurs puissants s'attaquaient aux biens du clergé. Deux d'entre eux, deux frères, pillaient les terres de l'église de Tongres. Les gens de l'évêque s'armèrent pour les repousser et les tuèrent. La mort des deux frères irrita un de leurs proches parents, Dodon, qui résolut de les venger. Comme saint Lambert se trouvait à Liège, où il faisait de fréquents séjours, les sicaires de Dodon l'assailirent dans sa

maison, voisine de la chapelle bâtie par saint Monulphe : l'un d'eux, escaladant le toit de la demeure épiscopale, perça de sa lance le pieux évêque prosterné en oraison.

C'est ainsi que les historiens liégeois les plus dignes de foi racontent la mort du *patron de leur pays*. D'après une autre tradition, très ancienne également, le bras de l'assassin Dodon fut armé par le ressentiment de sa sœur

Alpaïde. Le duc d'Austrasie Pepin de Herstal l'avait prise à sa cour, après avoir répudié sa femme légitime Plectrude, en dépit des exhortations de l'évêque de Tongres. Ce dernier osa adresser de nouvelles remontrances au puissant maire du palais; Alpaïde se vengea en faisant assassiner le prélat. — Les fidèles entourèrent d'un culte l'endroit où, vers l'année 700, saint Lambert avait péri; Liège devint un lieu de pèlerinage et, à

la place où l'évêque avait été frappé, on érigea une chapelle. Dès 714, cette chapelle fut convertie en une basilique où furent déposés les restes de saint Lambert et qui porta désormais son nom. Une partie des reliques du martyr sont aujourd'hui conservées à la cathédrale Saint-Paul, dans son buste de grandeur naturelle, œuvre d'art superbe du commencement du xvi^e siècle.



Saint Lambert au banquet de Pepin de Herstal.

Photographie du tableau de Chauvin, peintre liégeois, né à Liège en 1810, y décédé en 1884.

Ce tableau se trouve au Musée communal de Liège. Il représente saint Lambert, debout, apostrophant Alpaïde et Pepin : la première, parce qu'en mêlant sa coupe à celles des autres convives pour la faire bénir, elle a voulu surprendre la bonne foi de l'évêque; le second, parce qu'en ayant à ses côtés Alpaïde, à la place de sa femme légitime Plectrude, il brave les lois et la défense de l'Eglise.

III. — L'Évêché de Liège.

Saint Hubert, premier évêque de Liège. — Saint Lambert eut pour successeur son disciple, saint Hubert. L'élève fut digne du maître. Il ramena de Maestricht à Liège le corps de son illustre prédécesseur : on célèbre encore aujourd'hui l'anniversaire de cette cérémonie, nommée la translation de saint Lambert. C'est lui qui fit édifier la première cathédrale de Liège : rebâtie plus grande et plus belle sous Notger, elle disparut dans un incendie en 1185. Enfin, et c'est là pour notre histoire le fait capital de sa carrière, il transféra de Maestricht à Liège la résidence épiscopale.

Du jour où il fut devenu le siège du diocèse et la métropole religieuse du pays, l'humble bourg s'éleva définitivement au rang de ville. Saint Hubert y fit construire une deuxième église, la collégiale Saint-Pierre. Il dota la cité de son premier marché, ce qui en fit le centre du commerce ; enfin, il fixa les poids et mesures, ainsi que l'ensemble des coutumes de la ville.

Les soins que donna saint Hubert à sa ville épiscopale ne lui firent pas négliger ses devoirs diocésains. Il fut l'apôtre des Ardennes.

Il mourut à Tervueren, en Brabant, au retour d'une tournée pastorale en ce pays. Son corps,

d'abord déposé dans l'église Saint-Pierre, aujourd'hui disparue, fut transporté un siècle plus tard à l'abbaye d'Andage, qui prit le nom de son nouveau patron. Ainsi, les œuvres de saint Hubert ne se terminèrent pas avec sa vie.

Sur le tombeau de saint Lambert, il avait élevé la ville de Liège ; autour de son tombeau s'éleva la ville de Saint-Hubert.

Charlemagne. — Le pays de Liège fut le berceau de la famille carolingienne. Les maires du palais, de Pepin de Landen à Pepin le Bref, y eurent la plus grande partie de leurs domaines et leurs résidences favorites, Herstal et Jupille. Charlemagne y naquit, très probablement. Le grand empereur passa dix hivers à Herstal, une vingtaine à Aix-la-Chapelle, qui dépendait de l'évêché de Liège et dont il fit sa capitale. Il aimait à se livrer aux plaisirs de la chasse, et à poursuivre l'aurochs et le sanglier.

Les souverains carolingiens protégèrent la cité épiscopale. Les évêques, qui vivaient dans leur intimité, surent d'ailleurs les intéresser

au développement de la ville et à l'accroissement des biens de leur église.

Les Normans. — Avec la dernière moitié du ix^e siècle, survinrent les invasions



Buste de saint Lambert.

Photographie de la châsse contenant une partie des reliques de saint Lambert.

Cette châsse fait partie du trésor de la cathédrale Saint-Paul, à Liège. Le buste est en argent doré, ciselé et orné de cabochons. Il représente l'évêque mi-corps, grandeur naturelle, mitre en tête, tenant d'une main sa crosse, et de l'autre, un livre. Le buste repose sur un socle hexagone, dont les six faces figurent des scènes de la vie du saint.

des Normans. Ni le pays ni la ville de Liège ne furent épargnés. De leur camp d'Esloo près de Maestricht, les barbares rayonnèrent sur toute la contrée, et leurs bandes livrèrent au pillage Liège, Tongres, Saint-Trond, Huy, Stavelot, Malmedy, Aix-la-Chapelle.

Éracle. — Liège se releva rapidement de ses ruines. Redevenue florissante, la cité

commença, sous l'évêque Éracle, à acquérir cette renommée littéraire et artistique qui lui valut plus tard l'appellation d'*Athènes du Nord*. Éracle fonda des écoles et protégea les lettrés et les artistes. Tant qu'il vécut, son zèle pour les études ne se ralentit pas; à sa mort, son œuvre trouva un illustre continuateur en Notger.

IV. — La Principauté épiscopale de Liège.

Notger, premier prince-évêque de Liège. — Notger, issu d'une famille noble de la Souabe, succéda à l'évêque Éracle en 972.

Notger est le fondateur de la principauté de Liège. — Avant lui, les évêques possédaient un grand nombre de terres éparées sur divers points du territoire diocésain : ces terres, ils les devaient aux libéralités des souverains, aux générosités des fidèles, à des legs pieux. Ils y étaient les seuls maîtres, les seuls représentants de l'autorité. Notger acquit deux comtés entiers : celui de Huy et celui de Brugeron, qui s'étendait de Tirlémont aux portes de Louvain. Ce fut le noyau du territoire liégeois, qui s'augmenta peu après du comté de Hesbaye et de plusieurs autres. L'empereur Otton I^{er} et ses successeurs, en confirmant toutes les possessions épiscopales, élevèrent Notger au rang d'un prince d'empire. Il n'y avait eu jusque-là que des évêques de Liège. Notger fut le premier prince-évêque.

Du jour où il eut le gouvernement du pays, Notger défendit son autorité et l'autorité



Statue de Notger.

Ce monument se trouve au centre de la cour des cloîtres de l'église Saint-Jean, à Liège. Sur un socle de marbre, se dresse la statue en pierre blanche de Notger, debout en costume épiscopal tenant d'une main sa crosse, et de l'autre, indiquant à ses pieds le plan de Liège et la maquette de l'église Saint-Jean, qui lui doit sa fondation.

impériale contre les entreprises des seigneurs, toujours désireux de se rendre indépendants de leur suzerain. Il le fit avec prudence et énergie tout à la fois. En 987, il obtint l'appui des troupes impériales pour s'emparer du château de Chèvremont : il détruisit ce repaire, d'où un seigneur factieux bravait le respect des lois et molestait tout le voisinage. Un autre grand voulait se bâtir à l'entrée de Publémont (le mont Saint-Martin actuel) une demeure d'où il aurait dominé la ville. Notger n'osa s'y opposer ouvertement; mais il fit, sous main, décider l'édification d'une église à l'emplacement convoité : telle est l'origine de l'église Sainte-Croix.

Notger fut un grand bâtisseur : la ville lui dut plusieurs églises, un palais épiscopal et sa première enceinte murillée. Aussi put-il être appelé le *second fondateur de Liège*. Outre Sainte-Croix, il fonda l'église Saint-Jean et acheva celle de Saint-Paul, commencée par Éracle. Il rebâtit

la cathédrale Saint-Lambert. Les églises Saint-Pierre, Saint-Martin, Saint-Servais

et Saint-Denis existaient avant lui; celles de Saint-Jacques et de Saint-Barthélemy ne sont que de quelques années postérieures à sa mort.

Ainsi, Liège, à cette époque, possédait une cathédrale, sept collégiales, plusieurs églises paroissiales, desservies par un nombreux clergé : le chapitre de Saint-Lambert comptait à lui seul cinquante-neuf chanoines.

Liège pouvait être appelée *la cité des prêtres*.

Notger voulut se donner une demeure digne de lui et de ses successeurs : à proximité de la cathédrale, il fit édifier un vaste palais.

Liège se composait alors de deux parties : la *Cité* et l'*Ile*. La Cité constituait le cœur même de la ville, autour de la place Saint-Lambert. L'*Ile* était ainsi nommée parce que la Meuse

l'enveloppait d'un de ses bras, en suivant le tracé actuel des boulevards d'Avroy et de la Sauvenière, et de la rue de la Régence. Notger

pourvut la Cité d'une enceinte murillée, garnie de tours nombreuses et mit l'*Ile* à l'abri d'un coup de main, en faisant approfondir le bras de

la Meuse qui l'entourait.

Agrandie, embellie, fortifiée, Liège devint l'un des plus brillants foyers artistiques et littéraires de l'Europe. Notger poursuivit l'œuvre commencée par Éracle et qui fut non moins

brillamment continuée par Wazon : Éracle, Notger, Wazon, ce sont les trois évêques qui donnèrent aux écoles de Liège un tel éclat que, de toutes les contrées voisines, les étudiants accouraient en foule pour en suivre les cours.

Liège, cité des prêtres, devenait aussi *cité des écoliers*, en attendant qu'elle fût, par la suite, la *cité des marchands*.

L'activité du grand évêque s'étendit aussi à d'autres parties du territoire liégeois. Lobbes, près de Thuin, Fosses et Malines étaient le siège



L'ancienne cathédrale Saint-Lambert (1185-1794).

La cathédrale Saint-Lambert s'élevait à l'endroit où se trouve aujourd'hui la place de ce nom. Elle y fut édifiée sur les ruines de la cathédrale notgérienne, détruite par un incendie en 1185. Le vandalisme révolutionnaire en commença la démolition en 1794. — Vers la place du maréchal Foch actuelle (autrefois place Verte), l'entrée de la nef était flanquée de deux tours carrées en pierres de sable, d'où vint leur nom « tours de sable. » Du côté de la place du Marché, « la grande tour » dressait majestueusement sa flèche élançée, qui, dit-on, atteignait le niveau des hauteurs de Sainte-Walburge. De ce côté, on accédait au portail par les « degrés de Saint-Lambert. » En face, se voit la fontaine avec le Perron.

d'abbayes puissantes, relevant de l'église de Liège. Notger fortifia ces trois points qui, avec Dinant, devinrent comme des remparts avancés de la principauté.

Notger mourut en l'année 1008. Il fut, selon son désir, enterré dans une chapelle de l'église Saint-Jean, où ses restes reposent encore.

Wazon. — Wazon avait été le collaborateur de Notger. Il avait enseigné avec éclat dans les écoles de Liège et il parvint, par son seul mérite, à s'élever d'une condition obscure à la dignité de prince-évêque. Son règne se signala par la douceur et la fermeté tout à la fois de son gouvernement, par la largeur et la tolérance de ses idées, par sa charité sans bornes.

En 1044, une horrible famine désola notre pays. Elle dura six années. Après avoir dévoré toute espèce d'animaux, dit un historien, les hommes se dévoraient entre eux. Wazon fit venir de l'étranger de grandes quantités de blé, les vendit aux riches à des prix modérés et les distribua gratuitement aux pauvres.

Cette calamité en avait amené une autre : des seigneurs avaient recommencé leur vie de rapine. Wazon alla les attaquer dans leurs châteaux, les força à quitter le pays et rétablit partout l'ordre, la sécurité et la justice.

Le souverain qui régnait en Allemagne à cette époque s'était rendu à Rome pour y recevoir la couronne impériale des mains du pape. Le roi de France résolut de profiter de la situation pour faire irruption soudaine dans l'empire. Sans perdre un instant, Wazon lui écrivit pour le dissuader de cet inique projet, le menaçant de la colère divine et préparant tout pour lui résister. L'initiative hardie du prince-évêque eut un plein succès : le roi de France renonça à sa tentative et les maux de la guerre furent évités à la principauté et à l'empire.

Tant de vertus et de talent frappèrent d'admiration les contemporains de l'évêque de Liège. Ils écrivirent sur sa tombe : « Le monde périra avant que surgisse un autre Wazon. »

Albert de Cuyck. — Albert de Cuyck ne régna que quatre ans, de 1196 à 1200. Mais ce règne si court est signalé par un fait mémorable : ce prince-évêque octroya aux Liégeois la charte célèbre qui porte son nom.

La charte d'Albert de Cuyck accordait ou confirmait aux Liégeois de précieuses libertés et d'importants privilèges. La liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile et de la propriété, l'exemption de tout impôt non consenti, la limitation du service militaire y sont proclamées et garanties. Aussi put-on dire qu'à Liège « pauvre homme en sa maison est roi, » ou bien encore « le petit compagnon est roi en sa maison. »

Cet acte fameux, daté de 1196 et confirmé douze ans plus tard par diplôme impérial, renfermait vingt-six articles dont voici les principales dispositions :

Les bourgeois de Liège ne sont justiciables que du tribunal des échevins; nul ne peut être arrêté ou détenu sans un jugement préalable des échevins. — C'est la garantie de la liberté individuelle.

Le domicile est inviolable : ni le maître, ni les échevins ne peuvent entrer dans une maison, même pour y chercher un coupable ou un objet volé, sans le consentement de celui qui l'habite.

La propriété est insaisissable : la confiscation des biens ne peut être prononcée, même à l'égard des condamnés à mort.

Les bourgeois de Liège ne sont tenus à aucune espèce de tailles, de corvées et de services militaires; ils ne sont astreints à suivre l'évêque à la guerre que pour la défense du territoire et seulement quinze jours après l'entrée en campagne des hommes d'armes du prince. — C'était l'exemption de tout impôt arbitraire et la limitation du service militaire.

Par l'octroi de cette charte d'affranchissement, Albert de Cuyck mérita le surnom d'*ami du peuple*, que les chroniqueurs lui ont donné. Il mourut l'an 1200 et fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Lambert : son tombeau a été retrouvé en 1907 et reconnu à une plaque en plomb portant son nom.

V. — Les luttes du parti populaire pour la conquête du pouvoir communal.

Les Grands et les Petits. —

A la fin du XII^e siècle, la ville de Liège était déjà devenue une commune. Elle avait son *échevinage*; elle avait son *conseil communal*.

L'institution des échevins datait de l'empereur Charlemagne. C'est Notger, semble-t-il, qui dota Liège de son échevinage particulier. Il comprenait quatorze membres : l'un d'eux présidait et se nommait le *maieur*. Ces *échevins* étaient des *juges*; mais ils ne se bornaient pas à rendre la justice : ils avaient aussi l'administration de la cité.

Le conseil communal apparut dans le dernier quart du XII^e siècle : il existait en 1185, antérieurement à l'avènement d'Albert de Cuyck. Il ne fut à l'origine qu'une annexe de l'échevinage et se composait de douze *jurés* ou conseillers : parmi ces douze jurés, les échevins choisissaient les deux *maîtres* ou bourgmestres. Les jurés partagèrent d'abord avec les échevins l'administration de la ville. Ce n'est que plus tard qu'ils en devinrent les seuls *administrateurs*; alors les échevins ne constituèrent plus qu'un *tribunal*.

Tous ces magistrats, les échevins et le maieur, les jurés et les maîtres appartinrent d'abord, sans exception, à la classe des *grands*. C'est ainsi qu'on appelait à Liège une aristocratie, formée des grandes familles de *riches bourgeois* (aristocratie d'argent), qui se rapprochèrent des *lignages nobles* (aristocratie de race), pour partager ensemble les magistratures et l'administration de la cité. La commune était donc à ses débuts entièrement *patricienne*.

Les *petits*, c'étaient les gens de métier, artisans, petits bourgeois et boutiquiers. Ils n'avaient aucune part à l'administration communale et d'abord ne songèrent nullement à y prétendre : ils se contentaient de jouir largement de la liberté civile que les chartes

avaient proclamée. Mais bientôt ils aspirèrent à posséder des droits politiques. Groupés en corporations professionnelles, les *petits* devinrent redoutables et les *grands* durent compter avec eux.

Entre ces deux partis, il y avait à Liège un troisième élément : c'était, aux côtés du prince, mais soutenant parfois aussi le parti populaire, le *chapitre* des chanoines de Saint-Lambert. Le chapitre élisait l'évêque; il possédait de grandes propriétés; il jouissait de nombreuses immunités; il se faisait volontiers le porte-voix de tout le clergé. Le *chapitre* était une tierce puissance dans la lutte qui s'engagea lorsque les *petits* commencèrent à se plaindre que la chose publique fût administrée dans l'intérêt exclusif des *grands*.

Henri de Dinant, premier bourgmestre populaire de Liège : 1253. — Henri de Dinant était d'origine liégeoise et patricienne : il appartenait à un lignage urbain du nom de Dinant. Il gagna la faveur populaire par l'intérêt qu'il témoigna à la cause des *petits*, par la chaleur et l'éloquence qu'il mit à la défendre. Au dire d'un chroniqueur, il était l'*idole* du peuple liégeois.

Or, un conflit avait éclaté entre le prince soutenu par le chapitre, d'une part; les échevins et les *grands* d'autre part. Pour l'emporter, ce fut à qui, des deux partis, rechercherait l'alliance populaire. Les échevins offrirent à Henri de Dinant d'abandonner au peuple l'élection des deux maîtres, dont eux-mêmes jusque-là s'étaient réservé la désignation. L'accord fut conclu, et les *petits* portèrent leur choix sur leur chef Henri de Dinant, qui fut ainsi, en 1253, le premier bourgmestre de Liège nommé par le peuple.

Les échevins avaient cru se servir du parti des *petits* pour combattre le prince. Ils furent

bientôt désillusionnés. Henri voulait élever les *petits* et abaisser les *grands*. Lorsqu'il fut élu maître, il n'attendit qu'une occasion pour rompre avec les échevins.

Cette occasion se présenta aussitôt. Le comté de Hainaut était alors inféodé à la principauté de Liège. Le comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, en lutte avec sa mère Marguerite de Constantinople, réclama contre elle l'appui de son suzerain, le prince de Liège Henri de Gueldre. Celui-ci résolut de répondre à l'appel de son vassal; par ses ordres, les échevins firent crier au Perron, comme c'était d'usage pour leurs décisions, que les milices communales eussent à se préparer à entrer en campagne. Alors apparut le bourgmestre Henri de Dinant. Il invoqua la clause de la charte d'Albert de Cuyck en vertu de laquelle les Liégeois ne devaient prendre les armes que pour la défense de leur territoire : à la stupeur des échevins et au grand mécontentement du prince, il annonça qu'il s'opposait à l'enrôlement des gens de métier. Les milices liégeoises ne partirent point.

Henri de Dinant comprit dès lors que le moment de la lutte entre les *petits* et les *grands* était proche. Il voulut s'y préparer. Il commença par grouper tous les bourgeois de Liège en une association dont tous les membres se juraient fidélité et assistance; puis il songea à organiser militairement les forces populaires, ainsi liées déjà par la foi du serment. La ville comprenait alors six *vinâves* ou quartiers : le Marché, Neuvicé ou Souverain-Pont, Saint-Servais, Saint-Jean-Strée, l'Île et Outre-Meuse. A la tête de chaque quartier, fut préposé un *capitaine*, ayant sous ses ordres un certain

nombre de *vingteniers*; chaque vingtenier commandait *vingt hommes* du même voisinage ou de la même rue. Au premier signal, chaque *vingtaine* accourait se placer sous les ordres de son chef; les vingteniers se groupaient sous le commandement de leur capitaine et, en peu d'instants, toutes les forces populaires se trouvaient réunies à l'appel des maîtres.

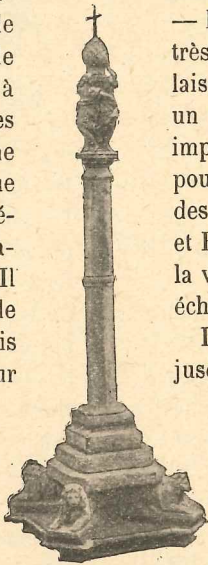
— Le prince et les *grands* avaient vu de très mauvais œil cette innovation qui les laissait sans défense dans la ville devant un peuple armé. Aussi, à l'occasion d'un impôt que Henri de Dinant voulut établir pour subvenir aux frais de l'organisation des *vingtaines*, une vive querelle éclata; et Henri de Gueldre, jetant l'interdit sur la ville, se retira à Namur, où bientôt les échevins allèrent le rejoindre.

La guerre commença; elle se prolongea jusqu'à la fin de l'an 1254, soutenue de part et d'autre avec acharnement. Henri de Gueldre avait pour lui tout le patriciat liégeois, les cinq ou six cents chevaliers de la principauté et même une partie de la noblesse des contrées voisines. Mais

Henri de Dinant parvint à rallier à sa cause Huy et Saint-Trond, deux des « bonnes villes » du pays, fatiguées elles aussi du régime aristocratique. Ces villes alliées établirent dans leurs murs l'organisation des vingt hommes et firent campagne contre leur suzerain. Mais

les milices communales tinrent difficilement tête à l'armée du prince et de ses alliés.

On fit la paix : les villes renoncèrent à leur fédération et à l'institution des vingt hommes; de son côté, le prince leva l'interdit et pardonna aux rebelles. Henri de Dinant ne fut pas inquiet.



Le Perron.

Le Perron, œuvre de Del Cour, sculpteur liégeois, né à Hamoir en 1627, mort en 1707.

Sur un soubassement de trois degrés quadrangulaires reposant sur quatre lions, se dresse une colonne surmontée d'un groupe de trois génies soutenant une pomme de pin et que domine une croix. Les trois statues, « les trois Grâces, » sont en marbre blanc; le reste du monument, sauf la croix, est en pierre de taille. — Le Perron actuel, emblème des libertés liégeoises, orne depuis 1693 la place du Marché. Il surmonte une fontaine, à l'emplacement même où était érigé le « vieux Perron, » qui fut transporté à Bruges par Charles le Téméraire en 1467, rapporté à Liège en 1478 et renversé par un coup de vent en 1693.

La paix ne fut qu'une trêve. Pour couvrir les frais de la guerre, Henri de Dinant fit décider de lever sur les citoyens les plus aisés un impôt d'un marc par personne. Les échevins protestèrent et quittèrent la ville avec leurs partisans. A Huy également, *petits* et *grands* étaient déjà aux prises à propos d'une affaire de justice : Henri de Dinant intervint en faveur des premiers, Henri de Gueldre soutint le parti adverse. Voilà la guerre allumée de nouveau : la victoire déciderait lequel des deux Henri serait le maître du pays.

Henri de Dinant renoua aussitôt la ligue de Liège, Huy et Saint-Trond, à laquelle se joignit cette fois Dinant. A cette alliance des forces communales, Henri de Gueldre opposa l'alliance des forces féodales : le duc de Brabant, les comtes de Looz, de Gueldre et de Juliers réunirent leurs troupes à celles du prince de Liège. Le conflit fut fertile en épisodes tragiques, en alternatives de succès et de revers. Saint-Trond et Huy succombèrent tour à tour : Dinant aussi renonça à la lutte. Abandonnés par leurs alliés, investis par leurs ennemis, les Liégeois durent traiter et se rendre.

Des conditions très dures leur furent imposées. On ne leur laissa rien des avantages

qu'ils venaient d'acquérir : la fédération intercommunale fut dissoute, et défense fut faite aux villes de contracter des alliances sans le consentement du prince ; les vingtaines furent abolies et la nomination des maîtres rendue aux échevins. Henri de Dinant fut proscrit.

Banni de son pays natal, Henri de Dinant se réfugia à Valenciennes : il trouva un asile à la cour de la comtesse de Flandre Marguerite, reconnaissante du service que l'ancien bourgmestre lui avait rendu lorsqu'il s'était opposé à l'envoi, contre elle, des milices communales liégeoises. Il y termina dans une tranquille obscurité son orageuse carrière.

Mais le *tribun de Liège* avait semé le grain qui devait bientôt germer. Moins d'un demi-siècle après son exil, les vingtaines, qui étaient tombées avec lui, reparurent autrement perfectionnées, autrement redoutables dans l'*organisation militaire des métiers*. Enfin, en 1303, les *petits* conquièrent définitivement l'*égalité politique* avec les *grands*. Il fut stipulé que dorénavant « l'un des maîtres et la moitié des jurés *devaient* être choisis par les métiers et dans leur sein. » Désormais le parti populaire avait au conseil communal la même force numérique que les *grands*.

VI. — La Paix de Fexhe : 1316.

La charte d'Albert de Cuyck avait proclamé la *liberté civile* dès la fin du XIII^e siècle ; les luttes pour la conquête des *droits politiques* avaient commencé au siècle suivant, avec Henri de Dinant : c'est le XIV^e siècle qui vit s'établir à Liège une administration démocratique et consacrer dans tout le pays le principe de la *souveraineté nationale*.

La guerre des Awans et des Waroux. — Les premières années du XVI^e siècle furent particulièrement troublées. Une horrible guerre privée ensanglanta la Hesbaye, qui était alors la terre classique de la chevalerie : la guerre des *Awans* et des *Waroux*,

comme on l'appela, dura près de 40 ans (1296-1335), et finit par s'étendre à une grande partie de la principauté. Elle coûta la vie à des centaines de braves chevaliers et affaiblit considérablement la puissance des lignages.

Le Mal Saint-Martin : 1312. —

Un autre événement tragique acheva d'abattre momentanément le parti des *grands*. En 1312, les *grands* et le chapitre de Saint-Lambert se disputaient le droit de nommer le *mambour* : on appelait ainsi le personnage qui administrait le pays pendant la vacance du siège épiscopal.

Les *petits* se mirent du côté des chanoines. Alors les *grands* résolurent de tenter un auda-

cieux coup de force pour se débarrasser de leurs adversaires et se rendre maîtres de la cité. Ils convinrent de s'assembler secrètement et de profiter de la nuit pour surprendre leurs ennemis et les massacrer.

Mais les chanoines et les métiers veillaient. Au moment où les nobles, réunis à minuit sur la place du Marché, s'apprêtaient à mettre à exécution leurs affreux desseins, ils furent soudain attaqués par ceux-là même qu'ils croyaient surprendre. Trop braves pour reculer ou s'enfuir, ils tinrent tête héroïquement aux masses ennemies; au point du jour seulement, exténués et décimés, mais luttant toujours, ils battirent en retraite vers la colline de Publémont, par où ils espéraient s'échapper et regagner leurs manoirs. Mais devant l'église Saint-Martin, ils voient accourir à leur rencontre les houleux des environs, armés de leurs terribles pics. La retraite est coupée, toute fuite est impossible : au nombre de trois à quatre cents, les nobles se jettent dans l'église. Ils croyaient y trouver leur salut; le temple devint leur tombeau. En vain, le peuple cherche à forcer les portes de l'édifice; il n'y parvient pas. Exaspéré par la perte d'un grand nombre des siens, il a recours à un moyen extrême : des amas de bois et de paille, des tonneaux de goudron et d'autres matières inflammables sont amoncelés autour des murs de l'église. Le feu y est mis, les flammes s'élançant de toutes parts, l'incendie se communique à l'édifice, et la splendide basilique bâtie par Éracle s'écroule avec fracas, ensevelissant sous ses débris les malheureux qui s'y étaient réfugiés. Telle fut la lugubre catastrophe que les chroniqueurs appellent le *Mal Saint-Martin*.

La paix d'Angleur : 1313. — Ce désastre frappa de stupeur et d'impuissance le parti des *grands*. L'année d'après, la *Paix d'Angleur* stipula que nul ne pourrait dorénavant faire partie du conseil de la commune s'il n'était inscrit dans l'un des bons métiers de la ville. Ces métiers étaient alors au nombre de vingt-cinq; ils furent par la suite portés définitivement à trente-deux.

Ainsi les *petits* vinrent à bout de la suprématie politique des *grands*. Ils allaient maintenant s'attaquer au pouvoir princier lui-même.

La Paix de Fexhe : 1316. — La lutte s'ouvrit dès le commencement du règne d'Adolphe de la Marck. Ce prince, à l'exemple de Henri de Gueldre, fit appel à de puissants voisins pour tenir tête aux bonnes villes, qui avaient renouvelé leur alliance. Déjà, les adversaires se trouvaient en présence, pour une action décisive, dans la plaine de Fexhe; mais les hostilités, qui duraient depuis plusieurs mois, avaient épuisé les deux partis : de côté et d'autre, on désirait la paix. Le chapitre interposa sa médiation, qui fut acceptée. On convint de confier à des délégués la mission d'aplanir et de régler tous les différends. C'est cet arrangement, discuté et signé par les représentants de toutes les classes, qui a été appelé *Paix de Fexhe* (1316).

L'évêque s'y engageait pour lui et ses successeurs; les chanoines de Saint-Lambert, pour le clergé; cinquante-deux chevaliers stipulaient pour la noblesse; le peuple était représenté par les maîtres, échevins, jurés, gouverneurs de métiers des bonnes villes de Liège, Huy, Dinant, Saint-Trond, Tongres, Maestricht, Fosses et Couvin.

Voici, à peu près textuellement, quelles étaient les principales dispositions :

1. Les franchises et anciens usages des bonnes villes et du commun pays sont maintenus.
2. Chacun doit être *mené par loi et jugement* des échevins ou de ses juges naturels.
3. Les officiers de l'évêque, chargés de l'administration de la justice, devront jurer, à leur entrée en fonctions, qu'ils mèneront chacun par loi et jugement.
4. L'évêque s'engage à punir tout officier qui aurait manqué à son serment et mené quelqu'un hors loi et jugement.
5. Si l'évêque tarde ou refuse de punir le coupable, le chapitre de Saint-Lambert fera des remontrances au prince; si l'évêque ne défère pas à l'invitation de chanoines dans la

quinzaine suivante, le chapitre doit l'y contraindre en « se mettant avec le pays » et de la meilleure manière possible; il enjoindra aussitôt à tous les juges de cesser de rendre la justice jusqu'à ce que le tort soit redressé.

6. Si la loi et les coutumes du pays sont trouvées trop larges ou trop raides ou trop étroites, il doit y être pourvu, en temps et lieu, par le *Sens du pays*.

7. Tous les contractants s'engagent, pour eux et leurs successeurs — qui devront prêter le même serment dès leur entrée en fonctions — à observer les diverses dispositions de la Paix. S'il arrive que l'un vienne à les enfreindre, tous doivent se joindre à l'évêque pour le contraindre, après sommation, à s'y conformer.

Telle est cette charte mémorable qui fut la base de la constitution du pays. Elle proclamait, en termes formels, le droit d'intervention du peuple dans le gouvernement de l'État. Elle reconnaissait au *Sens du pays* le pouvoir de faire, de modifier et d'interpréter les lois. Or, le *Sens du pays*, c'était la volonté nationale, exprimée par l'accord unanime des trois états : le clergé, la noblesse, la bourgeoisie de la principauté. Ainsi fut admis le principe de la souveraineté nationale.

Le tribunal des XXII : 1343.

— Après de nouvelles luttes et l'année avant sa mort, en 1343, le prince-évêque Adolphe de la Mark se vit encore amené à accorder aux Liégeois l'institution du *tribunal des XXII*.

C'était un tribunal composé de vingt-deux membres : quatre étaient nommés par le chapitre de Saint-Lambert, quatre par les nobles, et quatorze par les bonnes villes (dont quatre par Liège). Ces quatre chanoines, ces quatre chevaliers et ces quatorze bourgeois se réunissaient à certains jours pour entendre les plaintes portées contre les officiers publics. Quiconque avait été mené hors la loi pouvait s'adresser aux XXII afin d'obtenir justice. — Il appartenait aussi à ce tribunal de faire des enquêtes contre les magistrats soupçonnés ou accusés de corruption ou de malversation. Il pouvait condamner les coupables à la réparation des dommages causés par eux, les priver de leur charge et les bannir du territoire.

L'évêque seul échappait à la juridiction du tribunal. Mais par le fait que les officiers exécuteurs de ses ordres ou instruments de ses volontés y étaient soumis, les XXII pouvaient à l'occasion faire échec aux desseins arbitraires du pouvoir princier : cette institution devint la garantie des libertés publiques.

VII. — Liège et Bourgogne.

(Voir page 40 et suivantes de l'*Atlas-manuel*.)

Le xv^e siècle fut, pour les Liégeois, une période calamiteuse : c'est celle de leurs démêlés avec la puissante maison de Bourgogne.

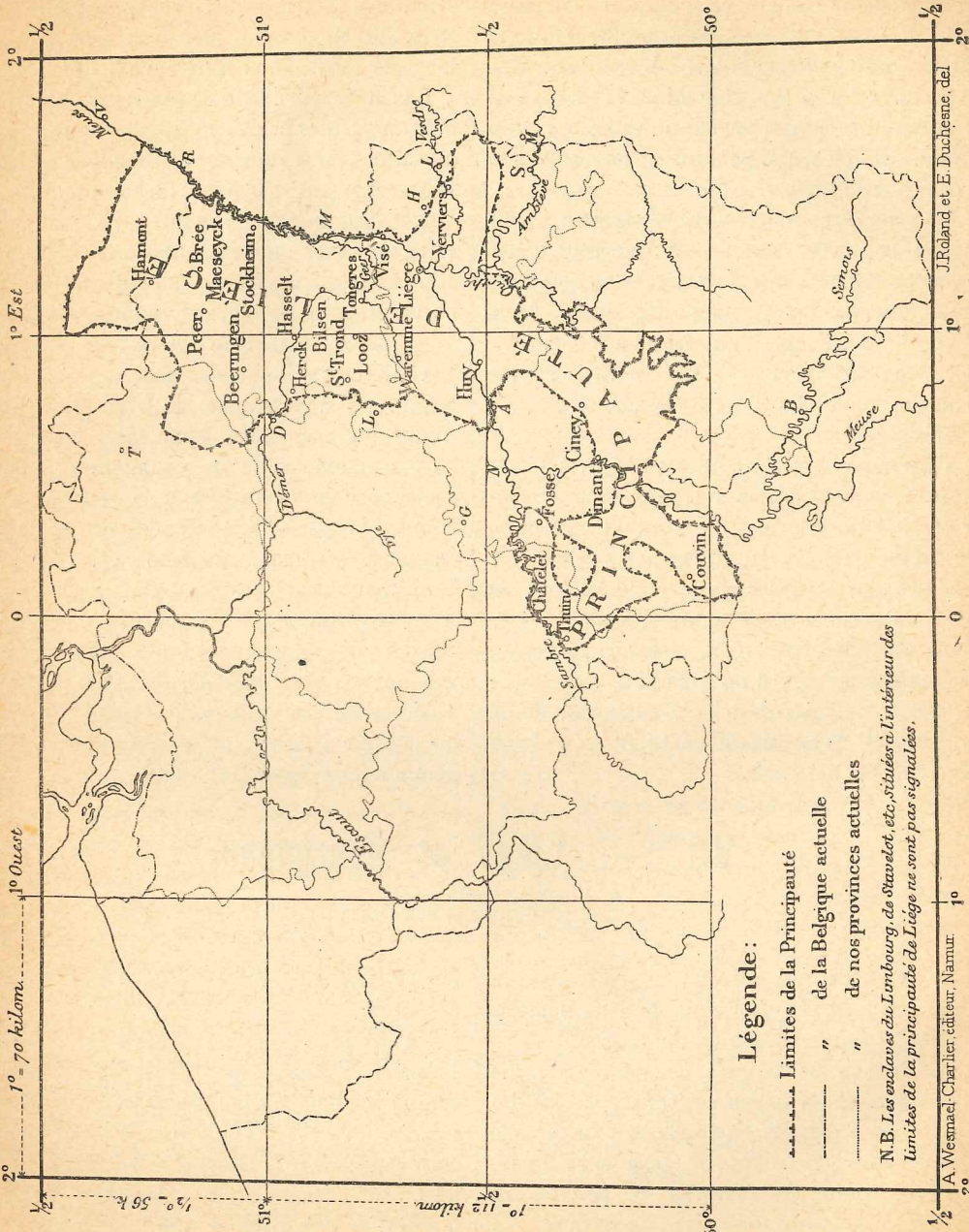
L'aurore en fut marquée, comme d'une tache sanglante, par la journée d'*Othée*, en 1408 : huit mille bourgeois succombèrent dans cette bataille sous les coups de Jean sans Peur, accouru, contre les Liégeois en révolte, au secours de son beau-frère, Jean de Bavière.

Celui-ci mérita le surnom de Jean sans Pitié par la cruauté avec laquelle il traita

les vaincus en rentrant en maître dans sa capitale.

Un demi-siècle après, et coup sur coup, les Liégeois subirent de nouveaux désastres. Philippe le Bon leur infligea la défaite de *Montenaeken*, en 1465, et mit Dinant à sac l'année suivante. En 1467, Charles le Téméraire, à son tour, fut vainqueur à *Brusthem*; l'année d'après, il livra Liège à une destruction complète, malgré l'héroïque dévouement des 600 Franchimontois.

LES VINGT-TROIS BONNES VILLES DE LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE.



Légende:

- Limites de la Principauté
 - " de la Belgique actuelle
 - " de nos provinces actuelles
- N.B. Les enclaves du Limbourg, de Stavélet, etc. situées à l'intérieur des limites de la principauté de Liège ne sont pas signalées.

A. Wesmael, Charlier, cgraveur, Namur. J. Roland et E. Duchesne, del.

VIII. — La neutralité liégeoise.

Les Liégeois avaient durement expié leur hostilité envers leurs redoutables voisins de Bourgogne et leur complaisante crédulité dans les promesses du perfide roi de France. Tant de malheurs les assagirent. Ils résolurent de ne plus se mêler aux querelles de leurs voisins. En 1477, à la mort du dernier prince bourguignon dont ils avaient eu tant à souffrir, ils convinrent de rester étrangers à tous les conflits extérieurs : ainsi fut proclamée la *neutralité liégeoise*, qui fut admise et reconnue par les puissances voisines, en 1492.

Elle fut souvent enfreinte par les belligérants et parfois inobservée par des princes-évêques eux-mêmes. Mais elle ne fut dénoncée qu'une seule fois : en 1518, Érard de la Marck — le prince qui se bâtit le superbe palais épiscopal devenu aujourd'hui le palais de justice — décida le peuple à renoncer à la neutralité pour faire alliance avec Charles-Quint. Toutefois, soixante ans à peine s'étaient écoulés que les

Liégeois se mirent à regretter leur ancienne neutralité et, dès 1577, ils en proclamèrent le renouvellement. — Elle dura ensuite autant que la principauté elle-même, c'est-à-dire jusqu'en 1794. Elle ne préserva pas toujours les Liégeois des horreurs de la guerre ; malgré la neutralité, le pays fut fréquemment envahi, occupé et pillé. On s'y livra des batailles. Mais, la guerre finie, la principauté invoquait sa neutralité pour se débarrasser de l'étranger, se rassaisir et retrouver sa liberté. Si mal observée qu'elle ait été, la neutralité valut aux Liégeois un avantage inappréciable : celui de sauvegarder l'intégrité du territoire et de maintenir l'indépendance de leur patrie.

Aussi le peuple s'y montrait-il très attaché : « Eh bien, Messieurs, demandait-on à des Liégeois, voulez-vous être Français, Espagnols ou Hollandais ? » — « Non, répondirent les bourgeois, nous voulons demeurer *vrais Liégeois et neutraux*. »

IX. — La principauté au XVII^e siècle.

LES PRINCES-ÈVÊQUES DE BAVIÈRE.

Étendue du territoire. — Il s'était bien agrandi le territoire de l'État liégeois qui, sous Notger, comprenait déjà la Hesbaye, de Huy à Tongres ; le Condroz, jusqu'à Ciney et Dinant ; et des possessions lointaines, comme Lobbes et Fosses. — Après Notger, vers l'an 1012, le marquisat de Franchimont fut légué par son dernier titulaire à l'église de Liège. En 1096, le prince-évêque Othert acheta les terres de Bouillon et de Couvin ; Hugues de Pierpont recueillit, en 1225, le comté de Moha. Enfin, en 1366, la principauté s'accrut du comté de Looz, qui s'étendait dans notre province de Limbourg actuelle. La dernière acquisition fut celle du comté de Horn, en 1568.

— Dès lors, le territoire liégeois s'étendit le long de la Meuse, depuis Fumay, en France, jusqu'au delà de Ruremonde, dans les Pays-Bas. Comme la Belgique actuelle, il réunissait dans une même patrie, Flamands et Wallons : onze bonnes villes wallonnes, Liège, Huy, Dinant, Ciney, Fosses, Thuin, Châtelet, Couvin, Visé, Waremme, Verviers ; et douze bonnes villes flamandes, Tongres, Saint-Trond, Hasselt, Looz, Herck, Bilsen, Brée, Peer, Hamont, Beeringen, Stockheim et Maeseyck.

Ernest de Bavière. — Avec le XVII^e siècle, s'ouvrit la période des princes-évêques de la maison de Bavière. Ces souverains furent à la fois évêques de Liège et de plusieurs

autres principautés allemandes. Ce fut un malheur pour le pays : presque toujours absents, d'esprit dominateur, ils méconnaissent les aspirations des Liégeois et ne tardèrent pas à se brouiller avec eux. La lutte de la Cité, avide d'indépendance, contre ces princes étrangers, ensanglanta la principauté comme aux pires époques du conflit entre les *grands* et les *petits*. En moins d'un demi-siècle, un bourgmestre fut assassiné et cinq montèrent sur l'échafaud, victimes de leur attachement à la cause populaire.

Le premier de ces princes-évêques fut Ernest de Bavière. En 1603, il publia un nouveau règlement pour les élections des magistrats. Ce règlement était essentiellement démocratique. — On doit à ce prince la construction du vaste hôpital de Bavière, récemment démoli et remplacé par l'édifice actuel.

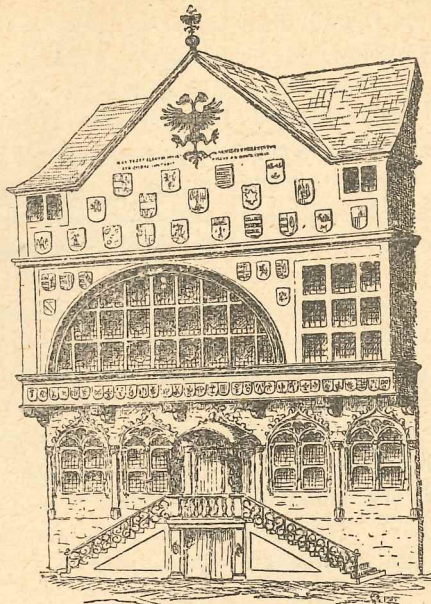
Ferdinand de Bavière. — A Ernest de Bavière succéda son neveu Ferdinand. Ce prince vécut presque toujours hors de la principauté dans ses terres allemandes : en l'espace de vingt-trois ans, il ne résida que sept mois à Liège.

L'un de ses premiers actes fut de supprimer le règlement de 1603 et de le remplacer par un ancien mode électoral qui remontait à deux siècles auparavant. Le peuple refusa de se conformer à ce régime suranné ; le prince

voulut l'y contraindre. En 1629, des troubles violents éclatèrent, et les deux magistrats élus selon le système prescrit par Ferdinand durent se retirer, pour faire place à deux bourgmestres nommés par le suffrage populaire : l'un était Guillaume Beeckman.

Beeckman et La Ruelle.

— Beeckman était un homme de grand savoir, descendant d'une famille seigneuriale. Cinq fois déjà, il avait été élu bourgmestre de Liège. Chef du parti populaire, il exerçait sur la foule un ascendant absolu : c'est qu'il montrait le plus ferme attachement aux franchises communales et ne craignait point de s'opposer aux prétentions du prince. Premier magistrat de la cité pendant l'année 1630, il vit ses pouvoirs renouvelés l'année d'après et le peuple lui adjoignit un homme formé à son école, Sébastien de La Ruelle. Mais à peine venait-il, pour la septième fois, d'entrer en charge qu'il mourut presque subitement. Resté seul en fonctions, La Ruelle suivit la même ligne de conduite que son prédécesseur. — La Ruelle avait alors 50 ans. Il était avocat et savait se faire écouter du peuple



La Violette.

Dessin de l'ancien hôtel de ville de Liège, nommé la Violette.

La Violette fut édiflée sur les ruines de la première maison communale, brûlée lors du sac de Liège par Charles le Téméraire en 1468. Elle fut détruite en 1691 dans le bombardement de la ville par les troupes françaises du maréchal de Boufflers, et remplacée par l'hôtel de ville actuel. — La façade nous montre un rez-de-chaussée en pierres de taille d'une riche architecture, précédé d'un perron avec rampes en cuivre. Le premier étage, en *encorbellement* (saillie), est en bois, percé d'une large fenêtre en hémicycle et surmonté d'un fronton. Au haut de ce dernier se voit l'aigle impériale éployée, et, plus bas, sont représentées les armoiries des quartiers et des bonnes villes du pays. Les blasons des trente-deux métiers s'alignent sous les fenêtres du premier étage.

qui vit bientôt en lui un second Beeckman. Il entra dans la carrière politique à un moment périlleux. Après une absence de sept années, le prince se disposait à rentrer à Liège et refusait de reconnaître la validité des élections

de 1630. La Ruelle fut sommé de se retirer sous peine d'être banni avec ses adhérents. Le bourgmestre ne se crut pas assez fort pour désobéir. Il implora la médiation du chapitre et fit sa soumission. De son côté, Ferdinand accepta de ses sujets une grosse somme d'argent : moyennant ce don, il consentit enfin à admettre, avec certaines modifications, le règlement électoral de 1603 et à ne plus rien changer à l'organisation municipale sans l'aveu des bourgmestres, des jurés et des trente-deux métiers.

Chiroux et Grignoux. — Ce ne fut qu'une trêve. Bientôt la lutte reprit plus vive que jamais et deux partis se formèrent dans la ville : celui du prince et celui du peuple. Les partisans du prince furent les *Chiroux*, ainsi surnommés parce que, comme ils portaient l'habit noir et les bas blancs, le peuple trouva qu'ils ressemblaient à ces hirondelles appelées « chiroux, » qui ont les ailes et le dos noirs, et le bas du corps blanc. De leur côté, les *Chiroux* désignèrent leurs adversaires, toujours mécontents contre l'autorité princière, sous le nom de *Grignoux* ou *gregnards*.

A cette époque, une guerre générale mettait à feu toute l'Allemagne et une partie de l'Europe. La France était d'un côté, l'Espagne et l'Autriche de l'autre. Chacune des puissances belligérantes cherchait à attirer à sa cause la principauté de Liège en dépit de sa neutralité. Le roi de France surtout y avait le plus grand intérêt, la vallée de la Meuse constituant pour lui une route stratégique de premier ordre. Aussi, entretenait-il à Liège un émissaire attiré qui surveillait attentivement tout ce qui s'y passait. Il eut beau jeu pour amener les Grignoux dans le parti français, le jour où Ferdinand de Bavière passa pour s'être rangé du côté de l'Espagne et de l'empire.

Les choses en étaient là, quand La Ruelle devint pour la seconde fois bourgmestre, en 1636. Il était le chef des Grignoux; on le savait acquis à la France, dont il escomptait l'aide pour tenir tête aux Chiroux, appuyés par l'Espagne. Sa nomination irrita profondément

l'évêque. Déjà, des détachements espagnols avaient pénétré, en divers points, sur le territoire de la principauté. Ferdinand y appela en outre les troupes impériales de Piccolomini et les bandes farouches de Jean de Weert. Ces soldats étrangers commirent d'affreux ravages et bloquèrent Liège pendant plusieurs mois. Leurs excès furent tels que le chapitre dénonça au pape la conduite de l'évêque qui avait requis leur intervention, et rendit le prélat responsable de tous les maux qui accablaient le pays.

Dans cette extrémité, La Ruelle réclama le secours du roi de France. Ainsi, de part et d'autre, on plaçait l'esprit et l'intérêt de parti avant l'intérêt supérieur de la patrie, et l'on oubliait que la neutralité était la sauvegarde de l'indépendance nationale. L'aide sollicitée ne vint pas et la demande du bourgmestre ne servit qu'à exaspérer contre lui les Chiroux, qui l'accusèrent de vouloir livrer le pays à la France.

La Ruelle sortit de charge peu après, mais il resta le vrai chef de la cité. Les Grignoux le surnommaient le père du peuple; les Chiroux le haïssaient comme le pire de leurs ennemis. L'ancien bourgmestre était entouré d'embûches. Par deux fois déjà, on avait attenté à ses jours. Le 16 avril 1637, il périt victime d'un misérable, le comte de Warfusée.

Ce Warfusée était un intrigant. Au service du roi d'Espagne, à Bruxelles, il avait été convaincu d'avoir dilapidé les finances de l'État, puis condamné à mort du chef de haute trahison. Il s'était soustrait à cette peine en se sauvant à Liège. Insinuant autant que perfide, il avait réussi à gagner la confiance de La Ruelle. Il la trahit odieusement.

Il crut qu'en assassinant le chef des Grignoux, il mériterait la faveur de Ferdinand et que, par ce dernier, il pourrait rentrer dans les bonnes grâces du roi d'Espagne. Il invita à sa table La Ruelle et quelques-uns de ses amis. Le dîner touchait à sa fin : des soldats espagnols, que le traître avait secrètement fait venir,



Le Bourgmestre La Ruelle.

Photographie d'un portrait de La Ruelle, attribué à Gérard Douffet, peintre liégeois, né à Liège en 1594, y décédé en 1660.

Ce portrait se trouve au château du Val Benoît, à Liège. Le bourgmestre est représenté en costume de gala. Ainsi que l'indique l'inscription placée sous l'écusson au coin gauche du tableau, La Ruelle était âgé de 55 ans lorsque le portrait fut exécuté en 1636; selon toute vraisemblance, à l'occasion de sa seconde nomination de bourgmestre, comme on peut le supposer par le double bâton magistral qui se trouve dans le coin de droite, à une espèce de râtelier.

envahirent la salle et, par ses ordres, massacrèrent le malheureux bourgmestre.

Ainsi mourut le tribun qui fut l'énergique défenseur de la cause populaire. Le peuple le vengea en mettant à mort Warfusée; et les Grignoux se livrèrent à l'égard de leurs adversaires à des violences qui assurèrent momentanément à leur parti la prédominance de la cité.

Maximilien de Bavière : le Règlement de 1684. —

A Ferdinand succéda son neveu Maximilien de Bavière. Le nouveau prince-évêque devint à son tour, par la suite, l'allié du roi de France. Abandonnés de leur ancien protecteur, les Grignoux eurent dès lors le dessous. Maximilien rentra, les armes à la main, dans la ville enfin domptée. Son *Règlement de 1684* mit fin aux troubles en supprimant toute autonomie. Liège cessa d'être une commune indépendante, et

toute activité politique s'éteignit pendant un siècle.

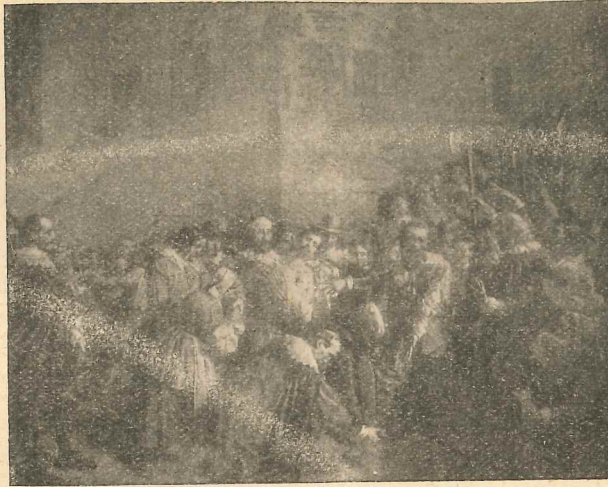
La Révolution liégeoise de 1789. —

Le pays se réveilla sous le règne éclairé du prince-évêque Velbruck : réveil littéraire d'abord, bientôt suivi d'un mouvement politique dirigé contre l'avant-dernier prince, Hoensbroeck. Ce fut la *Révolution liégeoise* de 1789.

L'intervention impériale la fit échouer : en janvier 1791, les troupes autrichiennes rétablirent le pouvoir épiscopal.

Fin de la principauté : 1794.

— Les événements se précipitèrent. Bientôt après, les armées républicaines s'emparaient de tout notre pays : en 1794, la principauté de Liège fut incorporée à la France, et le dernier prince-évêque, Méan, qui venait de succéder à Hoensbroeck, sortit de ses États pour ne plus y rentrer en qualité de souverain.



Assassinat de Sébastien La Ruelle, bourgmestre de Liège, le 16 avril 1687.

Photographie du tableau de Viellevoye, peintre liégeois, né à Verviers en 1798, décédé à Liège en 1855.

Ce tableau se trouve au rez-de-chaussée de la Bibliothèque communale des Chiroux, à Liège. La scène se passe dans la cour de l'hôtel de Warfusée; le fond représente le cloître de Saint-Jean attenant à l'hôtel. Le corps ensanglanté de La Ruelle est apporté dans la cour pour être montré au peuple; la foule se rue sur le meurtrier Warfusée pour le massacrer.

X. — Liège de 1794 à nos jours.

Ce court aperçu historique se termine avec l'année 1794 qui vit la suppression de la principauté épiscopale de Liège.

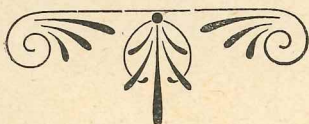
La ville de Liège devint alors ville française

et chef-lieu d'un département sous le premier empire. — En 1815, le traité de Vienne associa la Belgique à la Hollande. — Puis, après que de nombreux Liégeois, dont Charles Rogier,

Charlier à la Jambe de bois et d'autres eurent travaillé au succès de la révolution de 1830 et reconstitué une Belgique indépendante, Liège commença à prendre un grand essor comme ville industrielle et commerçante. — Le bras de la Meuse qui traversait la ville fut comblé et remplacé par une belle avenue : le boulevard de la Sauvenière, que complétèrent plus tard l'avenue Blonden et le boulevard d'Avroy. Le quartier s'étendant de la place Saint-Lambert au pont des Arches fut traversé par une large rue, la rue Léopold. La gare des Guillemins, construite aux confins de la ville, provoqua la création de nouveaux quartiers urbains : d'Avroy, des Guillemins, de Fragnée. L'île, que formait la Meuse entre Fragnée et l'Évêché, devint une des plus belles parties de la cité. Enfin, en 1905, Liège eut une exposition inter-

nationale, dont une des conséquences fut la création d'un nouveau quartier, dit de l'Exposition, relié à la rive gauche par un beau pont.

Durant les premiers jours de la grande guerre, Liège joua un rôle important : elle résista plus de huit jours à la ruée allemande et sa résistance héroïque servit beaucoup les Alliés. Aussi fut-elle décorée de la croix de la Légion d'honneur : celle-ci lui fut remise, en 1919, par le Président de la République française en personne, M. Poincaré, qu'accompagnaient le Roi, la Reine, les princes Léopold et Charles, la princesse Marie-José, et un brillant état-major, dont le maréchal Foch. Cette cérémonie s'accomplit au cours de fêtes magnifiques et au milieu d'une allégresse patriotique dont le souvenir restera gravé longtemps dans la mémoire des Liégeois.



CARTES MURALES

GÉOGRAPHIE

- | | | |
|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Terres et eaux. | 16. Flandre orientale. | 30. Suède, Norvège, Danemark. |
| 2. Mappemonde. | 17. Province d'Anvers. | 31. Russie. |
| 3. Planisphère. | 18. » de Liège. | 32. Autriche-Hongrie. |
| 4. Belgique : premières notions. | 19. Limbourg. | 33. Suisse. |
| 5. » aspect général. | 20. Hainaut. | 34. Péninsule des Balkans. |
| 6. » cours d'eau. | 21. Province de Namur. | 35. Italie. |
| 7. » productions minérales. | 22. » de Luxembourg. | 36. Espagne et Portugal. |
| 8. » prod. végétales et animales. | 23. Europe physique. | 37. Asie. |
| 9. » industrie. | 24. Europe : aspect général. | 38. Palestine. |
| 10. » commerce. | 25. Europe politique. | 39. Afrique. |
| 11. » chemins de fer. | 26. France. | 40. Congo, 2 m. \times 4 m. 30. |
| 12. » divisions politiques. | 27. Iles Britanniques. | 41. Amérique septentrionale. |
| 13. » monuments et curiosités. | 28. Allemagne. | 42. Amérique méridionale. |
| 14. Brabant. | 29. Hollande. | 43. Océanie. |
| 15. Flandre occidentale. | | |

L'Expansion Belge hors d'Europe, grand planisphère, avec lignes maritimes et chemins de fer transcontinentaux, 2 m. \times 4 m. 30 .

HISTOIRE

- | | | |
|--------------------------------------|---|---|
| 1. La Belgique ancienne. | 7. Les Croisades. | 42. Les Pays-Bas autrichiens. |
| 2. La Belgique sous les Romains. | 8. La Belgique au temps des Communes. | 43. La Belgique sous le régime français. |
| 3. La Gaule à l'avènement de Clovis. | 9. La Belgique sous la maison de Bourgogne. | 44. Le Royaume des Pays-Bas. |
| 4. La Belgique sous les Francs. | 10. La Belgique sous Charles-Quint. | 45. La Belgique indépendante. |
| 5. La Belgique après Charlemagne. | 11. Les Pays-Bas espagnols. | 46. Carte historique générale de la Belgique. |
| 6. La Belgique féodale. | | 47. Tableau résumé de l'Hist. de Belgique. |

TABLEAUX D'HISTOIRE DE BELGIQUE

0.63 cm. \times 0.84.

- | | | |
|--|--|---|
| 1. Habitants des cavernes de la Meuse. | 26. Pierre l'Ermite. | 50. Marguerite d'Autriche. — Marie de Hongrie. |
| 2. Travaux des Ménapiens (littoral). | 27. Concile de Clermont. | 51. Charles-Quint et les Gantois. |
| 3. Travaux des Ménapiens (intérieur). | 28. Statue de Godefroid de Bouillon à Bruxelles. | 52. Abdication de Charles-Quint. |
| 4. Le Gui. | 29. Marche des Croisés. | 53. Le compromis des Nobles. |
| 4 bis. La Cueillette du Gui. | 30. Baudouin de Constantinople. | 54. Statue des comtes d'Egmont et de Horne à Bruxelles. |
| 5. Belges et Romains. | 31. Les Chartes. | 55. Exécution des comtes d'Egmont et de Horne. |
| 6. Bataille de la Sambre. | 32. Liège au moyen âge : Le Perron. | 56. Albert et Isabelle, Rubens, etc. |
| 7. Statue d'Ambiorix à Tongres. | 33. Les Tanneurs. | 57. Une visite à l'atelier de Rubens. |
| 8. Une chaussée romaine. | 34. Barques et Chariots de commerce. | 58. Statue d'Anneessens à Bruxelles. |
| 9. La villa d'Anthée. | 35. Foire de Thourout. | 59. Exécution d'Anneessens. |
| 10. Un guerrier franc. | 36. Statue de Breydel et de Coninc à Bruges. | 60. Marie-Thérèse, Joseph II, etc. |
| 11. Les Francs à Tournai. | 37. Bataille de Groeningue. | 61. Bataille de Turnhout. |
| 12. Le baptême de Clovis. | 38. Statue de Jacques Van Artevelde à Gand. | 62. Le Lion de Waterloo. |
| 13. Un monastère au VII ^e siècle. | 39. Mort de Jacques Van Artevelde. | 63. Champ de bataille de Waterloo. |
| 14. Charlemagne. | 40. Philippe le Bon. | 64. Attaque du Parc. |
| 15. Baptême des Saxons. | 41. Sac de Dinant. | 65. De Gerlache et Surlat de Chokier. |
| 16. Départ des Saxons. | 42. Charles le Téméraire. | 66. Léopold I ^{er} et Louise-Marie. |
| 17. Un champ de Mai. | 43. Les 600 Franchimontois. | 67. Inauguration de Léopold I ^{er} . |
| 18. Les Normands. | 44. Marie de Bourgogne. | 68. Le train de 1835. |
| 19. La rançon de Regnier au Long Col. | 45. Premiers essais de Gutenberg. | 69. Monument de Léopold I ^{er} à Laeken. |
| 20. Un Château Fort. | 46. Statue de Thierry Martens à Alost. | 70. LL. MM. Léopold II et Marie-Henriette |
| 21. La Salle d'Armes. | 47. Imprimerie de Thierry Martens. | 71. Avènement de Léopold II. |
| 22. Un chevalier. | 48. Impressions diverses. | 72. Le Prince Baudouin et le Prince Albert. |
| 23. Un Tournoi. | 49. Charles-Quint. | |
| 24. Une chasse. | | |
| 25. Siège d'une Forteresse. | | |

ULg - BST



12BST01231

Collection J. ROLAND et E. DUCHESNE :

Éditions 1917 et suivantes revues par **Joseph HALKIN**, professeur à l'Université de Liège.

Cours de Géographie à l'usage de l'enseignement primaire :

- Atlas-manuel du 2^e degré. — 16 cartes et texte en regard.
- Atlas-manuel (3^e degré), 40 cartes et texte en regard.
- Le même Atlas, sans le texte.
- Étude spéciale des régions naturelles de la Belgique.
- Géographie illustrée (3^e degré); nombreuses figures.
- Atlas illustré ou Géographie en images : cartes, vignettes, texte.
- Atlas des provinces et Cartographies (Nos 1 à 7) (Voir Catalogue).

**Cours de Géographie à l'usage des écoles moyennes
et classes inférieures des athénées et des collèges.**

- CLASSE DE 7^e : Grande Promenade géographique ou Tour du monde en 40 leçons.
- 1^{re} PARTIE pour les classes de 6^e athénée et 1^{re} école moyenne.
- 2^e PARTIE pour les classes de 5^e athénée et 2^e école moyenne : Les parties du monde.
- 3^e PARTIE pour les classes de 4^e athénée et 3^e école moyenne : Belgique et éléments de géographie générale et de cosmographie.

**Cours de Géographie à l'usage des écoles normales
et des classes supérieures des athénées et collèges.**

- Tome premier : Géographie générale et éléments de cosmographie.
- Tome deuxième : Géographie de la Belgique et du Congo belge (en préparation).
- Tome troisième : Les cinq parties du monde (en préparation).
- Atlas général de géographie physique et politique : en préparation.

Cours d'Histoire à l'usage de l'enseignement primaire.

- Manuel d'Histoire pour le degré moyen, programme du 1^{er} mai 1897.
- Atlas-manuel d'Histoire (degré moyen) : cartes, texte, vignettes.
- Atlas-manuel illustré d'Histoire de Belgique (degré supérieur) : cartes, texte, vignettes.
- Le même avec supplément Histoire de Liège.
- Histoire de la Principauté de Liège.
- Atlas et résumés d'Histoire : 28 cartes et résumés en regard.
- Le même Atlas, sans résumés.

Cours d'Histoire à l'usage des écoles moyennes.

- 1^{re} ANNÉE : Histoire universelle jusqu'aux Croisades.
- 2^e ANNÉE : Histoire universelle après les Croisades.
- 3^e ANNÉE : Histoire de Belgique.
- Atlas d'Histoire des Écoles moyennes.

Cours d'Histoire à l'usage des athénées et collèges.

- 1^{er} COURS : Aperçu général de l'Histoire universelle.
- 2^e COURS : Histoire universelle,
- Histoire de Belgique
 - Atlas 1^{re} PARTIE : Histoire universelle jusqu'aux Croisades
 - avec tableaux } 2^e PARTIE : Histoire universelle après les Croisades.
 - résumés } 3^e PARTIE : Histoire de Belgique.
- Les trois parties réunies.

-
- Collection de 43 cartes murales de Géographie, 1 m. 30 × 1 m., très claires.
 - L'Expansion belge hors d'Europe : Planisphère : 2 m. × 1 m. 30.
 - La colonie belge du Congo, carte murale de 2 m. × 1 m. 30 (1912).
 - Collection de 17 cartes murales historiques, 1 m. 30 × 1 m.
 - Collection de 73 tableaux historiques, 63 × 84 cm.

Les mêmes ouvrages EN FLAMAND coûtent les mêmes prix.